

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN  
TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023

DOSSIER : R-4043-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente  
Me MARC TURGEON et  
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 26 MARS 2019

VOLUME 10

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me STEFAN CHRIPOUNOFF  
avocat Transition énergétique Québec (TEQ)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO), l'Association  
hôtellerie Québec et l'Association des  
restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz, l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et le  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (ACIG-  
AQCIE-CIFQ);

Me MICHAEL DEZAINDE  
avocat de l'Association québécoise du propane et  
l'Association canadienne du propane (AQP-ACP);

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et  
Me LUDOVIC FRASER  
avocats d'Énergir, S.E.C.;

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ADINA GEORGESCU et  
Me ALEXANDRE MACBETH  
avocats de Gazifère inc.;

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
avocate du Groupe de recommandations et d'action  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me SIMON TURMEL  
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID  
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me MARC BISHAI  
avocat du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE  
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE HQD (suite)	
MYRIAM HUDON	
ANITA TRAVIESO	
STÉPHANIE CARON	
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	8
INTERROGÉES PAR Me AMÉLIE CARDINAL	44
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	96
PREUVE DE TEQ	
ISMAEL CISSÉ	
GILLES LAVOIE	
MAUDE CHABOT-PETTIGREW	
PATRICK SIMONEAU	
INTERROGÉS PAR Me STEFAN CHRIPOUNOFF	108
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	121
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	149
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC BISHAI	183
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	193
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	222

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-4 (HQD) : Vérifier si les clients des redistributeurs reçoivent et/ou ont accès au sondage/questionnaire de « Mieux consommer » (demandé par la RTIEÉ)	43
E-5 (HQD) : Vérifier sur quelle base est évalué le taux d'opportunisme de 9 % pour la mesure Produits agricoles efficaces (demandé par la Régie)	59
E-6 (HQD) : En partant de la référence qui est à la pièce C-HQD-23, en réponse à la question 2.3 de la DDR 1 d'OC, est-ce que, lorsqu'Hydro-Québec fait référence aux effets de marché, on fait plutôt référence aux effets d'entraînement de bénévolat et d'opportunisme plutôt qu'à la transformation de marché (demandé par la Régie)	67
E-7 (HQD) : Indiquer quelle serait la période de participation aux programmes du tableau 8.1 de la réponse à la DDR-3 de la Régie, donc la période de participation aux programmes qui serait couverte par les suivis et les évaluations (demandé par la Régie)	78
E-8 (HQD) : Commenter la possibilité que les rapports d'évaluation de marchés, d'impact énergétique et de processus dont le dépôt est prévu pour l'année N soient aussi déposés sur le site Internet de la Régie au plus tard en août dans le cadre du dossier tarifaire et que ces rapports d'évaluation couvrent la période s'étalant jusqu'au 31 décembre de l'année N-1, Et veuillez confirmer que les paramètres d'impact énergétique quantifiés dans ces évaluations seraient pris en compte	

- dans les résultats du rapport annuel de l'année N et, au besoin, dans les hypothèses du dossier tarifaire déposé à l'année N pour l'année N+1 et les hypothèses de l'année tarifaire N+2.  
(demandé par la Régie) 81
- E-9 (HQD) : Indiquer, au meilleur de leur connaissance, si, pendant la durée du plan quinquennal 2018-2023, Hydro-Québec Distribution est toujours tenue à une limite maximale de trois mille quatre cents kilowatts (3400 kW) d'autoproduction sur son réseau intégré ou est-ce que cette limite a changé, et si oui, depuis quand  
(demandé par RTIEÉ) 96
- E-1 (TEQ) : Confirmer si TEQ a effectué un balisage des programmes et mesures en efficacité énergétique offerts à travers le Canada, l'Amérique du Nord ou ailleurs et confirmer si TEQ a tenté de comparer les budgets des trois distributeurs avec ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord  
(demandé par OC) 199
- E-2 (TEQ) : Vérifier s'il y a des programmes et mesures proposés par les trois distributeurs qui n'ont pas été inclus dans le Plan directeur hormis le programme CASEP proposé par Énergir  
(demandé par OC) 202
-

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-sixième  
2 (26e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-six (26e)  
8 jour de mars deux mille dix-neuf (2019), dossier  
9 R-4043-2018. Demande relative au Plan directeur en  
10 transition, innovation et efficacité énergétiques  
11 du Québec 2018-2023. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame la Greffière. Bonjour à tout le  
14 monde. On va débiter avec le contre-interrogatoire  
15 de RTIÉÉ, Maître Neuman. Ah! Bien. Ah! Bien. Il  
16 n'est pas là. Vous venez de perdre deux minutes là.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui. Sur mon temps?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Exact.

21 PREUVE DE HQD (suite)

22

23 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-sixième  
24 (26e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

25

1 MYRIAM HUDON

2 ANITA TRAVIESO

3 STÉPHANIE CARON

4

5 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et  
6 disent :

7

8 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui. Bonjour Madame la Présidente. Bonjour

10 Messieurs les Régisseurs. Bonjour Mesdames.

11 Dominique Neuman pour le RTIEÉ.

12 Q. **[1]** Nous inviterons madame la greffière à placer à  
13 l'écran notre mémoire qui est le C-RTIEÉ... je ne  
14 me rappelle pas si c'est 29. Je pense que c'est 29.  
15 Un instant. Oui, c'est 29. En vous rendant, s'il  
16 vous plaît, à la page en chiffre romain, attendez  
17 un instant, oui, xv en chiffre romain. Xv en  
18 chiffre... Ah! Excusez-moi, page Adobe 15.  
19 D'accord.

20 Alors, le premier point que nous faisons à  
21 cette page xv en chiffre romain, qui est notre  
22 recommandation RTIEÉ-1-3.3.1, c'est que nous  
23 soulignons, dans un autre aspect de notre examen du  
24 Plan directeur qui est l'aspect 1, qui n'est pas  
25 discuté ici, mais nous le soulignons, que selon



1       notre appréciation, le plan ne permet pas  
2       l'atteinte des cibles gouvernementales, enfin des  
3       deux cibles, mais notamment celle qui nous  
4       intéresse ici, qui est la cible de un pour cent  
5       (1 %) par année en efficacité énergétique pendant  
6       chacune des cinq années du plan puisque ce plan y  
7       inclut les économies tendanciennes. Donc, il y aura  
8       un débat qui sera fait à savoir est-ce qu'il faut  
9       ou est-ce qu'il ne faut pas inclure les économies  
10      tendanciennes.

11               Et donc, si les économies tendanciennes  
12      n'ont pas à être comptabilisées, ça veut dire que  
13      le plan ne permet pas l'atteinte des cibles, donc  
14      il faut aller plus loin.

15      (8 h 35)

16               Je voudrais voir avec vous, que vous  
17      élaboriez d'abord, de façon globale, sur la  
18      capacité qu'Hydro-Québec Distribution aurait, selon  
19      vous, d'aller plus loin, donc de contribuer à un  
20      effort qui serait très supérieur à ce qui est  
21      indiqué dans le plan qui pourrait être requis pour  
22      permettre l'atteinte de ces cibles. Donc, on a déjà  
23      une année de passée sur le plan qui commence le  
24      premier (1er) avril deux mille dix-huit (2018).  
25      Donc, on est presque au premier (1er) avril deux

1 mille dix-neuf (2019). Donc, comment est-ce que  
2 vous entrevoyez votre capacité, vos possibilités  
3 d'aller beaucoup plus loin, donc au fur et à mesure  
4 que ce plan se déroulera soit en l'annonçant tout  
5 de suite si la Régie le demande, soit au fur et à  
6 mesure des quatre années qui restent, d'accroître  
7 de beaucoup vos efforts?

8 Mme ANITA TRAVIESO :

9 R. Le Distributeur possède plusieurs mesures qu'on a  
10 présentées dans le Plan directeur pour contribuer à  
11 l'atteinte de la cible. C'est certain qu'on est  
12 ouvert à toute nouveauté ou possibilité de nouveaux  
13 programmes et/ou initiatives tant et aussi  
14 longtemps que les tests soient rentables, le TCTR  
15 et le TP notamment, sans pour autant augmenter  
16 davantage ou de façon substantielle l'impact  
17 tarifaire du Distributeur.

18 Q. **[2]** Ça tombe bien que, dans votre réponse, vous  
19 évoquiez la question des tests. Nous en avons  
20 discuté dans notre mémoire et nous l'avons abordé  
21 oralement notamment avec Énergir et Gazifère. Et  
22 pour vous résumer un peu notre position là-dessus,  
23 c'est que nous sommes en accord, comme c'est  
24 indiqué dans notre mémoire, avec la manière dont  
25 vous calculez le TCTR, qui est similaire à la

1 méthode qu'emploie aujourd'hui Gazifère mais  
2 différente de celle qu'emploie Énergir. Et notre  
3 philosophie, c'est de s'assurer que, par les tests,  
4 nous ayons le portrait juste, la vérité quant à la  
5 réalité des résultats du test. C'est une question  
6 de transparence. On peut l'appeler de différentes  
7 manières. Mais que, ayant ce portrait juste, on  
8 peut ensuite, puis c'est un peu le sens du nouveau  
9 paradigme qui a été évoqué hier, on peut choisir  
10 d'accepter quand même certaines mesures, certaines  
11 mesures et programmes qui ne donnent pas de  
12 résultats positifs à ces tests. C'est-à-dire que si  
13 l'on prend pour acquis qu'on peut avoir à aller  
14 plus loin et qu'on a déjà fait, par définition, les  
15 mesures les plus économiques, celles qui restent  
16 auraient tendance à ne pas peut-être passer les  
17 tests. Donc, est-ce qu'Hydro-Québec est ouvert à  
18 cette possibilité, aller plus loin incluant de  
19 considérer des mesures qui ne satisfont pas les  
20 tests?

21 Mme STÉPHANIE CARON :

22 R. Effectivement, dans certains cas, notamment pour  
23 les interventions qui concernent les ménages à  
24 faible revenu, il est accepté que certains  
25 résultats de tests ne rencontrent pas les critères

1 de rentabilité qui nous tiennent à coeur, chez le  
2 Distributeur évidemment, par souci de façon  
3 générale de l'effort qui est à supporter par  
4 l'ensemble des payeurs de tarifs.

5 Pour nous, il demeure que, de façon  
6 générale, un test qui n'apporte pas de bénéfices au  
7 niveau... un programme ou une activité qui  
8 n'apporte pas de bénéfices au niveau sociétal selon  
9 les tests que l'on utilise mérite vraiment de s'y  
10 pencher sérieusement avant de s'y lancer.

11 Q. **[3]** Mais si on est obligé... Si on prend le point  
12 de départ selon lequel il faut en faire plus,  
13 nécessairement, vous êtes d'accord avec moi qu'il  
14 faudra aller dans cette voie-là?

15 R. Vous parlez d'être obligé. Si on nous oblige, si on  
16 nous impose des programmes, si on nous impose des  
17 programmes à réaliser, nous les réaliserons,  
18 effectivement.

19 (8 h 41)

20 Q. **[4]** Je vais passer, deux pages plus loin, parce que  
21 la page intermédiaire, la recommandation 1.3.2  
22 concerne une série de programmes que la Régie a  
23 choisis de ne pas examiner dans le cadre du présent  
24 dossier. C'était, à l'époque, encore en litige. On  
25 passe au programme de la clientèle-affaires. Dans

1       notre recommandation 3.3.3, il y a deux choses que  
2       nous recommandons. D'une part, le premier  
3       paragraphe de cette recommandation, qui est quelque  
4       chose qu'on recommande de façon symétrique  
5       également pour des programmes du domaine  
6       résidentiel et également pour des programmes  
7       d'autres distributeurs. Donc, nous proposons que,  
8       pour une série de programmes, qu'une condition à  
9       l'aide financière soit posée à l'effet que l'on  
10      évite les revêtements de bâtiments à composante de  
11      pétrole ou que l'on inclut une aide financière à  
12      des matériaux substitués. Est-ce qu'Hydro-Québec  
13      Distribution serait ouvert à ce genre de conditions  
14      dont seraient assorties, essentiellement, tous ces  
15      programmes qui peuvent, d'une manière ou d'une  
16      autre, affecter la rénovation de bâtiments ou la  
17      modification de bâtiments.

18      Mme ANITA TRAVIESO :

19      R. Les programmes du Distributeur en intervention en  
20      efficacité énergétique sont vraiment des programmes  
21      qui ont une incidence sur l'économie d'énergie.  
22      Donc, non, on ne serait pas ouvert à mettre des  
23      paramètres qui n'ont pas un impact direct sur  
24      l'économie d'énergie.

25      Q. [5] Et même si... puisque le présent plan, c'est un

1 plan en transition, innovation, efficacité  
2 énergétiques. Et la transition inclut la réduction  
3 de la consommation de pétrole et dans notre  
4 recommandation, nous parlons de revêtement de  
5 bâtiments à composante de pétrole. Donc, est-ce que  
6 dans cette perspective, Hydro-Québec serait prêt  
7 de... Par cohérence, avec l'objet général du plan,  
8 à inclure ce type de conditions?

9 R. On ne pense pas que c'est de la responsabilité du  
10 Distributeur de mettre de l'avant ce type de mesure  
11 et/ou de contrainte.

12 Q. **[6]** Est-ce que ça serait faisable d'en faire une  
13 condition?

14 R. Non.

15 Q. **[7]** Ça ne serait pas faisable?

16 R. On n'envisage pas faire ce type d'interventions ou  
17 de modalités dans nos programmes.

18 Q. **[8]** O.K. Mais si c'était demandé, vous pourriez en  
19 faire une condition? Si c'était demandé par la  
20 Régie?

21 R. Ça changerait la nature des programmes.

22 Q. **[9]** En quoi, s'il vous plaît? Je ne comprends pas.

23 R. Le revêtement d'un bâtiment n'est pas en soi, une  
24 mesure d'économie d'énergie. Et au niveau de notre  
25 énergie électrique, il n'y a pas de réduction de

1 GES. Nous sommes déjà une énergie renouvelable.  
2 Donc, on ne voit pas comment ça pourrait être une  
3 contrainte ou une condition d'obtenir un appui  
4 financier qui devrait être sous la responsabilité  
5 du Distributeur.

6 Q. **[10]** O.K. Je passe au paragraphe suivant de cette  
7 recommandation pour les programmes-affaires, qui  
8 consistent à ajouter l'aide financière que vous  
9 offrez à divers équipements efficaces, une aide  
10 financière pour les systèmes solaires  
11 photovoltaïques commerciaux institutionnels et  
12 industriels ainsi que les micro-éoliennes, et je  
13 parle d'éoliennes de toit ou d'éoliennes agricoles,  
14 mais ça... d'éoliennes agricoles. Donc, est-ce que  
15 vous seriez ouverts à inclure ces éléments-là?  
16 Donc, systèmes solaires photovoltaïques et micro-  
17 éoliennes dans votre aide financière à différents  
18 programmes efficaces... d'équipements efficaces?

19 R. Nous ne considérons pas le photovoltaïque comme une  
20 mesure d'économie d'énergie. Donc, non, ça ne  
21 serait pas inclus comme une mesure additionnelle.

22 Q. **[11]** Répétez-moi... Répétez-moi ça.

23 R. Le photovoltaïque, pour nous, est vraiment une  
24 production locale d'énergie et non pas une mesure  
25 d'économie d'énergie.

1 Q. **[12]** O.K. Je reviens encore là-dessus. Ne  
2 considérez-vous pas que votre plan global, comme  
3 étant un plan global en transition, innovation et  
4 efficacité énergétiques, c'est ça le sujet du plan,  
5 c'est ça le titre du plan, du plan de TEQ, dont  
6 votre plan fait partie.

7 (8 h 46)

8 R. Vous parlez d'ajouter une mesure de photovoltaïque  
9 à un bâtiment ou à une mesure additionnelle pour  
10 l'obtention d'un appui financier dans le cadre d'un  
11 des programmes qui existent.

12 Q. **[13]** Non, nous parlons de si vous offrez des aides  
13 financières à différents équipements efficaces et  
14 on donne l'exemple de l'éclairage DEL et des  
15 systèmes solaires passifs pour le préchauffage de  
16 l'air et de l'eau, des refroidisseurs d'air,  
17 compresseurs industriels, les systèmes de pompage  
18 et électrotechnologie industrielle et ainsi de  
19 suite, la liste existe déjà et elle est énumérée  
20 dans le corps de ce paragraphe.

21 Donc, d'ajouter également une aide  
22 financière pour d'autres équipements efficaces qui  
23 sont, enfin, équipements qui seraient des  
24 équipements en transition, innovation et efficacité  
25 énergétiques qui seraient des systèmes solaires



1 photovoltaïques et des micro-éoliennes.

2 Mme STÉPHANIE CARON :

3 R. Je vais répondre de façon générale à cette question  
4 puis peut-être on va rattraper aussi la question  
5 précédente dans le cadre de ma réponse. Et puis  
6 pour ce qui est des informations plus techniques ou  
7 spécialisées, ma collègue, madame Travieso, pourra  
8 compléter.

9 On ne porte pas de jugement sur les  
10 suggestions que vous faites, on n'exprime pas ici  
11 d'opinion sur le bien-fondé de développer l'énergie  
12 solaire ou d'installer des bardeaux qui seraient  
13 fabriqués sans produits pétroliers.

14 On vous rappelle simplement que l'objectif  
15 de nos programmes, de nos interventions, est de  
16 favoriser les économies d'énergie. C'est la  
17 philosophie derrière nos programmes. Alors, essayer  
18 de capter d'autres genres de bénéfices ou procéder  
19 à des substitutions d'énergie, ça ne fait pas  
20 partie, ce ne sont pas des actions qui s'insèrent  
21 dans les programmes que l'on met de l'avant.

22 Est-ce qu'ils devraient être mis de l'avant  
23 par d'autres joueurs du marché ou d'intervenants  
24 dans le grand plan de la transition énergétique,  
25 c'est une question qui peut se poser. Mais nous, en

1 ce qui nous concerne, ce ne sont pas des  
2 interventions que nous menons dans nos programmes  
3 et que nous envisageons mener.

4 Q. **[14]** O.K. Je suis un peu surpris et inquiet par  
5 votre réponse, qui est très claire, je vous  
6 remercie pour votre clarté, puisque, en fait, il me  
7 semble, et j'aimerais que vous commentiez là-  
8 dessus, comment est-ce que vous envisagez, vous  
9 nous dites que votre plan ne concerne que  
10 l'efficacité énergétique et il fait partie d'un  
11 plan directeur de TEQ qui porte sur la transition,  
12 l'innovation et l'efficacité énergétiques. Comment  
13 est-ce que vous envisagez l'arrimage entre les  
14 deux?

15 R. Je voudrais juste recadrer ce que vous venez de  
16 mentionner. Dans le cadre de cette audience, nous  
17 parlons de nos interventions en efficacité  
18 énergétique. Par contre, nous avons également des  
19 interventions en réseaux autonomes également qui ne  
20 font pas l'objet de cette présente audience donc  
21 mes commentaires ne portaient que sur notre  
22 portefeuille d'initiatives en interventions en  
23 efficacité énergétique.

24 Q. **[15]** Bon, ma question ne portait pas sur les  
25 réseaux autonomes, elle portait sur notamment les

1 questions précédentes qui touchaient à la  
2 transition énergétique en réseau intégré. J'ai pas  
3 parlé à ce stade des réseaux autonomes. Et donc,  
4 selon votre conception, les initiatives que HQD a  
5 ou pourrait avoir en transition et innovation ne  
6 sont pas dans ce qui nous est présenté dans votre  
7 plan aujourd'hui et ne devraient pas y être?

8 Mme ANITA TRAVIESO :

9 R. Dans le réseau intégré, il y a uniquement les  
10 mesures des programmes dans ce présent dossier qui  
11 sont regardés, donc des économies d'énergie.

12 Q. **[16]** O.K. Bon, mais en tout cas, ce sera plaidé.  
13 Puis quand vous dites énergie, donc, même économie  
14 en puissance, même ça vous ne considérez pas que  
15 c'est l'objet de votre plan?

16 R. Dans le présent dossier, on parle des programmes en  
17 cours. Donc, il y a effectivement une partie de  
18 gestion de la puissance qui est au résidentiel, GDP  
19 Affaires est traité dans un autre dossier et donc,  
20 on se limite à ce dossier pour l'instant dans cette  
21 cause.

22 (8 h 51)

23 Q. **[17]** O.K. Alors je passe à la recommandation  
24 suivante. Je vous remercie de votre clarté même si  
25 nous aurons certaines choses à dire sur ce sujet.

1 On parle des...

2 Mme MYRIAM HUDON :

3 R. Juste un petit instant.

4 Q. **[18]** Oui.

5 R. Je voudrais juste rajouter un point.

6 Q. **[19]** Oui.

7 R. Même dans les programmes qui ne concernent que  
8 l'énergie, on prend en compte l'impact de la  
9 réduction en termes de puissance, ce n'est pas  
10 direct comme de la GDP à faire mais on va prendre  
11 en compte les coûts évités en énergie de vingt  
12 dollars (20 \$) du kilowatts et de cent douze (112)  
13 du kilowatts en fonction du profil de consommation  
14 de chaque mesure. Je voulais juste ajouter ce  
15 point-là.

16 Q. **[20]** O.K. J'aborde maintenant la question de la  
17 clientèle résidentielle et ce qui inclut aussi les  
18 réseaux autonomes mais je vais... je vais vous  
19 interroger tout de suite sur la recommandation qui  
20 se trouve juste en-dessous de ce qu'on voit projeté  
21 à l'écran, le paragraphe... le paragraphe suivant.  
22 Je reviens sur la question des systèmes solaires  
23 photovoltaïques donc maintenant résidentiels et des  
24 micro-éoliennes, vous savez qu'il y a... que  
25 Hydro-Québec Distribution offre actuellement un

1           tarif, un tarif d'auto... permettant  
2           l'auto-production, et que la participation à ce  
3           tarif a toujours et continue d'être relativement  
4           faible, est-ce que ce serait quelque chose que vous  
5           envisageriez, parce que nous, on le recommande,  
6           d'offrir une aide financière aux systèmes de...  
7           donc, qu'on appelle d'auto-production ou de  
8           micro-production, à savoir les systèmes solaires  
9           photovoltaïques résidentiels et les éoliennes, les  
10          micro-éoliennes? Donc, offrir une aide financière,  
11          ce qui accroîtrait la participation à ce type de  
12          mesures et donc la participation à ceux qui se  
13          prévaudront du tarif d'auto-production tout ceci  
14          dans une perspective de transition énergétique.

15          Mme ANITA TRAVIESO :

16          R. En fait, quand on parle du solaire ou du PV, les  
17          micro-éoliennes, quand on considère ces... ces  
18          mesures, si on veut les regarder, ou ces  
19          technologies dans la rentabilité comme madame Hudon  
20          mentionne, ils ne sont jamais présents en pointe.  
21          Donc, c'est difficile pour le Distributeur de  
22          justifier la rentabilité de ce type de mesures  
23          notamment.

24          Q. **[21]** Et donc, au-delà ce cela, ça ne serait pas  
25          quelque chose que vous envisageriez de faire dans

1 le but de favoriser ces technologies, de leur  
2 offrir une aide financières de la même manière que  
3 vous offrez... vous offrez d'autres aides  
4 financières à d'autres technologies, d'autres  
5 produits efficaces?

6 Mme MYRIAM HUDON :

7 R. On considère à prime abord que notre énergie est  
8 déjà verte, donc, est renouvelable, on ne voit pas  
9 nécessairement en ce moment la nécessité de  
10 subventionner du PV, d'autant plus, comme on le  
11 mentionnait, qu'ils ne sont pas... ils ne  
12 s'effacent pas en pointe et puis en fonction des  
13 prix actuellement du marché, il n'y a aucun test de  
14 rentabilité qui passe la rampe y compris pour le  
15 participant. Donc, même en versant une aide  
16 financière à ce jour, ça nous permettrait pas de  
17 rencontrer les tests.

18 Q. **[22]** Si c'est le cas et selon votre raisonnement,  
19 pourquoi est-ce que... pourquoi est-ce que vous  
20 permettez que ça existe sur votre réseau?  
21 C'est-à-dire pourquoi vous n'abolissez pas tout  
22 simplement cette formule-là? Ça serait logique, ça  
23 serait la conséquence logique de ce que vous venez  
24 de dire.

25 R. On ne va pas à l'encontre du marché, si les clients

1 veulent s'en installer, je veux dire, on va les  
2 accompagner. On offre le tarif de mesurage net en  
3 fonction des prix qui vont probablement diminuer,  
4 au fil du temps, peut-être que le marché va faire  
5 en sorte qu'il y en a de plus en plus qui vont  
6 s'installer. Pour l'instant, on a pas l'intention  
7 de favoriser nécessairement d'accélérer ce marché.

8 Q. **[23]** O.K. Je passe au programme suivant qui est  
9 présentement projeté à l'écran qui est le volet  
10 « Développement urbain durable » aussi appelé  
11 « Projet urbain innovant » qui est le programme  
12 671.19 du plan du TEQ et qui fait partie du  
13 programme générique « Mieux consommer » mais qui  
14 est présenté dans le plan de TEQ comme étant un  
15 programme distinct et je sais et vous devez savoir  
16 que ce programme a été un peu mal mené dans la  
17 preuve de certains intervenants et je voudrais un  
18 peu avoir votre vision quant à... quant au maintien  
19 et quant à l'avenir de ce... bien, de ce qui serait  
20 maintenant appelé un programme distinct. En fait  
21 pour résumer un peu ce que nous disons dans ce  
22 paragraphe, c'est que tant qu'il fait partie d'un  
23 programme générique Mieux consommer, l'ensemble est  
24 rentable, si on cède ce programme générique et  
25 qu'on considère le volet Développement urbain

1 durable comme étant séparé, certains intervenants  
2 soulignent que ce n'est pas rentable en soi et  
3 proposent même d'abolir ce volet. Donc, est-ce que  
4 vous pourriez élaborer un peu votre position là-  
5 dessus?

6 (8 h 56)

7 Mme ANITA TRAVIESO :

8 R. En fait, comme on a mentionné hier à plusieurs  
9 reprises, ce programme-là en soi est considéré de  
10 façon autonome chez nous. Il est libellé à  
11 l'intérieur de Mieux consommer, mais tous les tests  
12 de rentabilité sont faits uniquement et  
13 spécifiquement pour ce programme. Il ne fait pas  
14 partie d'un ensemble. Donc, à lui seul, il est  
15 rentable étant donné que chacun des projets qui est  
16 admis doit passer tous les tests. Et on a  
17 effectivement l'intention de poursuivre ce  
18 programme-là. C'est un programme qui est, selon  
19 nous, très porteur pour la transition énergétique  
20 du Plan directeur.

21 Q. **[24]** Je vous remercie. J'inviterais, Madame la  
22 greffière, à remonter un petit peu plus haut sur  
23 cette même page, simplement pour couvrir brièvement  
24 la question... sur la question des ménages à faible  
25 revenu qui est présentement projetée à l'écran. Il



1 a été discuté à l'occasion à la fois du témoignage  
2 oral d'Énergir et de Gazifère de la question de  
3 savoir, est-ce que le Distributeur devrait garder  
4 une offre dans son portefeuille ou devrait avoir  
5 une offre de programmes pour des ménages à faible  
6 revenu vu que TEQ réfléchit à la possibilité  
7 d'occuper ce marché? Donc, est-ce que la meilleure  
8 approche, c'est d'offrir ces programmes, de les  
9 mettre dans le plan pour le Distributeur ou de les  
10 supprimer vu l'imminence possible d'une  
11 intervention de TEQ? Est-ce que vous pouvez nous  
12 exprimer votre position là-dessus?

13 R. C'est sûr qu'on a des discussions avec TEQ pour  
14 éviter un chevauchement. On a même débuté des  
15 discussions avec TEQ avec le Centre  
16 d'accompagnement pour les MFR. On offre des frigos  
17 pour les MFR en complémentarité d'Éconologis  
18 offerts par TEQ. Donc, on est déjà dans cette  
19 harmonisation du programme. Donc, c'est clair que,  
20 selon l'avancement ou l'évolution de l'offre de  
21 TEQ, on est ouvert à voir quelle est la meilleure  
22 porte d'entrée pour ce type de clientèle-là.

23 Q. **[25]** Et pour l'instant, votre position pour la  
24 suite du plan pour les quatre années qui restent au  
25 Plan 2018-2023?

1 R. Pour le moment, les mesures sont incluses au plan  
2 sous notre responsabilité et elles vont demeurer  
3 tant et aussi longtemps qu'elles sont requises.

4 Q. **[26]** D'accord. Je vous remercie. Si madame la  
5 greffière veut bien passer à la page suivante où il  
6 y a deux programmes très très intéressants. Le  
7 premier est notre proposition de rétablissement du  
8 programme de géothermie résidentielle qui existait  
9 déjà jusqu'en deux mille treize (2013) qu'Hydro-  
10 Québec Distribution offrait. Et si vous vous  
11 souvenez bien, à cette époque, le cadre législatif  
12 était différent, la Régie vous avait suggéré de le  
13 garder, mais finalement Hydro-Québec Distribution  
14 avait choisi de ne pas retenir cette suggestion de  
15 la Régie de l'énergie. Mais aujourd'hui le cadre  
16 est différent.

17 Donc, est-ce que ça serait une idée qui  
18 vous intéresserait de rétablir ce programme de  
19 géothermie résidentielle? Nous on demande à la  
20 Régie de vous demander... pas de vous demander, de  
21 vous requérir de le faire. Maintenant, c'est plus  
22 de vous demander, mais on aimerait voir votre  
23 position là-dessus.

24 R. Comme vous l'avez mentionné, c'est un programme  
25 qu'on avait de deux mille sept (2007) à deux mille

1 douze (2012). On a décidé d'y prendre fin suite à  
2 une évaluation qui démontrait un taux  
3 d'opportunité de l'ordre de quarante-neuf pour  
4 cent (49 %) à ce moment-là. Donc, c'est clair que  
5 c'est... La géothermie est quand même une mesure  
6 qui est très coûteuse. Le surcoût pouvant faire,  
7 ayant un impact significatif de la part du  
8 Distributeur serait très élevé, et, ça, pour une  
9 clientèle assez limitée ou restreinte. Donc, pour  
10 ces raisons-là, on ne regarde pas l'avenue  
11 d'ajouter un programme de géothermie dans le  
12 secteur résidentiel. Par contre, la géothermie est  
13 admissible dans les programmes-affaires.

14 (9 h 01)

15 Q. [27] Bon. Ça répond à la question. En ce qui  
16 concerne l'autre programme qui est sur cette même  
17 page, qui est notre recommandation 1.3.3.6, à  
18 l'effet qu'un programme de transition énergétique  
19 chez HQD, de transition du mazout et du propane  
20 vers l'électricité pour la clientèle affaires, pour  
21 les marchés commercial, institutionnel et  
22 industriel, soit établi. Donc, on parle clairement  
23 d'un programme de transition, un programme de  
24 conversion du mazout au propane vers l'électricité,  
25 et on parle d'un programme qu'Hydro-Québec

1 Distribution a déjà, il y a deux ans, proposé et  
2 qui, malheureusement, a été rejeté par la Régie,  
3 mais à l'époque, ce n'était pas considéré, ce  
4 n'était pas analysé en tant que programme de  
5 transition. Or, maintenant on y est, nous sommes  
6 aujourd'hui dans l'étude du Plan directeur de  
7 transition, innovation et efficacité énergétiques,  
8 donc est-ce qu'Hydro-Québec Distribution  
9 envisagerait d'offrir ce programme qu'elle était  
10 tout à fait prête à offrir il n'y a pas si  
11 longtemps?

12 R. C'est certain que c'était un programme qu'on a  
13 conçu, développé et présenté à la Régie et qu'on  
14 pense qu'il aurait fait de son sens, dans le sens  
15 qu'on est en mode transition énergétique. Par  
16 contre, suite à la décision de la Régie, on a aboli  
17 le programme et on a débuté des discussions avec  
18 TEQ pour voir la possibilité que TEQ prenne ce  
19 genre de programmes qui touchent la conversion,  
20 donc principalement comme vous l'avez mentionné.  
21 Alors, c'est possible que TEQ, dans ses  
22 initiatives, mette de l'avant un programme  
23 similaire à celui que vous faites mention. Par  
24 contre, si on est ordonné de le faire, on le fera.

25 Q. [28] Ah bien, on va faire des recommandations en ce

1           sens. Madame la Présidente, est-ce que vous pouvez  
2           attendre juste un instant? Je dois vérifier quelque  
3           chose avec mon analyste pour la question suivante.  
4           Madame la Greffière, si vous voulez passer à la  
5           page suivante, qui est notre recommandation 1.3.3.7  
6           concernant les programmes d'efficacité en puissance  
7           chez Hydro-Québec Distribution.

8                        Donc, nous proposons d'approuver les deux  
9           programmes additionnels... d'insérer dans votre  
10          plan les deux programmes additionnels suivants  
11          d'efficacité en puissance, c'est-à-dire un  
12          programme biénergie pour la clientèle commerciale  
13          et institutionnelle. Vous vous souvenez qu'il y en  
14          avait un, il y a une dizaine d'années, qui n'avait  
15          pas été maintenu. Et également un programme de  
16          biénergie résidentielle interruptible. Donc, est-ce  
17          que vous pourriez commenter la possibilité  
18          d'inclure ces deux programmes dans votre plan?

19        R. En fait, le Distributeur a déposé, à la tarifaire  
20        deux mille dix-neuf (2019), des options tarifaires  
21        et c'est plutôt dans cet axe-là que le Distributeur  
22        va regarder les enjeux de puissance pour la  
23        clientèle résidentielle.

24        Q. **[29]** D'accord. Je résume que vous n'êtes pas, en  
25        soi... Je ne sais pas si je vous paraphrase bien?

1 En fait, dites-moi si je ne vous paraphrase pas  
2 bien, que vous n'êtes pas opposés à ce type de  
3 mesure mais ça serait dans un cadre d'audience  
4 tarifaire plutôt que dans le cadre du présent plan.  
5 Est-ce que je dois bien comprendre votre propos?

6 R. Non. En fait, ce qu'on a regardé, c'est d'aller  
7 vers une tarification dynamique qui va être  
8 déployée. Donc, c'est ça, on s'est concentré sur  
9 cet aspect-là.

10 Q. **[30]** O.K.

11 R. On a également fait des projets-pilotes. Au  
12 résidentiel, par contre...

13 Q. **[31]** « Pilotes », en biénergie?

14 R. En biénergie. Et n'étant pas concluants, on n'a pas  
15 poursuivi cette approche. Donc, c'est pour ça que  
16 je vous mentionne qu'on a pris un autre chemin pour  
17 réaliser de la biénergie par la tarification  
18 dynamique.

19 (9 h 06)

20 Q. **[32]** O.K. Je comprends. Mais la biénergie  
21 résidentielle interruptible ou un programme  
22 spécifique biénergie pour le programme CII, comme  
23 on conçoit les programmes de biénergie  
24 traditionnellement, ce n'est pas quelque chose à  
25 quoi vous seriez ouverts?

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. Donc, nous avons soumis un plan avec des objectifs  
3 que l'on compte atteindre au cours des cinq années  
4 du Plan directeur de TEQ. L'ajout d'initiatives  
5 passe toujours par le même prisme de réflexion,  
6 c'est-à-dire est-ce que c'est un programme qui est  
7 rentable, qui rencontre les critères qui sont  
8 évalués au travers des tests que l'on utilise? Il  
9 faut aussi se concentrer sur, il faut prendre en  
10 compte aussi notre capacité de réalisation.

11 Il y a un certain nombre d'initiatives  
12 qu'on met de l'avant, qu'on poursuit et qui nous  
13 permet d'atteindre nos cibles. À partir de là, est-  
14 ce que d'autres initiatives, d'autres programmes  
15 pourraient avoir de la valeur? Comme je vous le  
16 disais tout à l'heure, la question est légitime  
17 mais, en ce qui nous concerne, notre offre à  
18 l'heure actuelle est une offre qu'on est confiants  
19 de pouvoir assumer et qui nous permettra  
20 d'atteindre les cibles que nous avons à l'intérieur  
21 de ce Plan directeur.

22 Q. [33] D'accord, je vous remercie. Je passe à la  
23 recommandation... Est-ce que... Oui?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Peut-être juste vous mentionner un petit rappel,

1 Maître Neuman, c'est la décision D-2018-170 où la  
2 Régie, au paragraphe 69, c'est bon, j'ai comme un  
3 écho, on a mentionné :

4 Ce faisant, la Régie ne peut imposer  
5 aux distributeurs ou à d'autres  
6 porteurs de programmes et mesures la  
7 mise en place de mesures  
8 additionnelles à celles présentées au  
9 Plan directeur. Elle ne peut que  
10 demander à TEQ d'évaluer des mesures  
11 additionnelles.

12 Donc, peut-être juste respecter cette décision dans  
13 le cadre de vos questions s'il vous plaît.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Bien effectivement, nous demandions l'ouverture  
16 d'Hydro-Québec Distribution à évaluer la  
17 possibilité d'avoir ce type de mesures donc c'est  
18 le genre de questions que je posais.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 En fait, c'est à TEQ qu'on va pouvoir demander, le  
21 cas échéant, d'évaluer des mesures additionnelles.  
22 Vous pouvez demander si jamais...

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui...

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 S'ils sont ouverts à les réaliser mais...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 O.K.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parce que vos recommandations vont plus...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... loin : Voulez-vous réaliser de nouveaux  
11 programmes, sous-entendant qu'on pourrait leur  
12 imposer de nouveaux programmes.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Oui, mais...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Des modifications aux programmes qui sont proposés,  
17 ça, il n'y a pas de souci...

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 On est en mesure, en vertu des nouvelles  
22 dispositions législatives, d'imposer des mesures.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 En fait, d'approuver les programmes proposés avec  
3 ou sans modifications.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Oui. Si je peux revenir là-dessus mais, en fait, je  
6 suis content que vous mentionnez ça parce que c'est  
7 quelque chose que nous abordons déjà en filigrane  
8 dans les sections, j'ai pas la page, les sections  
9 plus introductives de notre mémoire, à savoir que  
10 certaines des choses que nous proposons peuvent  
11 être faites comme étant des volets supplémentaires  
12 à des programmes existants.

13 Donc, l'obstacle éventuel, finalement, est  
14 aisément contournable puisqu'on constate que c'est  
15 pas une exagération, que déjà dans les programmes  
16 existants il y en a plusieurs qui ont beaucoup de  
17 volets, des fois assez différents comme Mieux  
18 consommer et donc, ce n'est pas... De toute façon,  
19 nous ne sommes pas ici pour régler la question de  
20 droit mais nous pouvons poser la question à savoir  
21 si Hydro-Québec Distribution est ouverte à la  
22 possibilité de, puis après on pourra même trouver  
23 le volet, nommer le volet exact de tels programmes  
24 qui...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je voulais juste faire un petit rappel, c'est beau.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Mais je...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maintenant allez-y, dans l'optique que vous

7 respectez...

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Je réagis un petit peu au moment de danse de mon  
10 collègue qui, enfin, qui fait différents  
11 mouvements, je sais pas pourquoi mais en tout cas.

12 Me SIMON TURMEL :

13 J'aime bien me dégourdir. Merci.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Ah, c'est bien. C'est bien de rester en santé.

16 (9 h 12)

17 Q. **[34]** Alors je passe à la recommandation suivante,  
18 donc, qui est la page... à la page suivante. Oui,  
19 seulement celle-là est 3.3.8. Dans notre mémoire,  
20 nous citons Hydro-Québec Distribution qui avait...  
21 qui avait affirmé, lorsque l'option... l'option  
22 d'auto-production avait été établie il y a de ça  
23 une dizaine d'années, qu'il existait une limite  
24 actuelle de trois mille quatre cents kilowatts  
25 (3400 kW) de systèmes d'auto-production au Québec,

1 horizon de contrainte de transport, est-ce que  
2 cette limite existe toujours aujourd'hui?

3 Me SIMON TURMEL :

4 Regardez, je ne pense pas qu'on ait les témoins,  
5 sauf erreur, je ne pense pas qu'on ait les témoins  
6 appropriés pour répondre à une telle question qui  
7 concerne des limites sur le réseau de transport de  
8 ma compréhension, donc, je pense qu'on s'éloigne  
9 peut-être un petit peu de... de ce qui est utile  
10 ici. Donc, je vais m'objecter à la question.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui, je vous soumets que dans la mesure où nous  
13 allons... nous allons parler de l'auto-production  
14 dans notre propre preuve et nous voudrions au moins  
15 savoir s'il existe une limite. Nous ne demandons  
16 pas l'aspect technique de transport, nous aimerions  
17 simplement savoir s'il existe... si... si aux yeux  
18 d'Hydro-Québec Distribution, il existe cette limite  
19 encore aujourd'hui, limite dont Hydro-Québec  
20 Distribution avait fait grand état à une certaine  
21 époque en disant : « On ne peut pas en accepter  
22 plus, ça s'arrête là. » Est-ce que ça a été changé?  
23 Est-ce que c'est toujours cette limite-là qui  
24 s'applique?

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Je rajouterais que je pense qu'on s'éloigne d'une  
3 modification de programme d'une part et d'autre  
4 part, peut-être compte tenu du niveau de  
5 technicalité de cette question, c'est peut-être une  
6 question qui aurait dû être posée à l'occasion des  
7 demandes de renseignements. Donc, c'est peut-être  
8 un peu tardif là à cet effet-là.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Bien, je voudrais voir si... les témoins, peut-être  
11 qu'ils ont la réponse. Si nous nous apprêtons à  
12 dire : « Faites-en plus », si Hydro-Québec  
13 Distribution, sa position c'est de dire : « On ne  
14 peut absolument pas en faire plus, c'est bloqué »,  
15 on aimerait le savoir s'il y a cette limite.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [35] Bon, écoutez, si vous n'êtes pas en mesure de  
18 répondre, simplement mentionner que vous n'êtes pas  
19 en mesure de répondre et puis on passe à un autre  
20 appel.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Mais peut-être qu'ils le sont, je ne le sais pas.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Non, mais c'est pour ça que j'autorise la question.

25

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. Nous n'avons pas cette information.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Bon. O.K. Ça fait plusieurs dossiers que j'essaie  
5 d'avoir cette information puis à chaque fois c'est  
6 pas l'objet d'Hydro-Québec.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous pouvez aussi les contacter en-dehors d'une  
9 audience, hein.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui. Oui. Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est quelque chose qui est possible.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui. Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parlez-vous.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Q. **[36]** Je ne poserai pas de question... En fait... en  
20 fait, non, je vais demander une clarification à la  
21 formation quant à ma prochaine question concernant  
22 le développement de l'énergie solaire  
23 photovoltaïque puis la recommandation suivante  
24 c'est le développement de l'énergie éolienne en  
25 réseaux autonomes. Je voudrais, en fait, je

1           souhaiterais bien savoir de la part de la Régie si  
2           lorsque... lorsque la Régie a indiqué que certains  
3           programmes, il y en avait un qui s'intitulait  
4           « Mesure 77.1 : caractérisation des potentiels  
5           solaires éoliens en réseaux autonomes », et  
6           78.1 : « Mettre en place des projets de  
7           démonstration technologique en réseaux autonomes »,  
8           et « Convertir »... 79.1, « Convertir en tout ou en  
9           partie la production d'électricité vers des sources  
10          renouvelables ou à faible empreinte carbone en  
11          réseaux autonomes », que lorsque la Régie a décidé  
12          antérieurement que ces programmes ne faisaient pas  
13          partie du Plan, je veux être bien sûr donc que le  
14          développement, le déploiement de... de parcs  
15          éoliens ou d'équipements de solaire photovoltaïque  
16          en réseaux autonomes n'est clairement pas l'objet  
17          de... de la présente audience. Je veux être sûr de  
18          bien clarifier, que j'ai pas mal compris ça, que  
19          j'ai pas oublié de poser une question parce que  
20          j'avais mal cru... incorrectement cru que c'était  
21          pas dans... dans le cadre.

22          Me SIMON TURMEL :

23          En fait, je pense que quand on parle vraiment de  
24          conversion des réseaux autonomes, bien là, on ne  
25          s'inscrit pas dans le cadre mais si on parle

1 d'interventions en efficacité énergétique en  
2 réseaux autonomes, à ce moment-là, les questions  
3 vont pouvoir être admissibles, je pense que la  
4 décision était claire à cet effet-là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Voilà, la décision est relativement claire, que le  
7 plan de conversion des réseaux autonomes par des  
8 sources d'énergie renouvelable fait partie du Plan  
9 directeur, va être considéré dans le cadre de  
10 l'atteinte de la cible, mais ne fait pas partie des  
11 programmes qui doivent être approuvés en vertu de  
12 85.41. Ce sont des projets qui devront faire  
13 l'objet d'approbation en vertu d'autres  
14 dispositions de la loi. Et d'ailleurs, certains  
15 projets ont déjà fait l'objet...

16 (9 h 17)

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 D'accord.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... d'approbation de la part de la Régie.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 D'accord. Je vous remercie.

23 Q. **[37]** Ma question suivante qui... ça correspond à  
24 une autre page, mais c'est pas la peine d'y aller  
25 maintenant, c'est dans nos recommandations,



1 concerne les redistributeurs d'électricité. Nous  
2 comprenons, sauf erreur, que tous les programmes du  
3 plan, en fait, tous les programmes et mesures du  
4 présent plan d'Hydro-Québec Distribution sont  
5 offerts par Hydro-Québec Distribution aux clients  
6 des redistributeurs d'électricité, des  
7 redistributeurs d'électricité, sauf un... Attendez,  
8 je vais le retrouver, mais peut-être que vous vous  
9 en rappelez par coeur, c'est plus simple. Donc,  
10 est-ce que vous pouvez confirmer et préciser? Donc,  
11 si je comprends bien, ça veut dire que le client du  
12 réseau... de ce réseau municipal ou coopératif vous  
13 contactez directement, Hydro-Québec Distribution, et  
14 vous faites affaires avec le client directement,  
15 même si ce n'est pas un de vos clients. C'est bien  
16 cela?

17 Mme ANITA TRAVIESO :

18 R. Effectivement, les programmes affaires qui ont des  
19 appuis financiers, un client qui est sous... qui  
20 fait partie d'un de nos redistributeurs d'énergie  
21 est admissible à une demande d'appui financier et  
22 il passe directement par nous. Le seul... les seuls  
23 clients qui n'ont pas accès direct, c'est pour le  
24 programme GDP Affaires. On offre le programme aux  
25 municipalités et non pas à leurs clients.

1 Q. **[38]** Et les programmes résidentiels de HQD « Mieux  
2 consommer » et autres, sont offerts à ses clients  
3 des redistributeurs?

4 R. Ce sont principalement des mesures de  
5 sensibilisation, donc la sensibilisation se fait à  
6 travers... pour l'ensemble de la population.

7 Q. **[39]** Mais, dans « Mieux consommer », le sondage, le  
8 questionnaire, vous l'offrez aux clients des  
9 réseaux de redistributeurs?

10 R. Je ne suis pas certaine de savoir si le sondage va  
11 directement à ces clients-là. Je pense que oui,  
12 mais je ne le... je ne peux pas vous le confirmer  
13 avec certitude.

14 Q. **[40]** Est-ce qu'il y a d'autres de ces programmes  
15 résidentiels ou affaires où vous auriez une  
16 incertitude quant à la question de savoir s'ils  
17 sont directement offerts, à part GDP Affaires, on  
18 n'en parle plus là, mais que vous ne soyez pas  
19 certaine que les clients des redistributeurs  
20 peuvent y avoir accès?

21 R. Comme je le mentionne, ils ont tous accès, donc les  
22 info-lettres ou les publicités, le Web est  
23 accessible à tout le monde. Donc, c'est clair  
24 qu'ils sont tous accessibles et ont cette  
25 information. C'est pas une information qui reste

1 privilégiée à nos... à nos clients. Toutefois,  
2 c'est uniquement la partie sondage que je ne suis  
3 pas certaine s'ils sont de ces clients-là  
4 spécifiquement.

5 Q. **[41]** Est-ce que vous pourriez prendre un engagement  
6 de vérifier si les clients des redistributeurs  
7 reçoivent et/ou ont accès au sondage/questionnaire  
8 de « Mieux consommer »?

9 R. Oui.

10 Q. **[42]** C'est l'engagement?

11 LA GREFFIÈRE :

12 Numéro 4.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Q. **[43]** Numéro 4 de HQD.

15

16 E-4 (HQD) : Vérifier si les clients des  
17 redistributeurs reçoivent et/ou ont  
18 accès au sondage/questionnaire de  
19 « Mieux consommer » (demandé par la  
20 RTIEÉ)

21

22 Les gains énergétiques, les budgets, le nombre de  
23 participants de cette clientèle, qui sont les  
24 clients des redistributeurs, est-ce qu'ils sont  
25 toujours inclus dans vos données, les données que

1 vous avez déposées quant aux gains énergétiques,  
2 budget et nombre de participants de vos différents  
3 programmes? Vous les avez incorporés, est-ce que je  
4 comprends que c'est le cas ou est-ce qu'ils ne sont  
5 pas inclus?

6 R. Dans les programmes avec appui financier, ils sont  
7 inclus. On ne fait pas de distinction dans les  
8 prévisions.

9 (9 h 22)

10 Q. **[44]** Est-ce que vous déposez... est-ce que vous  
11 disposez d'une ventilation permettant de savoir,  
12 quelle proportion dans les différents programmes  
13 est occupée par cette clientèle des  
14 redistributeurs?

15 R. Je ne possède pas cette information.

16 Q. **[45]** Je dois vérifier une dernière chose. Ça va. Je  
17 n'ai pas d'autres questions, je vous remercie  
18 beaucoup. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Merci, Maître Neuman. Nous allons  
21 poursuivre avec l'interrogatoire de maître  
22 Cardinale pour la Régie.

23 INTERROGÉES PAR Me AMÉLIE CARDINAL

24 Bonjour aux membres du panel. Amélie Cardinal pour  
25 la Régie. Hier, en fin de journée, j'ai déposé la

1 pièce A-0137, qui est l'évaluation de la  
2 transformation du marché résidentiel pour les  
3 thermostats électroniques muraux pour plinthes  
4 électriques, pour la période évaluée pour les  
5 années deux mille douze (2012) à deux mille quinze  
6 (2015). Donc, ma première question va porter sur  
7 cette pièce.

8 À la page 24, qui est celle-là, ici. Euh...  
9 Juste l'autre en bas, je crois. Parfait. Donc,  
10 juste... c'est la section 1.5. Juste en haut. Juste  
11 en haut... un petit peu plus haut. Parfait. C'est  
12 bon. C'est bon. Oui, c'est ça. Exactement. Dans les  
13 conclusions et recommandations, donc l'évaluateur  
14 indique... Bon... Attendez, c'est moi qui n'ai pas  
15 à la bonne place là. En fait, c'est la page 24 du  
16 bas, donc vous pouvez descendre encore. Oui. Euh...  
17 l'autre après... c'est celle-là, cette page-là.  
18 Oui. Un petit peu en haut. Donc, on voit, au  
19 premier paragraphe que l'évaluateur indique qu'en  
20 deux mille quinze (2015) les thermostats  
21 électroniques dominaient le marché avec une part de  
22 soixante-trois pour cent (63 %) de tous les types  
23 de thermostats installés pour le chauffage  
24 électrique, c'est-à-dire pour électronique,  
25 bimétallique, intégrés aux convecteurs, intégrés

1           aux plinthes et intelligents ou communicants. Et  
2           les thermostats bimétalliques, quant à eux, étaient  
3           loin derrière avec une part de vingt-huit pour cent  
4           (28 %).

5                    À la page 2 du même document. Donc, là,  
6           c'est juste avant. L'évaluateur dit que l'analyse  
7           du marché des thermostats électroniques a permis de  
8           conclure que la transformation du marché de ces  
9           équipements écoénergétiques au Québec est très  
10          avancée. Puis à la lumière de ces résultats,  
11          l'évaluateur recommande, dans son rapport, à la  
12          première recommandation qu'Hydro-Québec utilise,  
13          sur un horizon à court terme, les projections de  
14          l'impact sur le marché pour l'estimation des  
15          économies qu'elle génère dans le marché des  
16          thermostats électroniques. Puis, ces estimations  
17          devraient toutefois être validées par un suivi  
18          approprié de l'évolution du marché aux deux ans.

19                    Un petit peu plus loin, la quatrième  
20          recommandation. L'évaluateur recommande qu'Hydro-  
21          Québec maintienne ses activités de sensibilisation  
22          générale sur les thermostats électroniques, pour  
23          s'assurer une certaine pression sur la demande et  
24          l'offre de produits.

25          Q. [46] Pouvez-vous confirmer que, notamment, suite à

1           cette évaluation, Hydro-Québec a mis fin aux aides  
2           financières pour les thermostats électroniques pour  
3           la clientèle résidentielle, mais qu'elle a continué  
4           à octroyer des aides financières pour la clientèle  
5           MFR?

6           (9 h 27)

7           R. Pour la clientèle résidentielle, il n'y a plus  
8           d'appui financier. Et pour la clientèle MFR, dans  
9           le volet rénovation énergétique, on donne le  
10          surcoût des différentes mesures, isolation des  
11          fenêtres, économiseur d'eau, éclairage et  
12          thermostats électroniques.

13          Q. **[47]** Parfait. Et est-ce qu'Hydro-Québec a mis fin  
14          aux aides financières en raison de la  
15          transformation qui est très avancée du marché?

16          R. Effectivement.

17          Q. **[48]** Puis pouvez-vous indiquer si le Distributeur a  
18          réalisé le suivi de l'évolution du marché aux deux  
19          ans?

20          R. Nous n'avons pas effectué une évaluation en deux  
21          mille dix-huit (2018), donc deux ans plus tard,  
22          non, étant donné qu'on ne se crédite pas les  
23          économies de cette transformation et on poursuit à  
24          faire de la sensibilisation sur les thermostats  
25          dans notre sensibilisation intégrée pour nous





1 programmes, on peut toutefois se  
2 questionner sur l'absence d'une telle  
3 offre d'Hydro-Québec Distribution qui,  
4 comme on l'a vu plus haut, a une offre  
5 limitée d'aide financière à l'achat  
6 d'appareils écoénergétiques.

7 Pouvez-vous commenter l'énoncé du RNCREQ en ce qui  
8 concerne l'absence de subventions pour l'achat de  
9 thermostats intelligents?

10 R. En fait, comme on l'a mentionné, on a transformé le  
11 marché des thermostats électroniques. Et lorsqu'on  
12 compare l'efficacité énergétique, on parle d'un  
13 thermostat électronique versus un thermostat  
14 électronique intelligent ou programmable. Il y a  
15 très peu d'économies d'énergie. C'est vraiment  
16 limité. Donc, le surcoût versus l'économie  
17 additionnelle d'un programmable versus électronique  
18 ne justifie pas pour le Distributeur de donner un  
19 appui financier.

20 Q. **[51]** Ensuite, je vais vous référer à votre preuve,  
21 C-HQD-0037 à la page 18. Parfait. Donc, Hydro-  
22 Québec indique qu'elle :

23 [...] demeure toutefois à l'affût des  
24 nouvelles technologies qui lui  
25 permettraient de faire évoluer son

1                                   portefeuille d'offres en efficacité  
2                                   énergétique et qui pourraient  
3                                   nécessiter l'offre d'aide financière.

4           Est-ce que les thermostats intelligents font partie  
5           des nouvelles technologies pour lesquelles Hydro-  
6           Québec reste à l'affût?

7           R. Oui, effectivement. Mais tout particulièrement dans  
8           une offre pour gérer la puissance. Donc, en lien  
9           avec ces interventions-là, c'est clair que les  
10          thermostats programmables vont nous aider dans la  
11          poursuite des initiatives qu'on veut mettre de  
12          l'avant.

13          (9 h 32)

14          Q. **[52]** Hier, vous avez mentionné qu'Hydro-Québec, je  
15          ne me rappelle pas c'est qui exactement, mais il a  
16          été mentionné qu'Hydro-Québec a migré de programmes  
17          qui octroient des subventions vers une approche de  
18          sensibilisation, principalement dans le marché  
19          résidentiel. Pouvez-vous élaborer sur les éléments  
20          qui font en sorte qu'Hydro-Québec a remplacé ses  
21          programmes d'aide financière pour l'installation de  
22          certains équipements efficaces, par des programmes  
23          de sensibilisation?

24          R. Bien. En fait, la migration s'est faite... Comme on  
25          le dit, ça fait plusieurs années qu'on a... On est

1 intervenu de façon assez soutenue. Par exemple, si  
2 on parle des thermostats électroniques, ça fait  
3 partie d'une des mesures qu'on... au niveau du  
4 résidentiel, ont donné des appuis financiers dans  
5 l'éclairage également. Donc, ce sont des mesures  
6 qui sont devenues vraiment... où on... Le  
7 Distributeur a pu transformer le marché. Donc, à ce  
8 moment-là, il n'est plus justifié d'offrir des  
9 appuis financiers, de un.

10 De deux, les coûts de ces technologies ont  
11 réduit. Donc, le surcoût par rapport à ce qui reste  
12 dans le marché est très faible, encore une fois.  
13 Donc, et donc, l'économique d'offrir des appuis  
14 financiers n'est plus au rendez-vous. Donc, nos  
15 coûts évités ont réduit. Les coûts des mesures ont  
16 également... ou de la solution efficace a également  
17 réduit compte tenu que nous avons transformé, en  
18 partie, ces mesures, on n'est plus en mesure de  
19 justifier des thermostats électroniques ou de  
20 l'éclairage, chez cette clientèle-là.

21 Q. **[53]** Maintenant, je vais vous référer à la pièce  
22 C-HQD-0016, qui est la réponse à la DDR-1 de la  
23 Régie, à la page 8. En réponse à la question 3.1 de  
24 la Régie. Donc, Hydro-Québec mentionne que les  
25 prévisions budgétaires et énergétiques pour les

1 années deux mille dix-huit, deux mille vingt-trois  
2 (2018-2023), ont été extrapolées et démontrent  
3 l'intention du Distributeur de maintenir ses  
4 efforts sur l'horizon du Plan directeur et  
5 constituent une juste appréciation des économies  
6 d'énergie électrique qu'il prévoit générer sur cet  
7 horizon, sachant que des modifications peuvent être  
8 requises annuellement pour s'adapter à l'évolution  
9 du marché des technologies, notamment. Pouvez-vous  
10 préciser ce qu'Hydro-Québec entend par des  
11 modifications pour s'adapter à l'évolution du  
12 marché et des technologies?

13 R. C'est sûr que durant la durée du plan, on prévoit  
14 qu'il va y avoir des ajustements, notamment dans  
15 les programmes ayant un impact sur notre puissance.  
16 Donc, au niveau du résidentiel, on va, comme je le  
17 mentionnais, déployer des programmes qui vont  
18 installer des thermostats tels que discutés ou  
19 présentés à la cause tarifaire deux mille dix-neuf  
20 (2019). Donc, c'est sûr que ça, ça fait partie des  
21 ajustements ou de l'avancement technologique qu'on  
22 prévoit.

23 Advenant qu'il y ait un mouvement au niveau  
24 du marché ou des transitions d'une nouvelle  
25 technologie, bien, on va être à l'affût et on

1 regarder la possibilité d'offrir des appuis  
2 financiers. À part les thermostats électroniques,  
3 honnêtement, pour la puissance, en ce moment-ci,  
4 j'ai de la difficulté à voir d'autres mesures ou  
5 avancements technologiques dans la première phase  
6 du Plan directeur.

7 Q. [54] Vendredi dernier, j'ai déposé une autre pièce,  
8 qui est la pièce A-0128. C'est une pièce qui  
9 provient du rapport annuel deux mille dix-sept  
10 (2017), qui a été déposée... c'était l'annexe M des  
11 réponses à la DDR-1 de la Régie, un appel de  
12 propositions pour évaluer la contribution d'Hydro-  
13 Québec à la transformation du marché de l'éclairage  
14 résidentiel au Québec. Et on peut voir, en ce qui  
15 concerne l'échéancier, on prévoyait la présentation  
16 des résultats préliminaires en décembre deux mille  
17 dix-huit (2018), et le dépôt du rapport final, en  
18 mars deux mille dix-neuf (2019). Est-ce que les  
19 résultats préliminaires... En fait, est-ce que le  
20 rapport d'évaluation est disponible?

21 (9 h 37)

22 R. Le rapport va être déposé avec le rapport annuel  
23 deux mille dix-huit (2018), il n'est pas encore  
24 disponible. Les résultats préliminaires, donc, une  
25 présentation nous a été faite à la fin deux mille

1 dix-huit (2018) qui quantifie les économies mais le  
2 rapport en soi n'a pas été approuvé encore à  
3 l'interne ni validé, donc, il n'est pas disponible.

4 Q. [55] Je vais vous référer à la pièce A-0127 qui a  
5 été déposée également vendredi dernier, ça provient  
6 encore une fois du rapport annuel deux mille  
7 dix-sept (2017), c'était l'annexe C qui est le  
8 « Rapport d'évaluation d'Éconoler relative à la  
9 contribution d'Hydro-Québec à la transformation du  
10 marché de l'éclairage efficace », donc, dans le  
11 rapport à la page 33, celle-là ici, Éconoler écrit  
12 au sujet des lampes à DEL que... En fait... Oui,  
13 c'est bon. Je ne voyais pas jusque... jusqu'à au  
14 tableau. C'est correct. Donc, Éconoler écrit au  
15 sujet des lampes à DEL que :

16                   Quoi que les ventes soient en  
17                   croissance, l'influence d'Hydro-Québec  
18                   diminue chaque année et elle devient  
19                   nulle dès deux mille dix-sept (2017).  
20                   Selon les experts du marché,  
21                   Hydro-Québec a contribué aux ventes de  
22                   lampes à DEL en accélérant la  
23                   pénétration du produit lors de son  
24                   introduction sur le marché.

25 Et un petit peu plus bas là, on peut lire que :

1 Les experts...

2 En fait, c'est la dernière ligne, c'est correct.

3 Non, non, juste un petit peu au-dessus du tableau  
4 encore. Oui, dans le même paragraphe, la dernière  
5 ligne, dernière phrase.

6 Les experts sont d'avis qu'en deux  
7 mille dix-sept (2017), même sans  
8 intervention de la part  
9 d'Hydro-Québec, le même niveau de  
10 ventes de lampes à DEL aurait été  
11 atteint.

12 Est-ce que le constat relatif au fait que  
13 l'influence d'Hydro-Québec dans le secteur des  
14 lampes à DEL pour le marché affaires diminue est  
15 transposable au marché résidentiel?

16 R. Pouvez-vous répéter votre question?

17 Q. **[56]** Oui. Parfait. Donc, en fait, pouvez-vous  
18 indiquer si le constat relatif au fait que  
19 l'influence d'Hydro-Québec dans le secteur des  
20 lampes DEL dans le marché affaires diminue  
21 s'applique également au marché résidentiel?

22 R. Je ne suis pas certaine si on peut mentionner que  
23 c'est exactement la même chose au niveau du  
24 résidentiel.

25 Q. **[57]** O.K. Je vais vous référer cette fois-ci à la

1 pièce A-0049 à la page 12. Donc :

2                                   Concernant le programme « Produits  
3                                   agricoles efficaces », Hydro-Québec  
4                                   indique vouloir optimiser son offre en  
5                                   deux mille dix-neuf (2019) pour  
6                                   considérer l'évolution du marché.  
7                                   Parmi les améliorations, l'éclairage à  
8                                   DEL d'horticulture sera offert pour la  
9                                   photosynthèse et l'offre en  
10                                   ventilation sera élargie.

11                               Est-ce que le Distributeur a pris en compte  
12                               l'éventuelle adhésion des participants à cette  
13                               mesure à l'option tarifaire OÉA, qui est l'option  
14                               d'électricité additionnelle pour l'éclairage de  
15                               photosynthèse, dans son évaluation du taux  
16                               d'opportunité des participants et de la  
17                               rentabilité de cette modification?

18                           R. Pour le produit à DEL horticulture, d'horticulture  
19                           pour le programme « Agricole », on a analysé  
20                           vraiment ce volet en particulier avec l'économie  
21                           énergétique additionnelle de... et incluant le  
22                           surcoût surtout de cette lampe-là qui est assez  
23                           dispendieuse donc on a vraiment calibré l'appui  
24                           financier en fonction de ce programme particulier.  
25                           On n'a pas fait nécessairement un lien avec



1 l'option tarifaire offerte à cette clientèle.

2 (9 h 42)

3 Mme MYRIAM HUDON :

4 R. En fait, un client qui bénéficierait du programme  
5 serait par la suite effectivement admissible à  
6 l'OÉA, puis l'OÉA est rentable. Donc, dans le fond,  
7 ce n'est pas mutuellement exclusif puis on fait pas  
8 deux analyses de rentabilité en une. L'OÉA est  
9 rentable et puis ce programme-là, pour aider avec  
10 un appui financier un client à avoir de l'éclairage  
11 DEL, est rentable.

12 Q. **[58]** Simplement pour préciser, est-ce que Hydro-  
13 Québec a fait une évaluation du taux d'opportunité  
14 pour cette mesure?

15 Mme ANITA TRAVIESO :

16 R. Non, on en n'a pas fait parce que c'est vraiment,  
17 ça commence à rentrer dans le marché et le surcoût  
18 est encore très élevé. Donc, on ne considère pas  
19 qu'il y a de l'opportunité. C'est sûr qu'on pourra  
20 l'évaluer une fois que le programme ou la mesure  
21 est admissible pendant une couple d'années. Donc,  
22 c'est trop prématuré pour le faire.

23 Q. **[59]** Maintenant, par rapport... Est-ce que vous  
24 avez complété votre réponse? Oui? Parfait. Par  
25 rapport à la mesure Produits agricoles efficaces à

1 la pièce B-0068, qui est le complément de preuve  
2 d'Hydro-Québec à la page 2, en fait, c'est  
3 simplement pour illustrer le taux d'opportunisme  
4 qui est de neuf pour cent (9 %) pour cette mesure.  
5 Pourriez-vous préciser sur quelle base a été évalué  
6 le taux d'opportunisme?

7 R. Le neuf pour cent (9 %) est vraiment un pourcentage  
8 de l'ensemble des mesures et pas d'une mesure  
9 spécifique.

10 Q. **[60]** En fait, est-ce que vous vous êtes basés sur  
11 une étude en particulier pour établir le  
12 pourcentage?

13 R. Je ne possède pas la réponse.

14 Q. **[61]** En fait, on aimerait savoir si c'est possible  
15 de prendre l'engagement de vérifier sur quelle base  
16 est établi le neuf pour cent (9 %). Donc ça serait  
17 l'engagement...

18 R. Oui.

19 Q. **[62]** Parfait. Donc ça serait l'engagement 5, je  
20 crois, d'Hydro-Québec, qui serait de vérifier sur  
21 quelle base est évalué le taux d'opportunisme de  
22 neuf pour cent (9 %) pour la mesure Produits  
23 agricoles efficaces.

24

25 E-5 (HQD) : Vérifier sur quelle base est évalué le

1                   taux d'opportunité de 9 % pour la  
2                   mesure Produits agricoles efficaces  
3                   (demandé par la Régie)

4  
5   Q. **[63]** Parfait. Votre réponse était complète  
6       j'imagine? C'était... Oui? Parfait. Je vais vous  
7       référer cette fois-ci à la pièce C-HQD-0037 à la  
8       page 25, qui est la réponse à la DDR de la Régie,  
9       la question 8.1. Donc, à la page 25 dans sa  
10      réponse... c'était pas ça ici?

11               (9 h 47)

12   R. Il s'agit de la DDR-3?

13   Q. **[64]** Oui. Effectivement.

14   R. Merci.

15   Q. **[65]** Qui est la pièce C-HQD-0037.

16   R. Oui.

17   Q. **[66]** Parfait. Donc, c'est... on peut voir, en  
18       réponse à la question 8.1, que le Distributeur  
19       prévoit réaliser des évaluations de marché de  
20       l'impact énergétique pour les mesures 38.2 qui est  
21       OIEÉSI et 67.17 qui est OIEÉB en deux mille vingt  
22       et un (2021) et en deux mille vingt-trois (2023).  
23       Donc, voilà au tableau.

24               Également, à la pièce C-HQD-0016 qui est,  
25       cette fois-ci, la réponse à la DDR-1 de la Régie, à

1 la page 14, en réponse à la question 5.3, Hydro-  
2 Québec indique qu'il :

3 [...] ne peut pas se prononcer sur le  
4 fait que la « transformation du  
5 marché » telle qu'il l'a définie dans  
6 ses études à la référence (v) est  
7 incluse dans les « améliorations  
8 extérieures au Plan directeur [...] »

9 Est-ce que les évaluations de marché pour le OIEÉSI  
10 et le OIEÉB sont des évaluations de la contribution  
11 du Distributeur à la transformation du marché?

12 Mme STÉPHANIE CARON :

13 R. En fait, ce sont des évaluations sur l'influence du  
14 programme, donc ça va mesurer les différentes  
15 avenues, dans le sens que est-ce qu'il y a de  
16 l'opportunisme, du bénévolat et quelle est la  
17 contribution du Distributeur. Donc, c'est en lien  
18 direct avec les programmes qu'on va étudier ou  
19 analyser l'étude de marché.

20 Q. [67] Je vais vous référer cette fois-ci à la pièce  
21 B-0068 qui est le complément de preuve amendé, à la  
22 page 1. Donc, on peut lire que, en ce qui a trait à  
23 la mesure 38.2 qui est le Système industriel OIEÉSI  
24 qu'il

25 [...] offre plusieurs volets qui

1                                   permettent de mettre en oeuvre une  
2                                   vaste gamme de mesures dans le but de  
3                                   réduire la consommation spécifique  
4                                   d'électricité des installations, des  
5                                   procédés et des systèmes [...]

6                   électroniques

7                                   L'offre s'insère dans le cycle de  
8                                   l'efficacité énergétique d'une usine :  
9                                   de la planification du projet jusqu'à  
10                                  sa réalisation [...] L'offre aide à la  
11                                  réalisation de mesures prescriptives  
12                                  ou de projet sur mesure plus complexes  
13                                  [...]

14                   Puis la mesure 67.17 quant à elle, qui est  
15                   « Bâtiments » OIEÉB, vise :

16                                  [...] l'amélioration de la performance  
17                                  énergétique globale dans des bâtiments  
18                                  commerciaux ou institutionnels, qu'il  
19                                  s'agisse de nouveaux bâtiments ou de  
20                                  bâtiments déjà existants.

21                   Pouvez-vous élaborer sur les activités réalisées  
22                   actuellement par Hydro-Québec qui vise la  
23                   transformation du marché dans les secteurs  
24                   commercial, institutionnel et industriel au cours  
25                   des dernières années ou actuellement?

1 Mme ANITA TREVIOSO :

2 R. En fait, les activités qu'on fait, c'est  
3 vraiment... on n'est pas en transformation de  
4 marché, c'est des appuis financiers qu'on... C'est  
5 pas des évaluations de transformation de marché,  
6 c'est de savoir où le marché s'en va. Et c'est  
7 clair que s'il y a des mesures qui deviennent  
8 tendanciennes ou courantes suite à des ajustements  
9 de standards ou de normes, c'est des mesures qu'on  
10 va retirer et on va en ajouter d'autres au fil du  
11 temps.

12 C'est vraiment des mesures... ou surtout si  
13 on parle... Là vous avez parlé de deux programmes.  
14 Si on parle au niveau système industriel dans des  
15 projets de sur-mesure, ce sont vraiment des projets  
16 structurants, uniques, qui ne sont pas  
17 nécessairement... ça ne peut pas devenir de la  
18 transformation de marché. Ce sont des procédés, ce  
19 sont des mesures très spécifiques à un client.  
20 Donc, on ne parle pas de transformation de marché  
21 dans ce cas-là.

22 (9 h 52)

23 Dans les mesures, si je reste du côté  
24 industriel mais dans mesures plus prescriptives.  
25 Donc, compresseurs ou des équipements spécifiques à

1 l'industriel. Là, on va plutôt aller vers... Comme  
2 je le mentionne, si on suit le tendancier ou des  
3 mesures qui se font vraiment... qui deviennent le  
4 standard, là, on va retirer l'appui financier pour  
5 cette mesure, mais pas le programme dans son  
6 ensemble. Au OIEÉB, c'est la même chose. Des  
7 mesures, par exemple, qui vont devenir... Comme,  
8 dans le passé, on donnait des appuis financiers  
9 dans le programme bâtiments pour de l'éclairage  
10 fluorescent, c'est devenu tendancier, c'est devenu  
11 la norme. Le standard, aujourd'hui, on donne des  
12 appuis financiers uniquement sur le DEL.  
13 Éventuellement, on va retirer cette mesure  
14 également. Donc, c'est plutôt... On suit les  
15 tendances du marché, c'est ça qu'on va évaluer  
16 davantage dans la prochaine évaluation.

17 Q. **[68]** Je vous réfère, cette fois-ci, à la réponse à  
18 la DDR-1 de OC, qui est la pièce C-HQD-0023, à la  
19 page 5, en réponse à la question 2.3. Donc, Hydro-  
20 Québec mentionne que :

21 Pour la sensibilisation intégrée, les  
22 paramètres pour les calculs d'économie  
23 d'énergie et les effets de marché  
24 proviennent des conclusions de  
25 l'analyse historique effectuée

1 annuellement par une firme externe.  
2 Soit le rapport d'évaluation de la  
3 sensibilisation intégrée. Pour la  
4 prévision de l'année deux mille dix-  
5 huit (2018) et celle de l'année deux  
6 mille dix-neuf (2019), le Distributeur  
7 s'est basé sur les résultats de la  
8 dernière analyse.

9 Lorsqu'Hydro-Québec fait référence aux résultats de  
10 la dernière analyse, est-ce qu'on réfère au suivi  
11 de l'année deux mille dix-huit (2018), qui est  
12 déposé au présent dossier à la pièce C-HQD-0027? Ou  
13 est-ce qu'il s'agit d'un autre suivi?

14 R. On se fie sur la dernière évaluation qui va être  
15 déposée au rapport annuel deux mille dix-huit  
16 (2018). En fait, je vais corriger ma réponse. Un  
17 instant.

18 Q. **[69]** Oui.

19 R. Je vais devoir vérifier pour plus de détails.

20 Q. **[70]** Parfait. Donc, ça serait l'engagement 6,  
21 d'Hydro-Québec : Vérifier si la dernière évaluation  
22 est celle qu'on réfère au suivi de l'année deux  
23 mille dix-huit (2018), à la pièce C-HQD-0027 ou  
24 encore à un autre suivi.

25 R. La pièce C-0027, est-ce qu'on peut la regarder?



1 Q. **[71]** La pièce HQD-0027, c'est à la page 7. C'est où  
2 on peut voir le suivi des résultats du Programme  
3 sensibilisation intégrée pour l'année deux mille  
4 dix-huit (2018), qui est datée du treize (13)  
5 décembre deux mille dix-huit (2018).

6 Me SIMON TURMEL :

7 Juste pour référence, c'est la pièce HQD-1,  
8 document 2, pour la cote.

9 Mme ANITA TREVIESO :

10 R. Donc, pouvez-vous maintenant répéter la question?  
11 Parce que là, j'ai les documents devant moi.

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Q. **[72]** Parfait. Donc... Est-ce que vous avez besoin  
14 que je vous relise la référence du départ?

15 R. Non. En fait, pour répondre à votre question, c'est  
16 vraiment cette analyse qui est déposée ici, le  
17 rapport de sommes qui a été utilisé pour faire les  
18 calculs de la sensibilisation intégrée.

19 Q. **[73]** Parfait. Donc, à ce moment-là, on laisse  
20 tomber l'engagement.

21 R. Effectivement.

22 Q. **[74]** Merci. On a eu des discussions là, on a eu des  
23 vérifications, est-ce que vous avez besoin... Parce  
24 qu'en fait, dans la dernière référence que je vous  
25 ai donnée, Hydro-Québec mentionnait les effets de

1            marché. Ça serait de confirmer si les effets de  
2            marché auxquels Hydro-Québec faisait référence  
3            correspondent aux effets d'entraînement de  
4            bénévolat et d'opportunisme plutôt qu'à la  
5            transformation de marché? Donc, je peux revenir sur  
6            la référence précédente si vous préférez.

7            (9 h 58)

8            R. Dans ce niveau de détail, notre spécialiste est  
9            malheureusement en congé de maladie, et je ne  
10           serais pas en mesure de vous répondre dans ce  
11           détail.

12          Q. **[75]** En fait, on voudrait savoir si quelqu'un  
13           d'autre pourrait répondre chez Hydro-Québec par  
14           engagement peut-être.

15          R. Oui, par engagement, on va pouvoir trouver les  
16           réponses.

17          Q. **[76]** D'accord. Donc, là cette fois-ci, c'est  
18           l'engagement numéro 6. Et je reformule. En partant  
19           de la référence qui est à la pièce C-HQD-0023, en  
20           réponse à la question 2.3 de la DDR 1 d'OC, est-ce  
21           que, lorsqu'Hydro-Québec fait référence aux effets  
22           de marché, on fait référence aux effets... on fait  
23           plutôt référence aux effets d'entraînement de  
24           bénévolat et d'opportunisme plutôt qu'à la  
25           transformation de marché.

1 E-6 (HQD) : En partant de la référence qui est à  
2 la pièce C-HQD-23, en réponse à la  
3 question 2.3 de la DDR 1 d'OC, est-ce  
4 que, lorsqu'Hydro-Québec fait  
5 référence aux effets de marché, on  
6 fait plutôt référence aux effets  
7 d'entraînement de bénévolat et  
8 d'opportunisme plutôt qu'à la  
9 transformation de marché (demandé par  
10 la Régie)

11

12 Parfait. Pour ma prochaine question, je vais vous  
13 référer encore une fois à une pièce qui a été  
14 déposée vendredi dernier, qui est la pièce A-0129,  
15 qui est le document qui s'intitule « Potentiels de  
16 transformation de marché » de Dunsky, qui a été  
17 déposé au rapport annuel deux mille dix-sept (2017)  
18 d'Hydro-Québec. Ce rapport est daté du cinq (5) mai  
19 deux mille seize (2016). Et on peut y lire à la  
20 page 35 que :

21

22

23

24

25

Les gains énergétiques des mesures  
comportementales sont considérés comme  
non durables - la durabilité étant une  
condition essentielle à la  
transformation de marché - et, par

1                                    conséquent, ces gains s'effritent dans  
2                                    le temps.

3            Ensuite, je vais vous référer à la pièce A-0133,  
4            toujours déposée vendredi dernier, déposée elle  
5            aussi dans le cadre du rapport annuel deux mille  
6            dix-sept (2017) d'Hydro-Québec. C'est le rapport  
7            d'évaluation du programme Sensibilisation intégrée  
8            pour l'année deux mille seize (2016) qui, lui, est  
9            daté de mai deux mille dix-sept (2017). Et on peut  
10           voir que le rapport attribue des économies nettes  
11           de quatre-vingt-deux gigawattheures (82 GWh) pour  
12           le programme Sensibilisation intégrée.

13           Me SIMON TURMEL :

14           Vous êtes où?

15           Me AMÉLIE CARDINAL :

16           C'est la pièce A-0133, le rapport de SOM.

17           Me SIMON TURMEL :

18           Oui. Et le chiffre que vous avez mentionné à la  
19           fin?

20           Me AMÉLIE CARDINAL :

21           C'est ça, je le recherchais. C'est ça, à la page  
22           21. Mais dans le texte, on le voit aussi. « A  
23           généré des économies de quatre-vingt-deux  
24           gigawattheures (82 GWh) ». C'est ça. Colonne E.  
25           Exactement. Parfait.

1 Q. [77] Donc, pouvez-vous indiquer si ces deux  
2 éléments, qui datent de mai deux mille seize (2016)  
3 et mai deux mille dix-sept (2017) respectivement,  
4 ont été pris en compte dans l'élaboration des  
5 prévisions aux fins de l'élaboration du PGEÉ, en  
6 fait de l'élaboration du portefeuille de programmes  
7 et de mesures qui ont été présentés au Plan  
8 directeur?

9 Mme ANITA TRAVIESO :

10 R. En fait, la dernière évaluation qu'on vient de  
11 déposer, celle de SOM qui est au dossier, est  
12 différente de celle que vous voyez ici où on parle  
13 de quatre-vingt-deux gigawattheures (82 Gwh) ou  
14 quatre-vingt-trois (83) parce que nos méthodes  
15 d'évaluation sont de plus en plus précises au  
16 niveau de la sensibilisation intégrée, on pose des  
17 questions beaucoup plus pertinentes par rapport à  
18 l'impact d'Hydro-Québec sur les différentes mesures  
19 où on peut avoir une influence et c'est ces  
20 chiffres-là qu'on a pu utiliser sur... pour la  
21 durée du Plan directeur.

22 (10 h 03)

23 Q. [78] Peut-être que ça serait plus facile pour notre  
24 recherche pour l'instant. Donc, vous parlez, c'est  
25 le dernier rapport qui est déposé dans le présent

1 dossier, est-ce que vous avez la cote? Peut-être  
2 que ça serait plus facile aux fins de notre  
3 repérage.

4 Me SIMON TURMEL :

5 Je crois qu'on référerait à celui dont on parlait il  
6 y a quelques instants, HQD-1, document 2.

7 Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Parfait. Donc, c'est celui qui a été déposé  
9 vendredi dernier, c'est ça?

10 Me SIMON TURMEL :

11 Non. En fait, c'est B-00... Non, C-HQD-0027, je  
12 crois.

13 Mme STÉPHANIE CARON :

14 R. Je vais aider avec les chiffres anciens. HQD-0102,  
15 pardon.

16 Me SIMON TURMEL :

17 Q. **[79]** HQD-1, c'est ça?

18 R. 0102.

19 Me SIMON TURMEL :

20 C'est ça, c'est ça, c'est le 0027.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Q. **[80]** Merci. Je vais vous référer à la pièce  
23 C-HQD-0022 en réponse à la demande de  
24 renseignements numéro 1 du GRAME à la page 8. Donc,  
25 Hydro-Québec répond à la réponse 4.1.

1 N'avoir prévu aucune économie  
2 d'énergie pour l'année deux mille  
3 dix-neuf (2019) au dossier 4057-2018  
4 contrairement au Plan directeur car le  
5 Distributeur est en attente des  
6 conclusions de l'étude sur la  
7 transformation de marché des produits  
8 d'éclairage.

9 Vendredi dernier, il y a la pièce A-0131 qui a été  
10 déposée et c'est le suivi des interventions en  
11 efficacité énergétique. En fait, c'est le rapport  
12 d'évaluation de SOM pour le programme « Mieux  
13 consommer : éclairage résidentiel » pour les années  
14 deux mille treize (2013) à deux mille quinze (2015)  
15 et dans ce rapport, on prévoyait des économies de  
16 soixante gigawattheures (60 GWh) pour l'année deux  
17 mille dix-neuf (2019), pouvez-vous confirmer que  
18 cette projection-là n'a pas été utilisée dans le  
19 cadre du présent dossier?

20 Mme ANITA TRAVIESO :

21 R. Nous avons effectivement prévu environ cinquante  
22 (50) gigawattheures (50 GWh) dans le dossier. Étant  
23 donné qu'on était... même si on avait pas reçu  
24 l'analyse ou l'évaluation finale, comme on savait  
25 que le Plan était sur cinq ans et on voyait que

1 l'hypothèse était quand même sur les années à  
2 venir, il y a quand même un certain potentiel, on a  
3 mis... je pense que c'était environ cinquante  
4 (50 GWh) associés à cette transformation de marché  
5 au Plan directeur, ce qui n'a pas été fait au  
6 niveau de la tarifaire étant donné que là, on  
7 attend vraiment de recevoir le vrai rapport avec  
8 les chiffres finaux avant de l'inclure. En fait,  
9 c'est soixante (60) qu'on a mis.

10 Q. **[81]** Et ça a été fait pour l'année deux mille  
11 dix-neuf (2019) le soixante (60), donc, pouvez-vous  
12 confirmer que ça a été fait pour toutes les années,  
13 pour toutes les années du Plan directeur?

14 R. Pour toutes les années du Plan directeur, on a  
15 tracé la ligne et on a multiplié sur... Pour le  
16 Plan directeur, on a pris l'année deux mille  
17 dix-huit (2018), les valeurs que vous voyez à deux  
18 mille dix-huit (2018) ou deux mille dix-neuf (2019)  
19 ont été reportées pour l'ensemble du Plan.

20 (10 h 08)

21 Q. **[82]** Parfait. Maintenant, une question de  
22 précision. À la pièce C-HQD-009, à la page 6, qui  
23 est le complément de preuve d'Hydro-Québec. Donc,  
24 page 6... oui. Hydro-Québec présente, au tableau 1,  
25 les résultats des tests économiques, donc TCTR, TP,



1 TNT, pour chacun des programmes en efficacité  
2 énergétique. Et pour le GDP, on voit qu'il n'y a  
3 pas de valeur. Si vous pouvez descendre un peu,  
4 parfait. Donc, « Gestion de la demande en  
5 puissance », il n'y a pas de valeur qui est  
6 indiquée. Par contre, si on se reporte à la pièce  
7 A-0049... Je vous fais travailler fort, hein,  
8 Madame Lebuis. A-0049, à la page 37, au tableau  
9 C-3. Là, Hydro-Québec présente les résultats des  
10 tests économiques pour les mesures de gestion de la  
11 puissance. Puis là, cette fois-ci, il y a des  
12 valeurs prévues. Donc, pouvez-vous expliquer cette  
13 différence?

14 Mme MYRIAM HUDON :

15 R. En fait, dans le premier document, c'est qu'on est  
16 en cent par kilowattheure (¢/KWh). Donc, dans le  
17 tableau du complément de preuve, c'est juste des  
18 mesures en puissance. C'est pour ça qu'on ne  
19 présente pas les résultats dans ce tableau-là.  
20 Puis, ici, c'est présenté, c'est des mesures en  
21 puissance. Donc, c'est en dollar par kilowattheure  
22 (KWh)... par kilowatt (\$/KW), pardon, actualisé.  
23 Dans le premier, c'est en kilowattheure (KWh), puis  
24 ici c'est en kilowatt (KW), mais c'est  
25 l'équivalent. L'un en cent par kilowattheure

1 (¢/KWh), l'autre en dollar par kilowatt (\$/KW).

2 Q. **[83]** Je vais vous référer à la pièce A-0134, cette  
3 fois-ci, qui est un extrait de la décision D-2012-  
4 024, au paragraphe 431. Donc, la Régie indiquait :

5 Que la flexibilité budgétaire  
6 applicable au PGEÉ doit s'exercer à  
7 l'intérieur des limites du budget  
8 total annuel autorisé et ne pas  
9 entraîner de dépassement de coûts. Les  
10 notions de rentabilité doivent être  
11 respectées lors de tout réaménagement  
12 budgétaire et toute différence  
13 significative entre la répartition  
14 budgétaire initiale par programme et  
15 les dépenses réelles doit être  
16 justifiée dans le cadre du dossier  
17 tarifaire subséquent.

18 À l'audience du dix-huit (18) octobre deux mille  
19 dix-huit (2018), dans les notes sténographiques, à  
20 la pièce A-0039, à la page 59... 59... merci. Donc,  
21 le procureur d'Hydro-Québec mentionnait... Bien. En  
22 fait, c'est les propos d'Hydro-Québec... Oui, du  
23 procureur d'Hydro-Québec, il indiquait que :

24 C'est nécessaire de permettre la  
25 flexibilité nécessaire par le

1 Distributeur dans la gestion du  
2 portefeuille de programmes et de  
3 mesures d'efficacité énergétique.  
4 Une telle approche permet justement la  
5 flexibilité pour modifier et pour  
6 s'adapter aux différents contextes en  
7 fonction des changements dans le  
8 marché, de l'évolution technologique  
9 et l'évolution par rapport aux  
10 différents programmes d'efficacité  
11 énergétique.

12 Pouvez-vous préciser si la flexibilité budgétaire  
13 dont bénéficie présentement Hydro-Québec dans la  
14 conduite de son PGEÉ, est encore adéquate et  
15 suffisante?

16 Mme STÉPHANIE CARON :

17 R. Dans le contexte actuel dont on a parlé hier, qui  
18 est celui de l'examen de ce budget à titre  
19 d'élément, je vous dirais, spécifique ou  
20 individualisé là, sans compte d'écart, oui. La  
21 flexibilité dont on dispose nous convient. Quand on  
22 parlait de flexibilité comme nécessaire, on avait  
23 beaucoup en tête, la possibilité, pour nous,  
24 d'établir nos prévisions pour l'année à venir, en  
25 considérant l'information la plus juste et la plus

1 représentative des conditions de marché ou  
2 technologiques dans lesquelles on évolue.

3 (10 h 14)

4 Q. **[84]** Je vais vous référer à la pièce C-HQD-0037 qui  
5 est la réponse à la DDR-3 de la Régie, à la page  
6 25. Donc, on revient aux suivis et évaluations qui  
7 sont planifiés sur la période deux mille dix-neuf,  
8 deux mille vingt-trois (2019-2023) en réponse à la  
9 question 8.1.

10 Pouvez-vous élaborer sur les suivis et les  
11 évaluations qui sont envisagés par Hydro-Québec sur  
12 l'horizon du Plan directeur pour les mesures 38.1  
13 qui est « Produits agricoles efficaces », 82.2  
14 « Améliorer les programmes en efficacité  
15 énergétique dans les réseaux autonomes » et les  
16 programmes en GDP qui sont 49.3 et 67.18?

17 Mme ANITA TRAVIESO :

18 R. En fait, pour les programmes que vous avez  
19 mentionnés spécifiquement, on n'a pas d'évaluation  
20 ou de date de prévue. On sait par exemple que pour  
21 la GDP affaires, on a l'intention de le faire, mais  
22 on n'a pas encore décidé à quel moment. Ça dépend  
23 de l'acceptabilité ou non de ce programme par la  
24 Régie, donc on est en attente. Et pour les deux  
25 autres que vous avez mentionnés ou les trois, je ne

1 les vois pas ici dans le calendrier.

2 Q. **[85]** Pour les programmes qui sont prévus être  
3 évalués dans le calendrier, pouvez-vous indiquer  
4 quelle serait la période de participation qui  
5 serait couverte par les suivis? Donc, est-ce que  
6 c'est une durée d'un an, trois ans?

7 R. En fait, comme je vous le mentionnais, ce n'est pas  
8 ma spécialité et l'expert n'est pas ici avec moi,  
9 donc je ne peux pas vraiment vous répondre.

10 Q. **[86]** Donc, pourriez-vous prendre un engagement de  
11 vérifier cette information, s'il vous plaît? Ce  
12 serait l'engagement numéro 7.

13 R. Oui, pas de problème.

14 Q. **[87]** Parfait. Merci. Est-ce que vous voulez que je  
15 répète l'engagement, Maître Turmel? Oui. Donc, ce  
16 serait d'indiquer quelle serait la période de  
17 participation aux programmes au tableau 8.1 de la  
18 réponse à la DDR-3 de la Régie, donc la période de  
19 participation aux programmes qui serait couverte  
20 par les suivis. En fait, ce serait de vérifier pour  
21 les suivis et pour les évaluations. Merci.

22

23 E-7 (HQD) : Indiquer quelle serait la période de  
24 participation aux programmes du  
25 tableau 8.1 de la réponse à la DDR-3

1 de la Régie, donc la période de  
2 participation aux programmes qui  
3 serait couverte par les suivis et les  
4 évaluations (demandé par la Régie)

5

6 Me SIMON TURMEL :

7 Oui. Je ne sais pas si le contre-interrogatoire de  
8 maître Cardinal est prévu pour encore longtemps,  
9 mais peut-être si on pouvait bientôt songer à une  
10 petite pause santé pour les témoins, ce serait...

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Confrère...

13 Me SIMON TURMEL :

14 ... grandement apprécié.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 ... je n'en ai plus pour très longtemps. Si vous me  
17 laissez un gros maximum, maximum dix (10) minutes,  
18 est-ce que ça vous convient?

19 Me SIMON TURMEL :

20 Ça va aller. Merci.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Q. [88] Parfait. Donc, ma prochaine question porte  
23 encore sur les suivis, mais c'est plus au niveau du  
24 processus. Donc, si vous êtes capable de répondre,  
25 merveilleux. Sinon, on verra si ça nécessite un

1 engagement. Donc, pouvez-vous commenter la  
2 possibilité que les rapports de suivi dont le dépôt  
3 est prévu pour l'année N soient déposés sur le site  
4 Internet de la Régie au plus tard lors du dépôt du  
5 rapport annuel du Distributeur, en mai en général,  
6 et que les dépôts de suivi couvrent la période  
7 s'étalant jusqu'au trente et un (31) décembre de  
8 l'année N-1.

9 (10 h 19)

10 R. On m'informe que je peux dire oui.

11 Q. **[89]** Parfait. Puis une autre possibilité, en fait,  
12 pouvez-vous commenter la possibilité que les  
13 rapports d'évaluation de marchés, d'impact  
14 énergétique et de processus dont le dépôt est prévu  
15 pour l'année N soient aussi déposés sur le site  
16 Internet de la Régie au plus tard en août dans le  
17 cadre du dossier tarifaire puis que ces rapports  
18 d'évaluation couvrent la période s'étalant jusqu'au  
19 trente et un (31) décembre de l'année N-1.

20 R. On n'a pas la réponse.

21 Q. **[90]** Parfait. Bon, parfait, donc on m'indique qu'on  
22 souhaite un engagement à cet effet. Donc ça serait  
23 l'engagement numéro 8, si je me trompe pas.

24 Me SIMON TURMEL :

25 Je pense que c'est 8. Et peut-être juste le...

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Je vais répéter, oui.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Le répéter, oui.

5 Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Parfait, ça va être plus facile. Donc l'engagement  
7 numéro 8 d'Hydro-Québec, ça serait de commenter la  
8 possibilité que les rapports d'évaluation de  
9 marchés, d'impact énergétique et de processus dont  
10 le dépôt est prévu pour l'année N soient aussi  
11 déposés sur le site Internet de la Régie au plus  
12 tard en août dans le cadre du dossier tarifaire et  
13 que ces rapports d'évaluation couvrent la période  
14 s'étalant jusqu'au trente et un (31) décembre de  
15 l'année N-1.

16

17 E-8 (HQD) : Commenter la possibilité que les  
18 rapports d'évaluation de marchés,  
19 d'impact énergétique et de processus  
20 dont le dépôt est prévu pour l'année N  
21 soient aussi déposés sur le site  
22 Internet de la Régie au plus tard en  
23 août dans le cadre du dossier  
24 tarifaire et que ces rapports  
25 d'évaluation couvrent la période



1 s'étalant jusqu'au 31 décembre de  
2 l'année N-1, Et veuillez confirmer  
3 que les paramètres d'impact  
4 énergétique quantifiés dans ces  
5 évaluations seraient pris en compte  
6 dans les résultats du rapport annuel  
7 de l'année N et, au besoin, dans les  
8 hypothèses du dossier tarifaire déposé  
9 à l'année N pour l'année N+1 et les  
10 hypothèses de l'année tarifaire N+2.  
11 (demandé par la Régie)

12  
13 Je vais ajouter à cet engagement, parce que la  
14 question est liée, et j'imagine que, bon, c'est un  
15 peu indissociable, ça serait, dans le cas où ça  
16 serait possible, ça serait de confirmer également  
17 que les paramètres d'impact énergétique quantifiés  
18 dans ces évaluations seraient pris en compte dans  
19 les résultats du rapport annuel de l'année N et, au  
20 besoin, dans les hypothèses du dossier tarifaire  
21 déposé à l'année N pour l'année N+1 et les  
22 hypothèses de l'année tarifaire N+2.

23 Me SIMON TURMEL :

24 Parfait, on...

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Donc, ça fait partie du même engagement.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Ça fait partie du même engagement donc on  
5 répondra...

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 C'est ça, on fera pas...

8 Me SIMON TURMEL :

9 ... à même l'engagement.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Q. [91] Merci. Et ma dernière question...

12 Me SIMON TURMEL :

13 Pourriez-vous...

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Oui?

16 Me SIMON TURMEL :

17 Pourriez-vous peut-être juste le répéter,  
18 simplement pour que ce soit...

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Répéter la dernière partie?

21 Me SIMON TURMEL :

22 Oui, la dernière partie. Oui.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Parfait. Donc, le cas échéant, veuillez confirmer  
25 que les paramètres d'impact énergétique quantifiés

1 dans ces évaluations seraient pris en compte dans  
2 les résultats du rapport annuel de l'année N et, au  
3 besoin, dans les hypothèses du dossier tarifaire  
4 déposé à l'année N pour l'année N+1 et les  
5 hypothèses de l'année tarifaire N+2. Merci.

6 Q. [92] Donc, je vais rentrer dans mon dix (10)  
7 minutes supplémentaires. Donc, dernière question,  
8 je vais vous référer au mémoire de l'AQP-ACP qui  
9 est AQP-ACP-0026 à la page 34. Donc, l'intervenant  
10 mentionne que :

11 Le remplacement du mazout par le  
12 propane dans...

13 Attendez, je vais vous dire la ligne. Ah, il n'y a  
14 pas de ligne exacte, c'est le troisième paragraphe  
15 en partant du bas de la page 34. O.K. On l'a.

16 Le remplacement du mazout par le  
17 propane dans les résidentes alimentées  
18 en électricité par les réseaux  
19 électriques qui ne sont pas branchés  
20 au réseau national, comme c'est le cas  
21 des villages du Nord du Québec,  
22 représente une autre occasion de  
23 réduire la consommation de produits  
24 pétroliers et d'augmenter l'efficacité  
25 énergétique à bon prix.

1 Pourriez-vous commenter cette affirmation de  
2 l'intervenant?

3 (10 h 24)

4 Mme ANITA TRAVIESO :

5 R. Le paragraphe semble correct.

6 Q. **[93]** Parfait. Donc, vous êtes d'accord avec cette  
7 affirmation?

8 R. C'est uniquement le dernier point qui est « à bon  
9 prix » qu'on n'est pas capable d'évaluer. On ne l'a  
10 pas évalué.

11 Q. **[94]** Parfait. Donc ça complète mes questions.

12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Merci, Maître Cardinal. Maître Neuman?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Excusez-moi, Madame la Présidente! Tout à l'heure,  
17 j'avais posé une question qui était en rapport avec  
18 la section 3.8.8 de notre mémoire, à savoir est-ce  
19 qu'Hydro-Québec Distribution est toujours tenue à  
20 un maximum de trois mille quatre cents kilowatts  
21 (3400 kW) d'autoproduction sur son réseau. Le  
22 témoin a dit qu'elle ne savait pas. Comme j'avais  
23 mentionné, c'est quelque chose que nous cherchons à  
24 savoir depuis de nombreux dossiers. Et comme de  
25 toute façon, dans le présent dossier, nous allons

1 recommander plus tard d'en faire plus, nous  
2 demandons s'il était possible à Hydro-Québec de  
3 prendre l'engagement à savoir, est-ce qu'Hydro-  
4 Québec Distribution est toujours limitée à un  
5 maximum de trois mille quatre cents kilowatts  
6 (3400 kW) d'autoproduction sur son réseau durant la  
7 période du Plan, c'est-à-dire deux mille dix-huit  
8 jusqu'à deux mille vingt-trois (2018-2023). Et si  
9 non, quelle est la nouvelle limite?

10 Me SIMON TURMEL :

11 Je pense qu'on... Bon. Déjà l'engagement aurait dû  
12 être formulé en temps opportun, d'une part. Et,  
13 d'autre part, je pense qu'on est en train un petit  
14 peu de s'éloigner justement de l'aspect 2 du  
15 dossier, c'est-à-dire l'approbation des programmes  
16 sous la responsabilité du Distributeur. On parle  
17 également d'une question qui s'adresse peut-être  
18 davantage au Transporteur. On n'a pas les témoins  
19 appropriés. Puis ce que j'avais mentionné, je pense  
20 que je m'étais objecté tout à l'heure, je pense que  
21 ça demeure au niveau des motifs justement pour  
22 l'objection. Mais, là, c'est surtout un peu tardif.  
23 Ça aurait dû être posé tout à l'heure. Et les  
24 témoins ont répondu qu'ils ne savaient pas  
25 justement qu'est-ce qu'il en était.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On va prendre l'objection sous réserve. On va  
3 prendre une pause.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 C'est ça.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Avez-vous quelque chose à ajouter?

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Nous comprenons que les témoins présents ne le  
10 savent pas, mais cette information existe. Et on  
11 parle d'une question au Distributeur, pas au  
12 Transporteur. Mais est-ce que le Distributeur sait  
13 ou croit qu'il a une limite qu'il ne peut pas aller  
14 plus loin que trois mille quatre cents (3400)?  
15 Parce que, nous, nous allons proposer, puis nous  
16 allons le proposer dans le cadre approprié pour que  
17 la Régie puisse modifier un programme en  
18 conséquence. Mais est-ce que cette limite existe ou  
19 n'existe pas? On a besoin de le savoir.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est en lien avec quel programme que vous voulez  
22 éventuellement modifier cette recommandation-là?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 On va vous le soumettre très précisément dans  
25 notre... C'est dans notre mémoire. Et nous allons

1 l'articuler autour d'un des programmes, nous allons  
2 bien le préciser dans notre preuve orale. Mais nous  
3 demandons d'aller plus loin et on souhaiterait  
4 savoir, est-ce que c'est faisable, est-ce que le  
5 trois mille quatre cents (3400) est une limite ou  
6 n'est pas une limite?

7 Me SIMON TURMEL :

8 À entendre mon confrère, j'ai l'impression que ce  
9 qu'il est en train de dire, c'est qu'on attend la  
10 réponse puis ensuite on va essayer de faire en  
11 sorte que la réponse s'agence à une modification de  
12 programme. Mais...

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Non, non, notre proposition...

15 Me SIMON TURMEL :

16 C'est un peu ça que vous venez de dire, là.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Notre proposition est faite. Et nous allons vous  
19 spécifier quel est le nom du programme et le numéro  
20 du programme dans lequel, qui peut être modifié  
21 pour intégrer notre proposition. Donc, ça, ça  
22 existe. Sauf que ce qu'on essaie de savoir, c'est,  
23 est-ce qu'il existe une limite, est-ce que notre  
24 proposition est impossible à réaliser parce que...  
25 ou limitée parce qu'il y a une limite de trois

1 mille quatre cents kilowatts (3400 kW), est-ce  
2 qu'elle existe ou est-ce qu'elle n'existe pas? Puis  
3 si c'est un autre chiffre que trois mille quatre  
4 cents (3400) quelle est la nouvelle limite?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. On prend sous réserve. On va prendre une  
7 pause. Parce que je pense qu'il y a une petite  
8 urgence.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Donc de retour dans dix minutes. Merci.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE

15 (10 h 46)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bon. Alors, Maître Neuman, vous avez disparu.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Non. Non. Non. Je vous le confirme, il est toujours  
20 là. Peut-être, en attendant, madame Travieso  
21 aimerait peut-être apporter une précision à une  
22 réponse qu'elle a donnée à maître Cardinal  
23 relativement à la question de la sensibilisation  
24 intégrée et le nombre, finalement, d'économies  
25 incluses au plan. Donc, peut-être en attendant que



1 mon confrère revienne, peut-être, je peux laisser  
2 la parole...

3 Mme ANITA TRAVIESO :

4 R. Effectivement, j'avais répondu qu'on s'était fié  
5 sur le dernier rapport d'évaluation. Par contre,  
6 c'est le rapport d'évaluation de deux mille dix-  
7 sept (2017) qu'on a utilisé pour mettre les  
8 hypothèses sur la durée du plan. Donc, on s'est  
9 inspiré de ce rapport et on a utilisé les mêmes  
10 hypothèses, les mêmes gains, mais on a réduit le  
11 nombre de participants dû aux ajustements  
12 budgétaires en deux mille dix-huit (2018) dans la  
13 sensibilisation intégrée.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Neuman, nous allons répondre à l'objection.  
16 Alors, deux volets. Si le but, c'est de proposer  
17 une mesure additionnelle à TEQ, dans le fond, en  
18 fait, de proposer que la Régie demande à TEQ  
19 d'évaluer une mesure additionnelle, la précision  
20 que vous souhaitez obtenir pourra éventuellement  
21 être obtenue dans le cadre des démarches qui seront  
22 faites... qui seront faites par TEQ. Par contre, on  
23 vous avoue qu'on a de la difficulté à voir avec  
24 quels programmes proposés par le Distributeur, vous  
25 voulez rattacher une modification qui serait en

1 lien avec la conversion d'une énergie renouvelable  
2 par une autre énergie renouvelable, et en quoi ça  
3 permet... En tout cas, bref, on comprend... On a  
4 bien de la difficulté à voir quels programmes là.  
5 Ça fait qu'on est un peu confus là.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Une des choses... parce qu'il y aura un autre  
8 aspect aussi, mais une des choses... Nous proposons  
9 déjà, c'était déjà présent dans mon contre-  
10 interrogatoire jusqu'à présent, nous proposons  
11 d'ajouter, dans les programmes d'aide aux produits  
12 efficaces, qui comprend déjà une liste  
13 d'équipements... Les équipements, solaire  
14 photovoltaïques et de petites éoliennes. Nous  
15 proposons déjà ça. Il y a déjà un programme qui  
16 existe et nous proposons d'ajouter ces équipements  
17 à la liste. Donc, c'est déjà un programme qui  
18 existe.

19 Et en plus, il y a un autre aspect que nous  
20 allons peut-être... que nous allons ajouter dans  
21 notre preuve orale, mais au moins cet aspect-là,  
22 c'est très clair, ça répond à votre question. Si  
23 nous proposons d'encourager financièrement ces  
24 équipements, si ce n'est pas possible de les  
25 intégrer, bon, on aimerait le savoir. S'il y a une

1           limite de trois mille quatre cents kilowatts  
2           (3400 kW), bien ça veut dire que l'aide financière  
3           pourrait exister seulement jusqu'à ce qu'on  
4           atteigne le plafond de trois mille quatre cents  
5           kilowatts (3400 kW) et pas plus loin. Mais on  
6           aimerait savoir si cette limite existe ou si elle  
7           n'existe pas. Puis s'il y en a une autre qui n'est  
8           plus trois mille quatre cents kilowatts (3400 kW),  
9           mais un autre chiffre, bien, on aimerait le savoir  
10          parce que ça permettra de mieux vous argumenter,  
11          d'accueillir notre proposition, à la fois pour  
12          intégrer l'aide financière à ces équipements dans  
13          le programme de produits efficaces. Et aussi un  
14          autre aspect, mais que je ne veux pas l'encadrer  
15          tout de suite, on va le préciser dans notre preuve  
16          orale.

17          Me SIMON TURMEL :

18          Bien. J'ai comme l'impression, ici, qu'on essaie  
19          justement... on essaie d'ajouter un programme, mais  
20          en disant que c'est une modification à un programme  
21          existant, pour pouvoir le faire passer dans  
22          l'aspect 2 du dossier. Mais ce que mon confrère  
23          vient de mentionner, bien, ça me confirme qu'on est  
24          davantage dans l'ajout de programmes. Donc, c'est,  
25          à ce moment-là, c'est la première hypothèse que

1 vous aviez mentionnée, je pense, qui s'applique.  
2 Puis ils pourront poser la question justement, le  
3 cas échéant, dans le bon forum.

4 (10 h 51)

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Le programme d'aide financière aux produits  
7 efficaces, il existe déjà. Il y a une liste de  
8 produits. Il y a une liste d'équipements.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Actuellement, la marge de manoeuvre, même si on  
11 maintenait la même limite qui existe puis qu'on  
12 ajoutait les produits dont vous proposez, vous...  
13 actuellement, il n'y a pas beaucoup de clients qui  
14 sont abonnés. Je ne sais pas c'est quoi la quantité  
15 qui est livrée par ces clients-là. En tout cas...  
16 T'sais, puis on va avoir un dossier sur le mesurage  
17 net. Vous êtes au courant que le Distributeur va  
18 devoir déposer une demande en vue de modifier  
19 éventuellement les conditions tarifaires pour ce  
20 programme-là. C'est peut-être davantage dans ce  
21 débat-là qu'on va avoir à considérer cette limite.  
22 Écoutez, je ne sais pas trop, là.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Mais au moins on aura l'information. Ça fait des  
25 années que nous courons après cette information, ça

1 veut dire, est-ce que c'est toujours trois mille  
2 quatre cents kilowatts (3400 kW) ou si c'est autre  
3 chose. Au moins on l'aura une fois pour tout.

4 Me SIMON TURMEL :

5 Vous pourrez la poser dans le dossier...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Hydro-Québec Distribution a juste à vérifier à  
8 l'interne. Est-ce qu'ils ont... C'est eux qui ont  
9 mis la preuve, on la cite dans notre rapport, qui  
10 ont dit à un certain moment à la Régie : nous ne  
11 pouvons pas aller plus haut que trois mille quatre  
12 cents (3400). C'est eux. Ce n'est pas Hydro-Québec  
13 TransÉnergie qui l'a mis en preuve dans le dossier  
14 initial du mesurage. C'est Hydro-Québec  
15 Distribution. Mais ça fait environ dix ans. Ça fait  
16 qu'ils nous disent, est-ce que c'est toujours trois  
17 mille quatre cents kilowatts (3400 kW)?

18 Me SIMON TURMEL :

19 En fait, je pense qu'on n'est pas... En fait, ce  
20 chiffre-là n'a pas été mentionné dans la présente  
21 preuve. Je pense que, effectivement, mon confrère  
22 vient de le mentionner, ça a été mentionné dans un  
23 dossier antérieur.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 C'est mentionné dans notre preuve. On le cite.

1 Me SIMON TURMEL :

2 Dans votre preuve. Bon. Vous le citez. C'est bien.  
3 Mais ça n'a pas été mentionné dans la preuve du  
4 Distributeur dans le présent dossier. Comme vous  
5 avez dit, peut-être que c'est une question qui  
6 pourrait être pertinente dans le dossier du  
7 mesurage net. Je ne veux pas entrer dans des  
8 arguments ici juridiques, mais j'ai l'impression  
9 que mon confrère est en train de faire un amalgame  
10 entre 85,43 puis 85,41 au niveau des modifications  
11 versus des nouveaux programmes. Ici, l'angle qu'il  
12 semble vouloir donner justement à sa question,  
13 c'est pour modifier un programme, mais ça ressemble  
14 à un ajout d'un nouveau programme, ce qui semble  
15 être proposé. Donc, je vais maintenir mon  
16 objection. Ce n'est pas... On n'est pas dans le bon  
17 forum pour ce faire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Écoutez, dans le doute, la Régie va rejeter  
20 l'objection. On va permettre à SÉ-AQLPA de demander  
21 cet engagement-là. Et vous pourrez répondre au  
22 meilleur de votre connaissance aux fins du présent  
23 dossier, on n'a pas besoin d'avoir une enquête  
24 exhaustive pour connaître cette limite. Et puis  
25 évidemment on verra ce qu'on va faire avec les

1 représentations de RTIEÉ en ce qui a trait à leur  
2 demande et on pourra la qualifier correctement  
3 après avoir entendu la preuve complète à cet effet-  
4 là. Donc engagement numéro 9, je crois.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Est-ce que, pendant la durée du plan quinquennal  
7 2018-2023, Hydro-Québec Distribution est toujours  
8 tenue à une limite maximale de trois mille quatre  
9 cents kilowatts (3400 kW) d'autoproduction sur son  
10 réseau intégré ou est-ce que cette limite a changé,  
11 et si oui, depuis quand.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Peut-être rajouter « au meilleur de leur  
14 connaissance ».

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Je vous remercie beaucoup, Madame la  
17 Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 De rien.

20

21 E-9 (HQD) : Indiquer, au meilleur de leur  
22 connaissance, si, pendant la durée du  
23 plan quinquennal 2018-2023, Hydro-  
24 Québec Distribution est toujours tenue  
25 à une limite maximale de trois mille

1 quatre cents kilowatts (3400 kW)  
2 d'autoproduction sur son réseau  
3 intégré ou est-ce que cette limite a  
4 changé, et si oui, depuis quand  
5 (demandé par RTIEÉ)

6

7 Alors on va poursuivre avec les questions de la  
8 formation, Maître Turgeon.

9 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

10 Me MARC TURGEON :

11 Merci, Madame la Présidente. En fait, c'est plus,  
12 je pense, plus de l'ordre du commentaire.

13 (10 h 56)

14 Q. [95] Madame Caron, votre deuxième réponse à maître  
15 Neuman m'a aussi un peu surpris, il a démontré une  
16 surprise, moi aussi, quand vous avez dit, bien, on  
17 va réaliser les programmes qu'on nous demandera de  
18 réaliser. Je vous dirais que... Puis après ça, vous  
19 avez bien distingué, vous avez bien... on voit la  
20 femme qui comprend bien les choses et qui est  
21 capable de mieux nuancer. Je vous dirais que ce qui  
22 me préoccupe puis je ne suis pas dans le... puis je  
23 suis tout à fait conscient qu'on est dans le volet  
24 2 ici et que vous, vous occuperez du volet 1 lors  
25 de la... de la plaidoirie mais je vous engagerais,



1 Madame Caron, comme chef réglementaire lorsque vous  
2 discuterez avec votre avocat sur la question, à  
3 savoir du volet 1, on comprend que chaque  
4 distributeur a ses propres difficultés ou ses  
5 propres choses dans son terrain de jeu, on s'entend  
6 aussi, vous conviendrez avec moi, comme j'ai parlé  
7 avec les gens de Gazifère hier, on est dans un  
8 changement de paradigme, les choses ne se font plus  
9 tout à fait pareilles, nous-mêmes, on a dû  
10 s'acclimater à ce changement législatif et on  
11 espère juste que ce changement-là se continuera  
12 pendant un certain temps pour ne pas refaire toutes  
13 les choses, mais je vous...

14 J'aimerais ça entendre de la part de votre  
15 avocat dans deux semaines, j'aimerais ça entendre,  
16 savoir où le Distributeur d'électricité est, c'est  
17 quoi. On comprend vos contraintes parce que vous  
18 êtes ici dans d'autres dossiers, et voir des pistes  
19 possiblement parce que nous, on va devoir... bien  
20 entendu, on va devoir dire s'il y a atteinte ou  
21 pas, hein, si on pense que tout ça va... va être  
22 livré et livrable, mais on comprendra aussi qu'on  
23 est, on en a discuté entre nous, on est en deux  
24 mille dix-neuf (2019), le prochain plan, il s'en  
25 vient là, il va... on va rendre des décisions puis

1 les choses vont se mettre en place pour pouvoir  
2 arriver à un nouveau plan. Alors, possiblement  
3 qu'on va aussi émettre certains commentaires pour  
4 pouvoir mieux... pour faire en sorte que le Québec  
5 puisse atteindre ce qu'il veut atteindre par  
6 différents moyens. Et j'ai beaucoup de respect pour  
7 le travail du Distributeur d'électricité et je  
8 m'attends d'avoir de sa part en plaidoirie de  
9 maître Turmel du contenu pour pouvoir mieux  
10 comprendre, encore mieux saisir puis être capable  
11 de pouvoir aider, aider les choses à se mettre en  
12 place.

13 C'était juste de l'ordre du commentaire  
14 parce que je comprends tout à fait que vous avez eu  
15 une réaction puis après ça, vous avez nuancé,  
16 magnifiquement bien nuancé, on pourra le lire  
17 demain dans les notes sténo, mais je voulais vous  
18 passer ce commentaire-là parce que nous-mêmes, on  
19 travaille dans quelque chose qui est nouveau puis  
20 on le travaille depuis quelques mois le quelque  
21 chose qui est nouveau et nous-mêmes, des fois, il  
22 faut se... pas qu'on change nos chapeaux parce que  
23 j'ai juste une tête, et Dieu m'en garde, mais on  
24 essaie de ne pas revenir dans des anciennes façons  
25 d'agir et je m'attends, comme régisseur, je

1 m'attends à ce qu'on travaille tous pour que ce  
2 plan-là fonctionne.

3 Alors, je voulais juste passer ce  
4 message-là à madame Caron. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Turgeon.

7 Q. [96] Peut-être une petite question en lien avec les  
8 propos. Concernant la flexibilité justement qui...  
9 qui a été offerte au Distributeur dans le passé et  
10 qu'on vous pose la question : est-ce que cette  
11 flexibilité demeure toujours pertinente dans le  
12 nouveau contexte? Bien, on comprend que vous  
13 semblez être satisfaits de cette flexibilité-là  
14 mais si la Régie considérait que toutes les  
15 économies d'énergie que le Distributeur peut aller  
16 chercher dans la mesure où elles sont rentables,  
17 donc, s'il y a un programme qui fonctionne bien, si  
18 on vous dit : « Arrêtez pas, continuez et dépassez  
19 votre budget », le cas échéant, c'est pas la même  
20 chose que : « Bien, on est satisfait, on va faire  
21 notre petit train-train puis le passé étant garant  
22 de l'avenir, on devrait être bien correct avec  
23 ça. »

24 T'sais, c'est peut-être cette impression  
25 qui a été aussi mentionnée par quelques

1 intervenants comme quoi, bien, les deux autres  
2 distributeurs semblent avoir des programmes plus  
3 ambitieux, des objectifs plus ambitieux, mais ils  
4 n'ont pas... ils ne sont pas dans le même contexte  
5 que le Distributeur, on en est tout à fait  
6 conscient là. C'est pas l'idée de faire des  
7 programmes pour faire des programmes même s'ils  
8 sont peu rentables puis qui ont des gros impacts  
9 tarifaires, nous, on est là, c'est ça notre rôle  
10 principal, de s'assurer que pour l'ensemble des  
11 clients, toute cette transition se fasse à un coût  
12 raisonnable. Donc, ça, on est bien les garants de  
13 cette... de cette responsabilité-là mais... C'est  
14 ça.

15 Mme STÉPHANIE CARON :

16 R. Ce qu'on a cherché à exprimer ici c'est pas tant la  
17 définition... une définition statique de ce qu'on  
18 était prêt à réaliser. On a cherché à exprimer la  
19 logique dans laquelle on se situait pour évaluer  
20 les programmes qui devaient être conservés,  
21 poursuivis ou ajoutés.

22 (11 h 01)

23 A l'heure actuelle, je ne dis pas que c'est  
24 pas immuable, mais à l'heure actuelle notre  
25 préoccupation, premièrement, il y a un engagement à

1           rencontrer nos cibles, ça c'est... Et notre besoin  
2           de flexibilité est fortement associé à ça. Pour  
3           nous, c'est une espèce de police d'assurance qui  
4           nous permet de nous ajuster si besoin est pour  
5           s'assurer de rencontrer les cibles.

6                     D'autre part, on a également des  
7           préoccupations de rentabilité. Comme vous l'avez  
8           rappelé, c'est important pour nous, comme pour tous  
9           d'ailleurs, d'assurer ou de réaliser cette  
10          transition énergétique à un coût qui soit  
11          supportable pour les payeurs de tarifs.

12                    Alors, c'est essentiellement dans cette  
13          dynamique-là qu'on se situe. Le portefeuille de  
14          l'initiative qu'on a proposé à l'intérieur de ce  
15          plan-là, ce sont des initiatives dont on sait  
16          qu'elles sont efficaces, qu'elles sont encore  
17          porteuses, qu'elles peuvent générer des économies,  
18          que nous sommes en mesure de les réaliser et, à  
19          l'égard du risque de prévoir des activités pour  
20          lesquelles il y aurait des budgets qui seraient  
21          consentis puis qu'on ne serait pas en mesure de  
22          livrer, bien, il y avait aussi cet angle-là qui  
23          était considéré.

24                    Donc, notre portefeuille est un  
25          portefeuille qui, en ce qui nous concerne, assure

1 un équilibre entre l'atteinte des objectifs,  
2 l'effort tarifaire qui est demandé aux clients et  
3 notre capacité de livrer.

4 Q. [97] C'est bien. J'ai une dernière question. Ça  
5 concerne, en fait, les propos que vous avez  
6 mentionnés à la suite d'une question de maître  
7 Cardinal. Pour ce qui est des thermostats  
8 programmables, à partir d'un certain moment le  
9 Distributeur a considéré que le marché était  
10 suffisamment transformé pour éliminer les aides  
11 financières et miser davantage sur le volet  
12 sensibilisation.

13 Vous avez ajouté, bon, qu'il y avait  
14 plusieurs éléments que le Distributeur a pris en  
15 considération pour faire cette transition-là. Il y  
16 a entre autres les, il n'y a pas juste le taux de  
17 pénétration mais il y a aussi les changements qui  
18 sont survenus au niveau des coûts évités, les  
19 résultats des tests de rentabilité.

20 Donc, ma question : est-ce que si, par  
21 exemple, dans le cadre des thermostats  
22 programmables, malgré un taux de pénétration élevé  
23 dans le marché, si vos tests de rentabilité étaient  
24 demeurés rentables considérant un coût évité qui  
25 aurait été totalement autre que celui qu'on

1 connaît, est-ce qu'il aurait été jugé pertinent  
2 pour le Distributeur de maintenir les aides  
3 financières dans un contexte différent. Je sais pas  
4 si vous me suivez. Un petit peu?

5 Mme ANITA TRAVIESO :

6 R. En fait, on parle des thermostats électroniques et  
7 non programmables. Donc, c'est certain que même si  
8 on atteint un certain seuil ou un niveau de  
9 pénétration du marché, si c'était encore rentable  
10 pour les différentes raisons qu'on a dites, le  
11 surcoût est encore assez élevé, les coûts évités  
12 sont au rendez-vous et ça demeure rentable du point  
13 de vue sociétal, on n'aurait pas nécessairement  
14 arrêté de donner un appui financier.

15 Le DEL est un exemple où on dit, bon, le  
16 marché au niveau affaires est quand même, je veux  
17 dire, la pénétration de ces technologies est quand  
18 même assez présente mais on continue à offrir un  
19 appui financier parce qu'on juge qu'il y a encore  
20 des efforts à faire et le surcoût est encore  
21 appréciable donc on n'a pas arrêté cette mesure, on  
22 n'a pas cessé d'offrir un appui financier.

23 Donc, on utilise différents paramètres et  
24 il faut aussi se rappeler que lorsqu'on a migré, on  
25 arrivait à la fin du PGEÉ donc la volonté de

1           poursuivre avec autant d'intensité qu'on avait,  
2           elle s'est également effritée aussi. Donc, c'est  
3           clair que là on est dans un autre contexte et on  
4           pourrait revoir les choses.

5    Q. **[98]** Parfait, cela termine... Ah, allez-y Maître  
6           Turgeon.

7           Me MARC TURGEON :

8    Q. **[99]** Juste en suivi de maître Rozon, quand vous  
9           décidez que vous arrêtez, vous allez vers la  
10          sensibilisation donc vous changez l'approche. Est-  
11          ce que selon vous, si on continuait, dans certains  
12          cas, si on continuait, ça empêcherait l'arrivée  
13          d'une nouvelle technologie parce que souvent la  
14          nouvelle technologie va avoir besoin de beaucoup  
15          d'appui pour la pousser et on peut prendre pour  
16          acquis que la nouvelle technologie est généralement  
17          plus productive aussi parce que c'est une nouvelle  
18          génération de choses. Est-ce qu'à ce moment-là vous  
19          voyez un vase communicant que si on ne débranche  
20          pas quelque chose, l'autre peut pas monter?

21   R. Si on fait référence particulièrement aux  
22          thermostats électroniques...

23          (11 h 17)

24   Q. **[100]** Oui.

25   R. ... versus programmables, c'est certain



1 qu'aujourd'hui ce serait plus pertinent d'offrir un  
2 appui financier pour un thermostat programmable et  
3 non pas un thermostat électronique standard. Étant  
4 donné, comme je vous ai expliqué, au niveau de  
5 l'économie d'énergie, elle est similaire. C'est  
6 clair qu'on va vouloir favoriser davantage la  
7 pénétration de la nouvelle technologie car elle a  
8 d'autres avantages.

9 Q. **[101]** Un peu comme les compteurs intelligents. En  
10 fait, c'est...

11 R. Exactement.

12 Q. **[102]** ... cette capacité-là de pouvoir jouer. O.K.  
13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Excellent. On vous remercie. Cela termine les  
16 questions pour la formation. Est-ce qu'il y a un  
17 réinterrogatoire, Maître Turmel? Non. Donc, cela...  
18 On vous remercie, on vous remercie pour votre  
19 témoignage. Ça termine la preuve, donc d'Hydro-  
20 Québec Distribution. Est-ce que vous avez besoin  
21 d'une petite pause, hein, le temps de vous  
22 installer? Parfait. Donc, on va prendre un petit  
23 dix (10) minutes... Pardon? Oui, vous êtes  
24 libérées. Je ne l'ai pas dit? Bon. Vous êtes  
25 libérées. D'habitude, j'aime ça dire ça, t'sais.

1           Alors, dans dix (10) minutes on revient avec la  
2           preuve de TEQ. Merci.

3           SUSPENSION

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Alors, nous allons poursuivre avec la présentation  
6           de TEQ, Maître Chripounoff.

7

8           PREUVE DE TEQ

9           Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

10          Oui. Alors, bonjour Madame la Présidente. Bonjour  
11          Messieurs les Régisseurs. Bonjour au Panel. Bonjour  
12          aux professionnels de la Régie. Alors, ce matin,  
13          avant l'assermentation des témoins, je veux juste  
14          vous les présenter brièvement de la droite vers la  
15          gauche qui semble être l'usage. Donc, on a Ismael  
16          Cissé qui est membre de l'équipe économiste et  
17          modélisateur chez TEQ. Il y a Gilles Lavoie que  
18          vous connaissez certainement qui est directeur  
19          général de Transition énergétique Québec. Vous avez  
20          à sa droite Maude Chabot-Pettigrew qui est  
21          économiste et qui est également partie de l'équipe  
22          de monsieur Lavoie. Et à sa droite à elle, vous  
23          avez Patrick Simoneau qui est économiste.

24                   Alors, juste pour vous spécifier, bien  
25          qu'on ne soit pas sous l'aspect 1 du dossier,

1 Ismael Cissé est particulièrement spécialisé du  
2 côté modélisation pour ce qui est réduction de  
3 pétrole. Et de son côté, il y a Patrick Simoneau  
4 qui est l'expert en factorisation pour ce qui est  
5 économie d'énergie pour la cible de l'amélioration  
6 de l'efficacité énergétique. Donc, vous pouvez  
7 procéder à assermenter les témoins à votre  
8 convenance.

9  
10 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-sixième  
11 (26e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

12  
13 ISMAEL CISSÉ, économiste, ayant une place  
14 d'affaires au 1300, rue du Blizzard, Québec  
15 (Québec);

16  
17 GILLES LAVOIE, directeur général - Affaires  
18 stratégiques, ayant une place d'affaires au 1300,  
19 rue du Blizzard, Québec (Québec);

20  
21 MAUDE CHABOT-PETTIGREW, économiste, ayant une place  
22 d'affaires au 1300, rue du Blizzard, Québec  
23 (Québec);

24  
25 PATRICK SIMONEAU, économiste, ayant une place

1 d'affaires au 1300, rue du Blizzard, Québec  
2 (Québec);

3

4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 INTERROGÉS PAR Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

8 Q. **[103]** Donc, Monsieur Lavoie, alors vous avez à  
9 votre gauche une présentation à l'écran, c'est une  
10 présentation PowerPoint. Est-ce que vous avez  
11 participé ou supervisé la préparation de cette  
12 présentation?

13 M. GILLES LAVOIE :

14 R. Je l'ai supervisée.

15 Q. **[104]** Très bien. Est-ce que vous adoptez la  
16 présentation pour valoir comme votre témoignage en  
17 l'instance?

18 R. Oui.

19 Q. **[105]** Avez-vous également participé à la rédaction,  
20 à la supervision du Plan directeur, pièce B-0005?

21 R. Oui.

22 Q. **[106]** Est-ce que vous adoptez ce document pour  
23 valoir comme votre témoignage en l'instance?

24 R. Oui.

25 (11 h 22)

1 Q. **[107]** En est-il de même pour les documents  
2 suivants : le rapport de consultation publique sur  
3 les mesures proposées pour le Plan directeur, pièce  
4 B-0009. Le tableau « Ventilation annuelle de  
5 prévisions de réductions de la consommation  
6 énergétique, gigajoule des mesures du Plan  
7 directeur, pièce B-0018. Et les réponses aux DDR  
8 dans l'aspect 2 du dossier, à savoir les pièces B-  
9 0122, B-0123, B-0124, B-0125 et B-0126. Est-ce que  
10 vous avez participé ou supervisé à la préparation  
11 de ces pièces?

12 R. Oui.

13 Q. **[108]** Est-ce que vous adoptez ces pièces pour  
14 valoir comme votre témoignage en l'instance?

15 R. Oui.

16 Q. **[109]** Merci. Vous pouvez débiter votre  
17 présentation, Monsieur Lavoie, à votre convenance.

18 R. Merci beaucoup. Donc, Madame la présidente,  
19 Monsieur le régisseur, l'assemblée. Merci de  
20 l'invitation. Je dirais, d'entrée de jeu, que c'est  
21 notre première présence ici, donc, nous n'avons pas  
22 l'expérience de mes précédents collègues. Donc,  
23 j'espère obtenir une certaine tolérance si parfois  
24 nous nous cherchons un peu ou nous hésitons par  
25 rapport à vos procédures, mais nous ferons de notre

1 mieux pour satisfaire les attentes, et de la Régie  
2 et des gens qui sont ici présents dans la salle.

3 Donc, je vais y aller d'une courte  
4 présentation, mise en contexte un peu, je veux  
5 dire, du dossier, et vous faire part un peu de  
6 notre préoccupation principale par rapport à cet  
7 aspect-là du dossier. Donc, puis après ça, nous  
8 serons disponibles pour répondre aux questions des  
9 parties prenantes. Voilà.

10 Donc, au niveau de la mise en contexte...  
11 Je vais juste tourner les pages, c'est un peu  
12 difficile de côté. Donc, c'est un dossier qu'on a  
13 quand même commencé il y a quelques années...  
14 quelques mois plutôt. Donc, je vais faire une brève  
15 récapitulation qui sera peut-être utile pour les  
16 débats qui vont suivre.

17 Donc, le sept (7) avril deux mille seize  
18 (2016), le gouvernement du Québec a rendu publique  
19 sa politique énergétique deux mille trente (2030)  
20 intitulée « L'énergie des Québécois, source de  
21 croissance », la pièce R-3. Et le dix (10) décembre  
22 deux mille seize (2016), l'assemblée nationale du  
23 Québec a adopté le projet de Loi 106, deux mille  
24 seize (2016), chapitre 35, mettant en oeuvre ladite  
25 politique énergétique. L'adoption de ce projet de

1 loi a entraîné l'édiction de la Loi sur Transition  
2 énergétique Québec. Et pour la suite des choses, je  
3 dirai « TEQ » pour être plus court. Donc, les  
4 activités de TEQ ont débuté officiellement le  
5 premier (1er) avril deux mille dix-sept (2017).

6 L'élaboration du Plan directeur comme telle  
7 a débuté deux mois plus tard, donc en juin deux  
8 mille dix-sept (2017). Si quelqu'un s'interroge un  
9 peu sur ce délai, c'est le temps de s'organiser  
10 minimalement. On est passé du statut de Direction  
11 générale dans un ministère à société d'état. Donc,  
12 ce n'était pas sans conséquence. Donc, aussi, est  
13 constituée la Table des parties prenantes. Donc,  
14 les travaux comme tels ont débuté en deux mille  
15 dix-sept (2017), en juin deux mille dix-sept  
16 (2017), à la suite de l'adoption du décret 537-2017  
17 sur les orientations, objectifs généraux et cibles  
18 énergétiques du gouvernement et applicables au  
19 Plan.

20 Donc, aussi, parmi ce délai-là, il fallait  
21 attendre la commande du gouvernement quant aux  
22 devoirs qu'on devait en tant qu'organisation  
23 réalisée. Donc, le neuf (9) avril deux mille dix-  
24 huit (2018), le Plan directeur a été approuvé par  
25 le conseil d'administration de TEQ, on dit une

1 « Société d'état », on est gouverné par un conseil  
2 d'administration. Et le seize (16) avril, transmis  
3 au ministre de l'Énergie et des Ressources  
4 naturelles.

5 Le six (6) juin deux mille dix-huit (2018),  
6 le gouvernement a déterminé que le Plan directeur  
7 répondait aux orientations, objectifs généraux et  
8 cibles du décret 5037-2017. Donc, au niveau des  
9 cibles, je peux rappeler, une cible en efficacité  
10 énergétique, une cible de réduction des produits  
11 pétroliers, mais il y avait aussi un certain nombre  
12 d'orientations, d'objectifs généraux à poursuivre,  
13 dont une concernant spécifiquement l'essor de  
14 l'efficacité énergétique.

15 Donc, le douze (12) juin deux mille dix-  
16 huit (2018), le Plan directeur a été soumis à la  
17 Régie de l'énergie pour, notamment, qu'elle  
18 approuve les mesures et programmes sous la  
19 responsabilité des distributeurs d'énergie ainsi  
20 que l'apport financier pour leur mise en oeuvre,  
21 BS-B0001, demande de TEQ relative au Plan directeur  
22 deux mille dix-huit, deux mille vingt-trois (2018-  
23 2023). Et TEQ souhaite donc faire quelques  
24 observations par rapport à ce dossier.

25 Puis je vais commencer en rappelant très



1 brièvement la mission de TEQ, mais ça m'apparaît  
2 quand même utile. TEQ a été créé pour soutenir,  
3 stimuler, promouvoir la transition énergétique.  
4 Donc quelques mots, mais qu'on peut quand même  
5 caractériser. On le soutient, on peut le faire en  
6 offrant des programmes, en offrant du soutien aux  
7 clientèles l'accompagnement. On peut stimuler, en  
8 particulier au niveau de l'innovation. Donc, pour  
9 entraîner par la suite, des mesures plus  
10 permanentes. On peut promouvoir en faisant de  
11 l'éducation, de la promotion donc, pour amener un  
12 changement des fois de comportement chez la  
13 clientèle et la sensibiliser de façon plus générale  
14 aux enjeux de la transition énergétique.

15 (11 h 27)

16 Puis rappelons que TEQ est anciennement le  
17 Bureau de l'efficacité et de l'innovation  
18 énergétiques. Dans un temps antérieur, je n'y étais  
19 pas, c'était l'Agence d'efficacité énergétique,  
20 donc, de longue date TEQ administre des programmes,  
21 donc, ils visent différentes clientèles. Tout ça  
22 pour vous dire que TEQ dispose quand même de  
23 compétences variées, d'une expertise variée, donc,  
24 en matière de... on a des ingénieurs, des  
25 économistes, des concepteurs de programmes, des

1 administrateurs de programmes, des gens en  
2 communication, etc., donc, toutes ces compétences-  
3 là ont été mises à profit pour la confection du  
4 premier Plan directeur.

5 Je vais aussi faire un court rappel du  
6 mandat qui a été confié à TEQ, donc élaborer le  
7 premier Plan directeur en transition, innovation et  
8 efficacité énergétiques. Je rappellerai ici  
9 simplement que c'est le premier de trois plans qui  
10 sont prévus dans la politique énergétique. Donc,  
11 souvent, ce qui nous intéresse beaucoup c'est pas  
12 tant les cibles du premier plan qu'on sait qu'on va  
13 atteindre mais qu'on sait que les objectifs à plus  
14 long terme ou les cibles à plus long terme qui sont  
15 attendues du gouvernement et qui sont  
16 considérablement plus élevées que celles qui ont  
17 été fixées pour le premier Plan directeur.

18 On a élaboré ce premier plan quand même  
19 dans le respect de demandes gouvernementales  
20 exprimées donc dans le décret, décret 537-2017, et  
21 aussi, ça c'est important, dans un délai qui a été  
22 prescrit par le gouvernement, donc, début avril  
23 deux mille dix-huit (2018) et je dirai que ce délai  
24 a été respecté par TEQ. Donc, en avril deux mille  
25 dix-huit (2018), on a transmis le Plan directeur

1 pour examen par le gouvernement.

2 Puis on a fait ce plan-là en coordonnant la  
3 contribution des organismes visés, donc, les  
4 ministères, les organismes gouvernementaux, les  
5 distributeurs d'énergie, puis dans nos  
6 interventions publiques qui ont suivi le dépôt du  
7 plan, on rappelle régulièrement que c'est pas le  
8 plan de TEQ qui a été déposé, c'était un plan  
9 préparé par TEQ mais c'était un plan du Québec, qui  
10 vise le Québec dans son ensemble et l'ensemble des  
11 parties qui y contribuent. Donc, il faut le voir  
12 vraiment dans cette optique-là. Puis on l'a fait  
13 aussi en obtenant l'avis de la Table des parties  
14 prenantes. Je vais y revenir dans quelques  
15 instants.

16 Donc, concernant le processus qui a conduit  
17 au dépôt du Plan directeur, je veux dire, cette  
18 information détaillée a déjà été déposée dans la  
19 pièce B-0001. J'espère que je n'ai pas mis trop de  
20 zéros. Les distributeurs d'énergie ont par la  
21 suite, je veux dire, soumis à TEQ les mesures et  
22 les programmes qu'ils proposaient. Donc, je vais me  
23 concentrer sur l'aspect distributeurs d'énergie, la  
24 contribution des distributeurs d'énergie vu qu'on  
25 est sur l'aspect 2. Donc, ils nous ont soumis, ils

1 ont soumis à TEQ les mesures et les programmes  
2 qu'ils proposaient pour la durée du Plan et pour  
3 permettre l'atteinte des cibles gouvernementales.

4 Peut-être pour répondre un peu à des  
5 commentaires qu'on a entendus depuis le début des  
6 travaux, précisons que TEQ a examiné les  
7 propositions des distributeurs pour estimer, bien  
8 sûr, le rapport à l'atteinte des cibles, les  
9 possibilités de bonification, les enjeux, comment  
10 qu'on pouvait régler certains enjeux  
11 d'harmonisation avec des mesures ou des programmes  
12 que TEQ déploie de son côté, et de simplification  
13 aussi pour le bénéfice des clientèles, ça c'est une  
14 préoccupation que le gouvernement entretient depuis  
15 plusieurs années. Donc, quand est-ce qu'à travers  
16 l'offre de programmes qui peuvent exister des  
17 différents ministères ou des organismes, les  
18 distributeurs de TEQ, on peut arriver à simplifier  
19 la vie pour... pour le consommateur qu'il soit une  
20 entreprise, qu'il soit un particulier.

21 Donc, on a ces préoccupations-là, on les...  
22 on cherche à apporter en tout temps des réponses  
23 par rapport à ça. Puis ça s'est fait comment? Bien,  
24 ça s'est fait par de l'échange d'informations et  
25 des séances de travail qui se sont déroulées sur

1 plusieurs mois.

2 L'offre de mesure des programmes des  
3 distributeurs a aussi été soumise à la Table des  
4 parties prenantes et la Table des parties prenantes  
5 a rencontré les distributeurs. TEQ n'était pas  
6 présent à cette rencontre, donc, je ne peux pas en  
7 parler d'une façon détaillée, mais ce qu'on doit  
8 remarquer c'est que suite à cette rencontre ou à la  
9 publication de ce rapport, la Table des parties  
10 prenantes n'a pas fait de recommandation quant au  
11 changement de l'offre de programmes des  
12 distributeurs d'énergie. Donc, nous en avons conclu  
13 à TEQ que la Table des parties prenantes était  
14 quand même assez satisfaite de cette offre.

15 Donc, au final, TEQ a accueilli  
16 favorablement l'offre de mesure des programmes des  
17 distributeurs d'énergie et disons tout simplement  
18 que TEQ dans son travail a reconnu la compétence,  
19 l'expérience des distributeurs d'énergie qui se  
20 présentent entre autres devant la Régie depuis  
21 plusieurs années. Donc, on avait pas de motif  
22 sérieux de douter des informations qui nous étaient  
23 transmises ou du fait que cette offre répondait, au  
24 meilleur de leur capacité, à la commande du  
25 gouvernement.

1 (11 h 32)

2 Cela dit, on a des préoccupations en  
3 matière d'harmonisation qui n'ont pas  
4 nécessairement trouvé de réponses durant la période  
5 qui nous était allouée pour déposer le Plan au  
6 gouvernement puis, quand on lit le Plan directeur,  
7 à différents endroits, je référerai, par exemple, à  
8 la feuille de route sur le bâtiment résidentiel ou  
9 à la feuille de route sur les bâtiments commerciaux  
10 ou institutionnels ou celle plus globale qui  
11 concerne l'offre de service.

12 Mais on retrouve, encore là, la  
13 préoccupation en matière d'harmonisation puis il  
14 est fait état que des travaux, des discussions vont  
15 se poursuivre avec les distributeurs pour chercher  
16 à améliorer cette harmonisation-là dans le futur.

17 Voilà. Il faut voir le Plan directeur non  
18 pas comme un produit final mais aussi comme un plan  
19 de travail pour les prochaines années. Donc, quand  
20 on dit qu'on a une préoccupation à plus long terme  
21 pour deux mille trente (2030), donc il y a des pans  
22 du Plan directeur qui concernent en particulier  
23 l'évolution des connaissances mais aussi  
24 l'amélioration des façons de faire. Vous avez une  
25 feuille de route distincte sur l'amélioration des

1           connaissances donc il faut vraiment voir ce premier  
2           plan là comme étant un premier plan et que les  
3           travaux vont se poursuivre dans le futur.

4                        Sur l'importance des mesures et programmes  
5           des distributeurs d'énergie. L'importance des  
6           mesures et programmes des distributeurs d'énergie  
7           doit être considérée à l'endroit de, en  
8           particulier, de la cible en efficacité énergétique.  
9           Donc, les principaux acteurs pour atteindre ces  
10          cibles, cette cible-là en particulier, se sont TEQ  
11          et les distributeurs d'énergie.

12                       On va retrouver dans le Plan directeur des  
13          gains qui sont attribués à la Régie du bâtiment en  
14          particulier ou au ministère de l'Énergie et des  
15          Ressources naturelles mais encore là, ce sont des  
16          dossiers qui sont à la base, c'est des dossiers  
17          réglementaires qui sont à la base pilotés par  
18          Transition énergétique Québec dont TEQ prépare tous  
19          les dossiers, les finalise avec ces instances-là  
20          mais, essentiellement, toute l'expertise est à TEQ  
21          actuellement.

22                       Donc TEQ et les distributeurs d'énergie  
23          sont essentiels à l'atteinte de la cible en  
24          efficacité énergétique. Je dirais que la  
25          contribution globale des distributeurs d'énergie,

1 leurs programmes, leurs mesures, équivaut à trente-  
2 six pour cent (36 %) de l'apport des mesures et des  
3 programmes prévus dans le Plan directeur concernant  
4 cette cible, donc c'est significatif.

5           Donc, notre préoccupation c'est toute  
6 décision dont l'effet serait de réduire les  
7 budgets, les aides financières, ou forcerait  
8 l'abandon de mesures, de programmes ou de volets de  
9 programmes pourrait, sous réserve d'une  
10 vérification que TEQ devrait faire, réduire la  
11 capacité du Plan, atteindre la cible en efficacité  
12 énergétique mais aussi concourir à l'orientation  
13 qu'a le gouvernement en matière de faire,  
14 l'orientation de faire de l'efficacité énergétique  
15 une source d'énergie prioritaire au Québec. Donc,  
16 on est préoccupés par cet aspect-là des  
17 discussions.

18           Cela dit, il faudra suivre aussi les  
19 résultats de la mise en oeuvre du Plan directeur et  
20 permettre un ajustement des mesures et des  
21 programmes ou de leurs budgets, si requis, pour  
22 assurer l'atteinte des cibles. Donc, on a produit  
23 le Plan à un moment particulier, ça fait déjà  
24 pratiquement un an, en utilisant la meilleure  
25 information qui était disponible à ce moment-là.



1 C'est sûr que de nouvelles informations  
2 peuvent apparaître, de nouveaux enjeux, le contexte  
3 peut varier. Donc, il pourrait être pertinent de  
4 revoir certaines dispositions du Plan directeur et  
5 donc d'ajuster certaines mesures au programme.  
6 Cette préoccupation-là, on l'a aussi exprimée  
7 clairement dans le Plan directeur dans la section  
8 qui porte sur le suivi du Plan directeur.

9 Cela dit, notre préoccupation sera à  
10 l'effet que le processus ou l'approche qui pourra  
11 être déployée à cet égard permette à TEQ d'exercer  
12 ses responsabilités de façon pleine et entière. Et  
13 ceci clorait ma présentation, merci.

14 Q. **[110]** Donc, à ce stade, le panel est disponible  
15 pour les contre-interrogatoires.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait, merci. Alors, nous allons débiter ce  
18 contre-interrogatoire avec maître Neuman, on est  
19 gâtés aujourd'hui, pour RTIEÉ.

20 (11 h 37)

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Rebonjour, Madame la Présidente; bonjour messieurs  
23 les régisseurs; bonjour messieurs, dame. Dominique  
24 Neuman pour le RTIEÉ.

25 Q. **[111]** J'inviterais madame la greffière à placer sur

1 l'écran notre mémoire, qui est le C-RTIÉE-0029. Mes  
2 premières questions ne porteront pas tout de suite  
3 sur ce document, mais à un moment donné je vais y  
4 arriver. Je vais d'abord... Mes premières questions  
5 porteront sur la présentation et la page 8  
6 d'aujourd'hui. La cote d'aujourd'hui?

7 LA GREFFIÈRE :

8 B-0145.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Q. **[112]** B-0145. Vous nous rappelez que TEQ a examiné  
11 les propositions des distributeurs, on parle des  
12 programmes et mesures des distributeurs en  
13 transition, innovation et efficacité énergétiques.  
14 Donc, TEQ a examiné ces propositions pour estimer  
15 leur apport à l'atteinte des cibles, les  
16 possibilités de bonification, les enjeux  
17 d'harmonisation avec les mesures et programmes de  
18 TEQ ou de simplification pour le bénéfice des  
19 clientèles. Et il y a eu des séances de travail que  
20 vous dites pendant plusieurs mois sur ces  
21 considérations.

22 Ce que j'essaie de savoir, bon, c'est-à-  
23 dire c'est décrit dans votre demande initiale, dans  
24 ce texte-là, j'essaie de voir, concrètement, plus  
25 substantiellement, jusqu'à quel point, dans quelle

1 mesure TEQ a activement éventuellement modifié lors  
2 de ses échanges ce que lui amenaient les  
3 distributeurs. Est-ce que vous pouvez m'illustrer  
4 pour que je comprenne dans quelle mesure ces  
5 échanges se situaient plus au niveau de  
6 l'approbation ou dans quelle mesure il y avait un  
7 rôle plus actif et directif de la part de TEQ quant  
8 à ce que ces distributeurs lui proposaient?

9 M. GILLES LAVOIE :

10 R. L'approbation des programmes, ce n'est pas la  
11 responsabilité de TEQ en ce qui concerne les  
12 programmes des distributeurs. Donc, nous n'avons  
13 pas cherché à les approuver, premièrement.  
14 Coordonner, ce n'est pas être directif. Coordonner,  
15 c'est essayer d'amener l'ensemble des parties  
16 prenantes à oeuvrer pour un but commun. C'est ce  
17 que nous avons cherché à faire. Quant au détail des  
18 échanges qui se sont déroulés durant une période de  
19 dix mois, je ne les ai pas et n'étaient pas... Même  
20 si j'ai supervisé, je veux dire, la préparation du  
21 Plan, je n'étais pas présent à toutes ces  
22 rencontres. Donc, je n'ai pas ici le détail de  
23 l'évolution de l'offre de programmes entre le  
24 moment où il a pu être déposé à TEQ et le moment où  
25 on a déposé le Plan directeur. Ce qu'on peut

1           affirmer, c'est que cette offre de programmes-là  
2           contribue de façon significative à l'atteinte de la  
3           cible et que, pour l'instant, nous en sommes  
4           satisfaits.

5           Q. **[113]** Est-ce que vous pouvez néanmoins indiquer si,  
6           de ce processus de dix mois, s'il y a eu, je ne  
7           sais pas comment dire, beaucoup de modifications,  
8           des modifications importantes à l'offre que vous  
9           soumettez à ces distributeurs ou est-ce que c'était  
10          relativement mineur les modifications qui ont pu  
11          ressortir de ces dix mois de processus?

12          R. Mineur.

13          Q. **[114]** Un des aspects qui ressort de la preuve et  
14          que vous mentionnez ici la notion de simplification  
15          dans ce paragraphe, il y a des aspects qui  
16          ressortent de la preuve, c'est que nous percevons,  
17          puis vous me corrigerez si cette perception est  
18          inexacte, qu'il y avait une volonté de TEQ de  
19          regrouper des programmes qui des fois étaient  
20          éparpillés sous différents noms, différents numéros  
21          pour essayer de fusionner, d'avoir des programmes  
22          plus intégrés, même s'ils comportent plusieurs  
23          volets à l'intérieur de ceux-ci. Est-ce que vous  
24          pouvez me confirmer ça? Puis un peu expliquer le  
25          pourquoi de cette approche?

1 (11 h42)

2 R. Je ne suis pas certain de bien comprendre votre  
3 question.

4 Q. **[115]** Est-ce que vous avez eu tendance à demander  
5 aux distributeurs de regrouper différents  
6 programmes qui étaient éparpillés sous différents  
7 noms et de les joindre dans des programmes, je ne  
8 sais pas comment dire, uniques, des programmes plus  
9 intégrés qui regroupaient différentes mesures?

10 R. Vous parlez de regrouper les programmes des  
11 distributeurs avec ceux de TEQ ou...?

12 Q. **[116]** Des distributeurs individuellement, c'est-à-  
13 dire que si un distributeur avait un grand nombre  
14 de programmes qui présentaient une caractéristique  
15 commune ou un marché, visaient un marché commun,  
16 peut-être d'inviter ce distributeur qui l'avait  
17 peut-être déjà fait que... dès qu'ils vous  
18 arrivaient là, mais de fusionner pour qu'il y ait  
19 un moins grand nombre de programmes? Enfin, c'est  
20 comme ça que je comprends la notion aussi de  
21 simplification que vous énoncez. Puis j'ai cru  
22 percevoir que c'était ce que vous aviez fait,  
23 c'était l'approche qui semblait être celle de TEQ  
24 dans ce processus.

25

1 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

2 R. Nous avons informé les distributeurs qu'il y avait  
3 une orientation gouvernementale à cet effet pour le  
4 gouvernement du Québec de tenter de regrouper ou  
5 pour simplifier, regrouper certains programmes  
6 d'aide aux entreprises pour simplifier cette offre.

7 Q. [117] Et donc, est-ce que vous pouvez élaborer un  
8 peu là-dessus? Donc, ce que vous cherchiez à faire  
9 ou ce que vous souhaitiez transmettre aux  
10 distributeurs de faire, c'était quoi exactement?

11 R. D'avoir un nombre plus restreint de programmes pour  
12 que ce soit plus facile pour les consommateurs de  
13 s'y retrouver. Nous, c'était, au niveau du  
14 gouvernement, une orientation qui avait été donnée.

15 Q. [118] O.K. Est-ce que je comprends correctement que  
16 ceci présente l'avantage bien d'éviter la  
17 multiplication de programmes? C'est-à-dire quand il  
18 y a des mesures, des offres qui s'adressent à la  
19 même clientèle, de pouvoir mettre ça ensemble,  
20 comme ça, c'est plus facile à gérer, à la fois pour  
21 le distributeur et pour le client qui a une seule  
22 porte, enfin qui a moins de portes auxquelles il a  
23 besoin de frapper.

24 R. Pouvez-vous clarifier la question, s'il vous plaît?

25 Q. [119] Est-ce que l'idée, c'est d'éviter une

1 multiplication des programmes et ainsi que s'il y a  
2 des mesures disparates, ça permet de les regrouper  
3 dans une seule offre, une seule structure. Comme  
4 ça, pour le distributeur, ça permet de les gérer  
5 ensemble et, pour le client, ça évite qu'il ait  
6 besoin de s'adresser à plusieurs endroits ou à  
7 plusieurs personnes au sein du distributeur pour  
8 ces programmes-là.

9 R. Bien, de notre côté, c'est vraiment au niveau du  
10 gouvernement. Ce qui était dit effectivement,  
11 c'était que s'il y avait des programmes qui  
12 étaient... qui avaient un dénominateur commun ou  
13 qui étaient plus similaires, ça pouvait être plus  
14 facile pour le consommateur de s'y retrouver si on  
15 regroupait certains volets.

16 Q. **[120]** Est-ce que dans le cadre de ce processus  
17 d'une dizaine de mois, est-ce que vous avez été  
18 appelés, amener à demander à l'un ou l'autre des  
19 distributeurs d'ajouter des programmes? Et quand je  
20 dis « ajouter des programmes », je veux être  
21 assez... ça peut être ajouter des volets à des  
22 programmes existants ou d'accroître un programme  
23 existant de quelque manière.

24 M. GILLES LAVOIE :

25 R. Non.

1 Q. **[121]** Vous parlez dans ce paragraphe de la notion  
2 d'harmonisation. Et je vais vous... ma prochaine  
3 question porte à la fois sur... également sur  
4 l'harmonisation entre les distributeurs. En fait,  
5 est-ce que dans cette démarche de dix (10) mois,  
6 vous avez eu à examiner ou à conseiller les  
7 distributeurs différents moyens de mieux  
8 harmoniser, entre eux, ce qu'ils offraient pour  
9 qu'il y ait une certaine cohérence auprès du  
10 public, que ce soit plus simple de s'adresser à  
11 l'un ou l'autre des distributeurs pour éviter une  
12 trop grande différence entre ce que les  
13 distributeurs offraient?

14 (11 h 47)

15 R. Donc, ce qui me revient d'une façon claire, c'est  
16 qu'au niveau du dossier des ménages à faible  
17 revenu, il y a des travaux qui ont été entamés,  
18 mais ils ne sont pas complétés, pour arriver à  
19 harmoniser ou regrouper. On verra quel sera le  
20 résultat final, je ne veux pas présumer de ce qui  
21 sera éventuellement déposé, mais à tout le moins  
22 simplifier l'offre de programmes pour ces ménages-  
23 là. Et ce n'est pas complété, puis ça a déjà été  
24 mentionné qu'il y a une échéance, je ne m'en  
25 souviens plus, pour deux mille vingt (2020) ou deux



1 mille vingt et un (2021), dans ces eaux-là.

2 Q. **[122]** D'accord. Toujours sur la question de  
3 l'uniformisation, nous avons parlé aux trois  
4 distributeurs de leurs tests de rentabilité et je  
5 vais vous placer dans le contexte, le RTIÉÉ a  
6 constaté que Gazifère et Hydro-Québec Distribution  
7 avaient une formule, une équation, du test du coût  
8 total en ressources qui était différente que celle  
9 employée par Énergir. Et pour vous résumer un peu  
10 les choses, je vais reprendre ce que j'avais  
11 mentionné dans une question à Énergir. La  
12 différence étant, quant à la manière de traiter des  
13 coûts des opportunistes dans ces tests.

14 J'avais donné exemple que si on a un  
15 programme qui a mille et un (1001) participants et  
16 que mille (1000) d'entre eux, c'est des  
17 opportunistes, il y a juste un participant net qui  
18 n'est pas un opportuniste. Si on prend la version  
19 du test de rentabilité, du TCTR, employé par  
20 Énergir, on ne tiendrait compte uniquement du coût  
21 de ce participant net par rapport à son bénéfice.  
22 Donc, ça se peut que le programme soit jugé  
23 rentable. Par contre, si on prend le TCTR, tel  
24 qu'appliqué par Hydro-Québec Distribution et  
25 Gazifère actuellement, on prendra tous les coûts de

1 tout le programme. Donc, pour tout les  
2 participants, qu'ils soient opportunistes ou pas.  
3 Puis dans ce cas, il y a peu de chance que le  
4 programme soit jugé rentable si, pour mille et un  
5 (1001), les coûts de mille et un (1001)  
6 participants, on en a un seul qui donne un  
7 bénéfice. Donc, est-ce que vous pourriez nous  
8 exprimer votre position quant à la juste manière  
9 dont le TCTR devrait être appliqué?

10 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

11 Avec votre permission, Madame la Présidente, je  
12 veux juste recadrer un peu là le rôle respectif de  
13 TEQ, de la Régie. Alors, je comprends qu'on ait  
14 posé des questions très similaires aux  
15 distributeurs qui eux ont à répondre des tests de  
16 rentabilité, et caetera. Mais ici, TEQ, il faut  
17 comprendre, ne joue pas le rôle de la Régie en  
18 amont de ce que la Régie fait selon l'article 8541,  
19 alinéa 1. C'est-à-dire, elle ne va pas examiner les  
20 tests de rentabilité. Elle ne va pas se positionner  
21 sur ces enjeux-là. Je veux juste clarifier ça.  
22 Alors, là, on est en train de demander l'opinion du  
23 représentant de ma cliente. Est-ce que c'est  
24 pertinent pour vous? Je ne le sais pas. Elle n'a  
25 pas été déclarée experte dans le dossier. Donc,

1 moi, selon moi, je m'objecte à la question.

2 Alors...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Bien. Écoutez. TEQ a un rôle de coordination. Elle  
5 parle de coordination, d'harmonisation, soit dans  
6 la loi, dans sa preuve, dans sa présentation.  
7 Enfin, j'aimerais que le témoin réponde. Si le  
8 témoin répond, dit que quant à lui, que les  
9 distributeurs utilisent n'importe laquelle des  
10 versions, ce n'est pas à lui d'intervenir, qu'il le  
11 dise, mais ça sera au témoin de répondre. Ou si,  
12 quant à lui, il dit que son rôle, que le rôle de  
13 TEQ est d'assurer une certaine uniformisation ou  
14 coordination, bien, il le dira puis il dira dans  
15 quel sens ce rôle de TEQ est exercé sur ces tests.  
16 C'est au témoin de nous le dire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je pense que la question a une certaine pertinence.  
19 Donc, on va laisser les témoins répondre à la  
20 question.

21 M. GILLES LAVOIE :

22 R. Nous n'avons pas d'opinion sur le choix des tests  
23 ou les tests qui doivent être employés par les  
24 différents distributeurs. Nous n'avons pas discuté  
25 de cet aspect-là avec les distributeurs. Nous ne

1           prévoyons pas en discuter, cela étant peut-être  
2           sujet éventuellement à révision, mais pour  
3           l'instant, c'est notre position.

4           (11 h 52)

5       Q. **[123]** Vous parlez dans le paragraphe qui est cité  
6           qu'on voit à l'écran qui est le premier paragraphe  
7           de la page 8 de votre présentation, de  
8           l'harmonisation avec les mesures et programmes de  
9           TEQ. Je sais que les mesures et programmes de TEQ  
10          ne font pas l'objet du présent aspect du dossier.  
11       Ça fait partie de l'autre aspect, l'aspect 1.

12                   Mais, comme je présume que ces mesures et  
13           programmes de TEQ font également l'objet de tests  
14           de rentabilité. Donc, vous êtes habitué à appliquer  
15           les tests de rentabilité, d'une certaine manière.  
16           Est-ce que vous voyez que ça peut poser un problème  
17           quant à l'harmonisation dont vous faites part à ce  
18           paragraphe 8 qu'il y ait... bien, qu'il y ait une  
19           manière différente d'évaluer la rentabilité entre  
20           les distributeurs et TEQ ou, enfin, entre un ou  
21           plusieurs des distributeurs et TEQ?

22       Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

23           Juste pour faire le point sur un des commentaires  
24           qui vient d'être faits par maître Neuman, donc dans  
25           la décision D-2018-095 qui a été rendue le vingt-

1 cinq (25) juillet par la Régie dans le présent  
2 dossier, la Régie a indiqué au paragraphe 62  
3 qu'elle était d'avis :

4 [...] qu'elle n'a pas à examiner, dans  
5 le cadre de l'aspect 1 du dossier, la  
6 rentabilité des programmes et mesures  
7 mis de l'avant par TEQ sur la base des  
8 tests économiques usuels [...]

9 alors...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Je demandais simplement la question de  
12 l'harmonisation, je ne demandais pas à la Régie  
13 d'évaluer les programmes de TEQ, je demandais... on  
14 parle d'harmonisation.

15 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

16 C'est parce qu'on essaie encore une fois  
17 indirectement d'aller chercher de l'information  
18 qui, selon nous, n'est aucunement utile à la Régie.  
19 Alors, je vous soumetts que cette ligne de question  
20 là ne devrait pas être permise.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Neuman, on est dans l'aspect 2 du présent  
23 dossier, donc il y a les programmes des  
24 distributeurs que l'on doit approuver, de même que  
25 l'apport financier. S'il y a des mesures

1           additionnelles que vous voulez proposer  
2           éventuellement, c'est effectivement pertinent.  
3           Mais, je pense que je vous inviterais là à cibler  
4           vos questions.

5           Me DOMINIQUE NEUMAN :

6           Oui. Je ne parlais pas du tout des programmes de  
7           TEQ, je parlais de la notion d'harmonisation, dans  
8           le sens que je demandais aux témoins, ils doivent  
9           être habitués de calculer les rentabilités d'une  
10          certaine manière. C'est ça que j'essayais de voir  
11          puisque TEQ n'est pas étranger à toute cette notion  
12          de tests de rentabilité, c'est leur quotidien là.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Mais...

15          Me DOMINIQUE NEUMAN :

16          Donc, j'essayais de voir comment est-ce qu'ils  
17          perçoivent ces différences entre les distributeurs,  
18          c'est-à-dire...

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Mais, il a répondu...

21          Me DOMINIQUE NEUMAN :

22          ... ils ne peuvent pas être à la fois en accord  
23          avec l'un et l'autre puisque leurs tests sont  
24          différents.

25

1 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

2 Je veux juste préciser que TEQ n'a jamais été en  
3 cause tarifaire. TEQ n'est pas nécessairement  
4 habitué à utiliser les tests de rentabilité comme  
5 tels parce que c'est pas... ça ne cadre pas, c'est  
6 pas en phase avec sa mission première. La mission  
7 première de TEQ puis la raison pour laquelle on est  
8 ici sous l'aspect 1, c'est de vous présenter un  
9 Plan directeur qui a la capacité d'atteindre les  
10 cibles.

11 Alors, c'est sûr que la question de  
12 rentabilité a une incidence sur l'aspect 2 du  
13 dossier. Puis là on essaie de revenir à la position  
14 de notre cliente sur, j'imagine, l'aspect 2 parce  
15 que je ne veux pas non plus trop rester dans  
16 l'aspect 1, mais...

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Je ne suis pas dans l'aspect 1.

19 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

20 ... j'ai de la difficulté à voir où on veut  
21 atterrir avec tout ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Neuman, ils ont répondu là.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 D'accord. D'accord.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Hein! Ils n'ont pas évalué les tests, ça fait  
3 que...

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 O.K. O.K. O.K.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... vous ne pouvez pas retirer plus d'information  
8 que ça là.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Q. **[124]** O.K. Est-ce que vous étiez présent au cours  
11 du début de la journée et lors des journées  
12 précédentes durant l'audience?

13 M. GILLES LAVOIE :

14 R. En tout temps.

15 Q. **[125]** En tout temps. Vous avez dû remarquer que la  
16 formation a invoqué à quelques reprises la notion  
17 de nouveaux paradigmes, à l'effet que nous sommes  
18 dans un... avec la nouvelle stratégie  
19 gouvernementale, avec l'existence de TEQ, avec le  
20 Plan directeur, nous sommes rendus à un point où  
21 peut-être qu'il faut considérer élargir, aller plus  
22 loin que ce qui se faisait auparavant.

23 Et je voudrais voir comment vous vous  
24 situez par rapport, enfin, à ce que nous avons  
25 évoqué, ce que nous évoquons davantage dans notre



1 preuve orale aussi, à savoir qu'on est rendu à un  
2 point où il faut peut-être considérer d'accepter  
3 des mesures et programmes du Distributeur qui ne  
4 passent pas nécessairement les tests de  
5 rentabilité, qu'on est peut-être rendu au point où  
6 il faut aller plus loin.

7 Est-ce que je peux... est-ce que je  
8 pourrais voir comment est-ce que vous vous situez  
9 par rapport à ça?

10 (11 h 57)

11 R. À ce stade-ci, TEQ n'a pas d'opinion sur ce sujet.  
12 Je veux dire, ce qui nous préoccupe, c'est  
13 l'atteinte des cibles, c'est la progression, les  
14 gains en matière d'orientation du gouvernement par  
15 rapport à la cible ou le fait de faire de  
16 l'efficacité énergétique une priorité, est-ce que  
17 ça pourrait éventuellement entraîner des  
18 changements? Je ne le sais pas. À ce stade-ci, on  
19 n'est pas en mesure de confirmer ou d'infirmier quoi  
20 que ce soit par rapport à ça.

21 Q. **[126]** O.K. Je vous remercie. Dans le deuxième  
22 boulet de cette page 8 de votre présentation, vous  
23 mentionnez que :

24 L'offre de mesures et programmes des  
25 distributeurs a aussi été soumise à la

1                                   Table des parties prenantes.  
2           Et ma question qui suit portait un peu sur la  
3           séquence des événements par rapport au premier  
4           boulet. Et ça, c'est en rapport avec quelque chose  
5           que vous avez ajouté qui n'est pas dans votre  
6           texte. Mais, lorsque vous avez présenté ce  
7           paragraphe, vous avez mentionné que la Table des  
8           parties prenantes n'a pas proposé de changement à  
9           l'offre des distributeurs et que vous interprétiez  
10          cette absence de proposition et de changements  
11          comme une approbation.

12          (11 H 59)

13                            Vous me corrigerez si j'utilise... si je  
14          répète mal ce que vous avez dit, mais vous pourrez  
15          le commenter. Et dans votre propos, vous avez  
16          semblé en déduire une approbation. Et je vous  
17          inviterais peut-être à voir si votre propos n'a pas  
18          besoin d'être nuancé ou corrigé, puisque la table  
19          des parties prenantes avait, au contraire, plus ou  
20          moins dit qu'il faut en faire quarante pour cent  
21          (40 %) de plus puisque la table des parties  
22          prenantes était en désaccord avec la prise en  
23          compte du tendanciel. Donc, c'est comme si elle  
24          vous disait, ou en fait disait aux distributeurs  
25          sur les mesures d'efficacité énergétique, faites-en

1 quarante pour cent (40 %) de plus puisque, sans le  
2 tendanciel, on est à zéro point six pour cent  
3 (0,6 %) ou lieu de un pour cent (1 %). Donc,  
4 n'êtes-vous pas d'accord que la table plus ou moins  
5 vous a dit, a dit qu'il fallait quarante pour cent  
6 (40 %) de plus de mesures des distributeurs?

7 M. GILLES LAVOIE :

8 R. Absolument en désaccord avec ce que vous affirmez.  
9 Si vous retrouvez dans le rapport de la table des  
10 parties prenantes un propos à l'effet que l'offre  
11 de programmes, de mesures, de programmes par les  
12 distributeurs devait être augmentée de quarante  
13 pour cent (40 %), bien, vous me le signalerez. Je  
14 n'ai rien vu de très précis par rapport à l'offre  
15 des programmes des distributeurs. Cela dit, je  
16 n'étais pas présent lors de cette rencontre-là de  
17 la table avec les distributeurs. Et si vous aviez  
18 des questions par rapport à ça, bien, il aurait  
19 fallu la poser aux participants. Moi, je ne suis  
20 pas du tout en mesure de vous renseigner.

21 Q. **[127]** Mais je parlais de ce qui se trouve... De  
22 toute façon, vous avez lu le rapport de la table  
23 des parties prenantes?

24 R. Évidemment.

25 Q. **[128]** Et qui mentionne qu'il ne faut pas tenir

1 compte du tendanciel?

2 R. Je vais faire un seul commentaire par rapport à ça.  
3 Le Plan directeur et le rapport de la table des  
4 parties prenantes a été soumis au gouvernement. Je  
5 rappellerai que la cible avait été... de départ  
6 avait été fixée par le gouvernement. Puis que le  
7 gouvernement était le seul, la seule institution  
8 capable de confirmer ou d'informer la prétention de  
9 TEQ à l'effet qu'il avait atteint la cible ou  
10 confirmer la lecture de la table des parties  
11 prenantes vu que c'est lui qui avait, au départ,  
12 fixé la commande, fixé les tables. Et le  
13 gouvernement a donné raison à TEQ. Ceci clôt ma  
14 réponse.

15 Q. **[129]** D'accord. Je passe à l'acétate suivante, la  
16 page 9 de la présentation. Il y a un élément qui  
17 n'est pas parmi les points mais qui rentre dans ce  
18 cadre-là. Vous vous souviendrez, c'est mentionné  
19 dans notre mémoire, je n'ai pas la page exactement,  
20 mais qu'Énergir nous a écrit en réponse à une de  
21 nos questions, a dit qu'elle avait dans sa liste de  
22 programmes et mesures, elle avait mis son CASEP.  
23 CASEP qui signifie compte d'aide à la substitution  
24 d'énergies plus polluantes, qu'elle l'avait mis  
25 dans sa liste qu'elle vous a transmise, et que le

1 CASEP n'est pas dans le Plan directeur de TEQ et  
2 qu'Énergir ne savait pas pourquoi. Il nous a dit  
3 quand j'ai posé la question : « Bien, vous le  
4 demanderez à TEQ. » Donc vous êtes là.

5 Comment se fait-il que le compte d'aide à  
6 la substitution d'énergies plus polluantes  
7 d'Énergir ne fait pas partie de la liste des  
8 mesures en transition, innovation et efficacité  
9 énergétiques d'Énergir que vous avez mises dans  
10 votre Plan directeur?

11 R. Tel que mentionné à la page 45 du Plan directeur,  
12 dans l'avenir, le gaz naturel doit être considéré  
13 comme une solution de transition, donc énergétique,  
14 lorsqu'aucune autre solution économiquement viable  
15 pour l'industrie ou les ménages, et caetera, ne  
16 peut être envisagé ou n'est disponible  
17 actuellement. Donc, par rapport au CASEP comme tel,  
18 il y a des dimensions de cette mesure-là avec  
19 laquelle TEQ est inconfortable à ce stade-ci,  
20 puisque TEQ a aussi indiqué dans le Plan directeur  
21 au niveau de ses orientations, je n'ai pas le  
22 numéro de page mais c'est : Orientations, autres  
23 considérations, c'est que pour statuer de façon  
24 définitive ou plus permanente sur la contribution  
25 du gaz naturel, je veux dire à la transition

1 énergétique, bien il faut procéder, pour cette  
2 source d'énergie comme pour toutes les autres, à  
3 des études de cycles de vie. Donc, quand on aura  
4 amélioré notre connaissance par rapport à  
5 l'ensemble des sources d'énergie, on sera en mesure  
6 d'avoir une position plus ferme par rapport à ça.  
7 Mais dans l'état actuel des connaissances, nous  
8 n'avons pas jugé souhaitable de l'introduire dans  
9 le Plan directeur, ce qui n'empêche pas qu'il  
10 existe.

11 Q. **[130]** O.K. C'est intéressant votre réponse. Je ne  
12 savais pas qu'on... Et cette étude de cycle de vie  
13 qui vous permettra ensuite de prendre position,  
14 vous prévoyez la compléter quand?

15 R. Et bien! Je vous dirai que les travaux actuels  
16 devant la Régie, ont mobilisé mon personnel de  
17 façon quasi permanente au cours des derniers mois.  
18 Donc, nous n'avons pas été en mesure d'entreprendre  
19 ce travail, mais nous escomptons bien le faire  
20 sitôt libérés.

21 Q. **[131]** Donc, on parle du deux mille dix-neuf (2019)?

22 R. À partir du printemps deux mille dix-neuf (2019),  
23 mais je ne peux pas vous affirmer aujourd'hui à  
24 quel moment ces études seront disponibles, mais  
25 nous allons nous y attarder de façon prioritaire

1 dans mes quatre, cinq, six priorités là, que  
2 j'aurai là pour l'après travaux Régie là. Ça en  
3 fera partie.

4 Q. **[132]** O.K. Je comprends que si TEQ est  
5 présentement... temporairement ou actuellement  
6 inconfortable avec l'idée d'un compte de  
7 substitution du mazout vers le gaz naturel et que  
8 vous attendez une étude de cycle de vie qui vous  
9 permettra de prendre une meilleure position  
10 définitive sur le sujet, je comprends que  
11 logiquement, ça veut dire que vous n'êtes pas  
12 inconfortable avec l'idée. Je sais qu'il n'y a pas  
13 de tels programmes, actuellement proposés par  
14 Hydro-Québec Distribution dans le plan, mais vous  
15 n'êtes pas opposés à l'idée d'un programme de  
16 conversion du mazout vers l'électricité? Ça vous  
17 n'êtes pas inconfortable avec ça?

18 R. On est confortable avec cette idée.

19 Q. **[133]** D'accord.

20 R. Nous avons d'ailleurs le programme Chauffer vert.

21 Q. **[134]** D'accord. O.K.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Vous aviez prévu une trentaine de minutes.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui. J'ai encore quelques questions. Je vais

1 essayer de faire ça le plus promptement possible.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Puis essayez vraiment de vous en tenir à l'objet  
4 là, de la présente...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 C'est ce que je fais.

7 Q. **[135]** Vous mentionnez, dans l'acétate 9 qui est  
8 présentement projetée, l'importance des mesures et  
9 des programmes qui ont été considérés à l'endroit  
10 de la cible en efficacité énergétique. Je présume  
11 que c'est une omission parce qu'il y a une deuxième  
12 cible qui est celle de la réduction des produits  
13 pétroliers, et certains des programmes des  
14 distributeurs peuvent y contribuer? C'est dans  
15 votre plan?

16 R. Oui. En particulier dans le réseau autonome, mais  
17 tout ce que je voulais faire souligner, tout ce que  
18 je cherchais à souligner, c'était l'importance de  
19 la contribution des distributeurs pour, en  
20 particulier, cette cible-là. Pour ce qui est de  
21 l'autre cible, ce sont davantage des mesures de TEQ  
22 ou des ministères et organismes gouvernementaux.

23 Q. **[136]** D'accord. Je passe à l'acétate suivante,  
24 l'acétate 10. Vous avez donc très bien fait le  
25 point au premier boulet que toutes décisions dont



1 l'effet serait de réduire les budgets, les aides  
2 financières, forceraient l'abandon de mesures et  
3 programmes ou de volets, pourraient être nuisibles.  
4 Et vous ajoutez, au deuxième boulet :

5 Il faudra suivre les résultats de la  
6 mise en oeuvre du Plan directeur et  
7 permettre un ajustement des mesures et  
8 programmes des distributeurs ou des  
9 budgets, si requis, pour assurer  
10 l'atteinte des cibles.

11 Je voudrais, dans ce cadre-là, que vous nous  
12 exprimiez votre position sur deux choses. D'abord,  
13 la possibilité que des distributeurs aillent au-  
14 delà des budgets, donc, aient plus de participants,  
15 plus de... avec plus de gains pour l'un ou l'autre  
16 des programmes qu'ils énoncent dans le plan, donc,  
17 au-delà des chiffres, des budgets qui sont... qui  
18 sont mentionnés dans votre plan, et aussi la  
19 possibilité que ces distributeurs éventuellement  
20 ajustent à la hausse le contenu des mesures et des  
21 programmes, donc, les bonifient. Je sais qu'un des  
22 distributeurs, Gazifère, a mentionné qu'il vous  
23 contacterait spécifiquement avant de faire ce genre  
24 d'ajouts, qu'ils obtiendraient même une déclaration  
25 de votre part de satisfaction, est-ce que vous

1       pouvez exprimé un peu comment vous voyez pour  
2       l'ensemble des distributeurs votre rôle et le  
3       processus qui devrait être suivi en cas soit de  
4       dépassement budgétaire ou de bonification des  
5       programmes et mesures?

6       (12 h 09)

7       R. Nous n'avons pas encore entamé les discussions avec  
8       les distributeurs sur ce sujet, nous entendons le  
9       faire dans les prochaines semaines ou mois. En  
10      fait, globalement toute la façon dont nous  
11      entendons suivre la mise en oeuvre du Plan  
12      directeur, comment nous, on se structure à  
13      l'interne, comment est-ce que les distributeurs  
14      pourraient y contribuer de la même manière qu'on  
15      fait cette démarche-là avec l'ensemble des  
16      ministères qui sont concernés, je veux dire c'est  
17      très... vous me demandez de spéculer un peu mais à  
18      priori, je veux dire, toute augmentation de  
19      l'effort fait par un distributeur d'énergie  
20      pourrait être reçu de façon très favorable, mais là  
21      c'est très vague votre question.

22      Q. **[137]** Et des ajustements à la hausse du contenu des  
23      modalités des programmes?

24      R. Même chose, même si on a toujours des  
25      préoccupations en matière de simplification de

1 l'offre et d'harmonisation avec des mesures que TEQ  
2 pourrait... pourrait elle-même offrir, éviter les  
3 chevauchements, s'assurer que les conditions  
4 d'admissibilité soient un peu de la même nature de  
5 telle manière que le consommateur s'y retrouve,  
6 bien, toute augmentation de l'effort à priori  
7 pourrait être perçue de façon positive.

8 Q. **[138]** O.K. Et finalement, je termine là-dessus,  
9 parmi les distributeurs se trouvent aussi les  
10 redistributeurs d'électricité et les distributeurs  
11 de carburants et combustibles, est-ce que ceci  
12 était inclus aux démarches que vous avez énumérées  
13 à la fois dans votre preuve et dans l'acétate...  
14 l'acétate 8 de votre présentation? Est-ce que vous  
15 les avez rencontrés donc les redistributeurs  
16 d'électricité...

17 R. Non.

18 Q. **[139]** ... et ceux des carburants et combustibles?

19 R. Non.

20 Q. **[140]** Non.

21 R. Remarquez, je veux dire, je ne sais pas à quel  
22 organisme vous faites appel en particulier mais  
23 lorsqu'il y a eu des conciliations publiques,  
24 n'importe qui pouvait y participer, participer aux  
25 ateliers, mais je ne me... je ne me souviens pas

1 d'une mesure ou d'une approche particulière par  
2 rapport à ces organismes.

3 Q. **[141]** O.K. Ces distributeurs ne vous ont pas soumis  
4 de programmes et mesures pour... pour fins  
5 d'inclusion dans leur plan?

6 R. Il faudrait que je vérifie, comme ça, je ne peux  
7 pas savoir, mais le rapport de nos consultations et  
8 le rapport des... des ateliers est en ligne, donc,  
9 c'est facile de vérifier.

10 Q. **[142]** Nous avons nous-mêmes, et c'est ma  
11 dernière... toute dernière question, proposé dans  
12 notre mémoire un programme pour les distributeurs  
13 de carburants et combustibles qui se trouve sous le  
14 numéro 1.3.7 de notre mémoire à la page Adobe  
15 xxviii, qui est la page 28 en chiffre romains, et  
16 je voulais simplement voir si vous aviez eu  
17 l'occasion de l'examiner, si vous aviez une  
18 position. La page xxviii. Oui, c'est... oui, c'est  
19 celle-là. Donc, qui serait essentiellement pour le  
20 résumer une mesure qui consisterait en des coupons  
21 rabais offerts dans les essenceries à leurs clients  
22 et qui seraient applicables à des inspections  
23 entretien de véhicules. Est-ce que vous avez eu  
24 l'occasion d'examiner cette... cette recommandation  
25 de programmes sous la responsabilité des

1 distributeurs de carburants et combustibles et  
2 quelle est votre... votre opinion là-dessus?

3 R. Nous ne l'avons pas examinée, donc, je n'ai pas  
4 d'opinion.

5 Q. **[143]** Merci beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Merci, Maître Neuman. Alors, nous allons  
8 prendre la pause lunch. De retour à treize heures  
9 quinze (13 h 15) avec la poursuite du  
10 contre-interrogatoire du panel de TEQ. Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 (13 h 15)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Gertler, à vous la parole.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Maître  
19 Franklin Gertler pour le ROÉÉ, Regroupement des  
20 organismes environnementaux en énergie. Je vais  
21 juste dire d'abord, je suis content de voir la  
22 venue des gens de TEQ ici aujourd'hui. Ça fait  
23 longtemps que mes clients sont à la recherche d'une  
24 approche plus intégrée en matière d'efficacité  
25 énergétique. Jadis on avait à la Régie des causes

1 dédiées. Puis pendant longtemps, on a fait ça à  
2 l'intérieur des causes tarifaires. Et, là, dans un  
3 certain sens, on revient à l'approche plus  
4 intégrée.

5 Je voulais aussi... Peut-être en notes  
6 préliminaires, je pense qu'il ne faut pas sous-  
7 estimer non plus l'apport du processus de la Régie  
8 à la bonification et à la transition avec l'aide  
9 des intervenants. On fait du bon travail ensemble.  
10 Il ne faut pas désespérer des fois que ça peut  
11 prendre un peu de temps, je pense.

12 Bon. Madame la Présidente, j'ai juste deux  
13 lignes de questions qui ne devraient pas être trop  
14 longues, j'espère. Mais comme j'ai dit, je suis  
15 récidiviste. Alors on verra bien. Mais je ne pense  
16 pas. Alors le premier sujet, c'est sur la  
17 transformation des marchés et l'arrimage avec les  
18 programmes incitatifs des distributeurs. Et juste  
19 pour entrée en matière générale, on peut dire que  
20 la transformation des marchés passe d'abord par le  
21 recours, dans notre compréhension, à des mesures  
22 incitatives pour tirer volontairement des  
23 marchés... pour tirer volontairement les marchés  
24 vers une efficacité énergétique supérieure et  
25 subséquemment normalement par le rehaussement des

1 normes minimales afin de pérenniser les  
2 transformations réalisées.

3           Alors, Madame la greffière, je vous  
4 demanderais d'afficher, s'il vous plaît, le B-0005.  
5 C'est un best-seller. Le Plan directeur. Et j'ai  
6 besoin d'aller à la page 46, 48 dans le PDF, s'il  
7 vous plaît. Je veux juste aussi... Pendant que nous  
8 sommes en attente. Je veux juste vous signaler  
9 messieurs, dame que je ne connais pas parfaitement  
10 vos différentes fonctions. Alors, je vous invite à  
11 répondre si je ne pose pas la question à la bonne  
12 personne, parce qu'on veut bénéficier de la  
13 participation de tous. Est-ce qu'on est dans le  
14 0005? Pas à l'écran que je vois. J'ai la page ici.  
15 L'électricité, on sait qui blâmer dans ce temps-là.

16           Alors, là, on voit... on y voit que, il est  
17 indiqué... Puis je ne saurais pas vous dire  
18 exactement où parce que je ne lis pas correctement  
19 à l'écran, mais en tout cas. Quelque part là. À 46,  
20 on dit :

21                           La réglementation dans le domaine de  
22 l'énergie régit les pratiques et les  
23 techniques qui permettent d'exploiter  
24 tout le potentiel de ce secteur de  
25 l'activité humaine. Elle favorise

1                    ainsi la qualité des produits offerts  
2                    et celle des services rendus.

3                    (13 h 20)

4                    Puis là, changement de paragraphe :

5                    Plus globalement, elle conclut un  
6                    processus de transformation de marché  
7                    qui débute normalement avec des  
8                    innovations et le recours à des  
9                    mesures incitatives.

10                  Et à la page 47, on voit que... et c'est indiqué :

11                  Des efforts seront consentis dans le  
12                  cadre du Plan directeur dans le but de  
13                  réviser les processus réglementaires  
14                  sur l'énergie et de s'assurer d'avoir  
15                  une réglementation flexible, efficace  
16                  et économiquement viable.

17                  Et, d'abord, juste de manière générale, je voulais  
18                  vous poser la question sur comment vous...

19                  concrètement, c'est quoi le processus chez TEQ,  
20                  dans votre interaction avec les distributeurs pour  
21                  regarder cet aspect-là de transformation puis de  
22                  voir si on est rendu à un point où on doit plutôt  
23                  recommander des changements réglementaires.

24                  M. GILLES LAVOIE :

25                  R. Je ne suis pas certain de bien comprendre votre



1 question, mais en ce qui concerne TEQ, on  
2 intervient au niveau de la réglementation, mais ce  
3 n'est pas en lien avec les activités des  
4 distributeurs, c'est en lien, beaucoup, avec le  
5 domaine du bâtiment pour lequel on a des programmes  
6 incitatifs qui visent, effectivement, comme vous  
7 l'avez dit, a entraîné une transformation de marché  
8 puis pour lesquels on réglemente, quand on est  
9 capable d'évaluer qu'à la fois, la clientèle, les  
10 entrepreneurs, et caetera, sont rendus au niveau  
11 souhaité. Donc, on le fait comme ça. On intervient  
12 aussi dans le domaine de la réglementation des  
13 appareils, les laveuses, les sécheuses, tout ça,  
14 mais c'est des opérations que TEQ mènent dans le  
15 cadre de ses responsabilités. Le lien avec les  
16 distributeurs, je ne suis pas capable de l'établir  
17 exactement.

18 Q. **[144]** O.K. mais juste pour... Ça ne me dérangerait  
19 pas non plus si madame Chabot-Pettigrew veut  
20 répondre directement. Ça serait peut-être, des  
21 fois, plus facile, puis on va poursuivre un peu là-  
22 dedans, mais qu'est-ce que je veux dire c'est que  
23 si on vous soumet... Étant donné l'énoncé que je  
24 viens de vous lire, qui vient du Plan directeur, je  
25 vous demande si, dans les programmes qui sont

1        soumis, puis là on parle d'une approbation de la  
2        Régie pour cinq ans, si un endroit ou... par  
3        exemple, le taux d'opportunisme ou la pénétration  
4        est très élevée, est-ce qu'il y a un processus pour  
5        faire une réflexion, savoir si là on est devant une  
6        mesure où la transformation est acquise puis on  
7        devrait aller plutôt vers un changement de la  
8        réglementation?

9        Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

10      R. Ce que je disais tantôt à Gilles Lavoie, c'est que  
11      c'est certain que les distributeurs sont parfois  
12      consultés dans le processus réglementaire, mais je  
13      ne suis pas en mesure là de vous indiquer quelles  
14      sont les démarches qui ont été faites là, je ne  
15      suis pas la bonne personne.

16      Q. **[145]** Alors, ça va peut-être aider si je donne un  
17      exemple concret. Alors, si on regarde, Madame la  
18      Greffière, la pièce A-0137, c'est-à-dire le rapport  
19      Ad hoc d'évaluation de transformation de marché,  
20      c'est l'extrait qui a été déposé par maître  
21      Cardinal, hier, puis sur lequel on allait poser des  
22      questions aujourd'hui. Puis je vous demanderais  
23      d'aller à la page, à la quatrième page, je pense  
24      que c'est la page 3 de la pagination. Oui. C'est  
25      ça. Vous y êtes.

1 (13 h 25)

2 Alors, là on est dans l'évaluation de  
3 transformation des marchés puis c'est le document,  
4 ou l'étude, porte sur les programmes thermostats  
5 électroniques muraux pour plinthes électriques, et  
6 c'est le rapport qui en deux mille seize (2016),  
7 alors ça fait un peu plus de deux ans que c'est  
8 sorti. Et la recommandation entre autres 2 c'est  
9 que Hydro-Québec étudie en partenariat avec le BEIE  
10 et le RBQ, les modalités, les coûts et les  
11 bénéfices d'une réglementation normes de  
12 construction ou équipements efficaces visant à  
13 rendre obligatoire la vente et l'installation des  
14 thermostats électroniques au Québec.

15 Alors, la question c'est : bon, on se place  
16 deux ans plus tard puis là, les mesures par rapport  
17 aux thermostats électroniques sont incluses dans  
18 vos... dans vos... dans vos mesures que vous avez  
19 retenues pour fins du Plan directeur puis je vous  
20 pose la question : est-ce que votre processus de  
21 confection du Plan comprend une prise en  
22 considération de ce taux de... de cette situation-  
23 là de transformation de marché pour éventuellement  
24 déboucher sur les recommandations de changement de  
25 réglementation plutôt que la continuation de la

1 subvention?

2 M. GILLES LAVOIE :

3 R. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette  
4 question. Il est certain que si vous prenez la  
5 route... la feuille de route sur le bâtiment, vous  
6 allez retrouver des préoccupations par rapport à  
7 l'évolution de la réglementation, ça c'est certain,  
8 quant à son contenu éventuel ou quant aux suites  
9 qu'on aurait pu donner à une étude en partenariat,  
10 aujourd'hui même, je ne suis pas en mesure de  
11 répondre à ça.

12 Q. **[146]** Maintenant, on voit... Je vous demanderais,  
13 Madame la greffière, d'afficher le C-ROEE-0030 qui  
14 se trouve à être les réponses du ROEE à la demande  
15 de renseignements numéro 1 de la Régie dans le  
16 présent dossier, et dans la portion... Excusez-moi.  
17 Oui, c'est ça. Moi, c'est la page éventuellement 8  
18 de 10 mais d'abord, à la page 6, on voit bien que  
19 nous sommes dans la portion des questions qui  
20 portent sur l'aspect 2, Madame la Présidente, ça  
21 m'arrive d'être au bon endroit au bon moment, et  
22 là, qu'est-ce qui nous intéresse c'est plus la  
23 question que la réponse. Ça c'est le tableau qui a  
24 été confectionné par la Régie à partir des diverses  
25 références qu'on trouve dans la question numéro 5

1 qui se trouve à la page 7 et le tableau est à la  
2 page 6, puis si on regarde, puis j'en prends juste  
3 quelques-uns, par exemple, le premier, le PE103,  
4 qui est le thermostat programmable, on voit la  
5 pénétration de marché déjà de soixante et onze pour  
6 cent (71 %), le PE113, qu'on va prendre le CESRC,  
7 pour les... les profanes c'est un chauffe-eau sans  
8 réservoir de condensation, et dans ce cas-là, on  
9 voit un taux d'opportunité de soixante-sept pour  
10 cent (67 %). Ensuite, puis là, je pourrais  
11 continuer, mais le PE123, encore une fois, le CESRC  
12 en mode combo conventionnel où il y a un taux de  
13 pénétration de soixante-treize pour cent (73 %) et  
14 ensuite, je vois le PE2010, chaudières à  
15 condensation, CII, où il y a une pénétration de  
16 marché de soixante-dix-sept pour cent (77 %).

17 Alors, c'est encore la même question  
18 finalement. Dans la confection du plan, les mesures  
19 retenues, est-ce qu'il y a eu considération de ces  
20 aspects-là sur le taux de pénétration et... et  
21 l'opportunité? On se posait la question : bien, si  
22 on était devant une situation de marché transformé  
23 qui demandait maintenant une action réglementaire  
24 plutôt qu'une action par subvention?

25 (13 h 30)

1                   Puis je vous pose la question, je vais être  
2 bien honnête avec vous, c'est qu'on est devant un  
3 plan pour cinq ans, on a un nouveau organisme qui  
4 veut intégrer, puis je comprends que ça a été  
5 « rushant » comme on dit, on dirait en bon  
6 québécois, les premières années, je comprends très  
7 bien, il y a eu énormément de travail qui a été  
8 fait.

9                   Mais je vous demande, je vous pose la  
10 question, comment est-ce que la Régie doit  
11 maintenant regarder ces programmes? On leur demande  
12 essentiellement de les approuver pour cinq ans  
13 alors est-ce que dans votre rôle d'intégrateur ou  
14 de lieu commun, finalement, de l'efficacité de la  
15 transition, est-ce qu'il y avait pas lieu de se  
16 poser cette question-là sur comment on était pour  
17 réagir à cette situation ou ces situations-là dans  
18 la confection du Plan.

19 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

20 Je vais être très bref, je fais la même objection  
21 que tout à l'heure. On redemande au témoin d'une  
22 façon, avec, d'après moi, une meilleure mise en  
23 contexte, la même question qu'on posait. On veut  
24 que le témoin se positionne sur qu'est-ce qui  
25 devrait être inclus ou pas dans le TCTR puis pour

1 nous, bien, on est exactement dans votre plate-  
2 bande. C'est la Régie qui doit ultimement, qui a  
3 cette décision à prendre, est-ce qu'elle va  
4 maintenir le statu quo, est-ce qu'elle va faire  
5 autre chose et nous, TEQ, on n'est pas l'entité qui  
6 prend une décision sur ce point-là.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Madame la Présidente, j'apprécie la délicatesse de  
9 mon confrère mais je pense que je vais pas  
10 m'étendre là-dessus mais la question, c'est la  
11 première fois que ces gens-là témoignent à la  
12 Régie, on leur donne la chance d'expliquer comment  
13 ils voient, parce que vous, vous allez faire une  
14 idée, vous devez vous faire une idée sur, vous  
15 allez pas juste dire, bien, c'est approuvé puis une  
16 décision de trois lignes. Vous allez expliquer  
17 comment ça marche le nouveau système pour qu'on  
18 puisse aller, le Québec, les distributeurs, tout le  
19 monde puisse avoir l'heure juste.

20 Alors je pose la question, est-ce qu'il y a  
21 quelque chose à l'intérieur du système ou dans leur  
22 façon d'aborder le sujet, qui permet de travailler  
23 ce côté-là, non pas juste approuver les budgets ou  
24 approuver les programmes avec des subventions mais  
25 aussi les changements dans la réglementation. Bien

1 je pense, c'est justement, c'est la Régie qui doit  
2 approuver les budgets. Alors, s'ils approuvent les  
3 budgets, on le fait pas dans les dossiers  
4 tarifaires, on doit bien le faire ici. Alors je  
5 demande la perspective, de nouvelles perspectives  
6 des gens de TEQ.

7 Alors, si la réponse c'est que ça n'a pas  
8 fait partie de la réflexion, bien, ça serait ça la  
9 réponse puis on plaidera après.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je pense qu'il y a déjà un début de réponse à votre  
12 question plus générale, quel a été le travail, les  
13 échanges qui ont pu y avoir entre TEQ et les  
14 distributeurs pour accepter ou refuser les  
15 programmes qui ont été proposés par les  
16 distributeurs. Mais je pense qu'il n'y a pas eu un  
17 examen détaillé de chacun de ces programmes-là mais  
18 on peut laisser TEQ répondre avec peut-être un  
19 petit peu plus de précision si possible.

20 M. GILLES LAVOIE :

21 R. Vous m'accordez quelques instants? Deux choses à  
22 dire. Premièrement, au niveau du Plan directeur, on  
23 n'est pas tombés, on n'a pas analysé ce genre de  
24 considération.

25



1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Q. **[147]** O.K.

3 R. Il faut comprendre que TEQ est là pour, ce que dit  
4 la Loi, bien, c'est de l'expliquer, exercer une  
5 gouvernance intégrée donc...

6 Q. **[148]** Excusez-moi, je n'ai pas compris.

7 R. Exercer une gouvernance intégrée.

8 Q. **[149]** O.K.

9 R. Donc, ce qui nous préoccupe c'est dans quelle  
10 mesure l'offre de programmes dans son ensemble, que  
11 ce soit des distributeurs, de TEQ ou des  
12 ministères, contribue à l'atteinte de cibles ou  
13 d'orientations que le gouvernement a fixé. Donc, on  
14 se situe à ce niveau-là, d'une part, en amont du  
15 Plan, on traduit ça dans le Plan. Et par la suite,  
16 c'est le suivi, l'application du Plan puis la  
17 mesure de l'atteinte de ces résultats. C'est ce  
18 qu'on appelle, nous, la gouvernance du Plan. Ça  
19 fait qu'on n'avait pas besoin d'être à ce niveau-  
20 là, on a questionné les distributeurs sur la façon  
21 dont ils comptent, les résultats qu'ils  
22 escomptaient de leur plan. On a pu examiner,  
23 comparer les façons d'évaluer ces bénéfiques-là et,  
24 je veux dire, voir quelles étaient les modalités  
25 qui s'appliquaient puis voir est-ce qu'on était

1 capable, je veux dire, de commencer à harmoniser,  
2 simplifier la vie du consommateur. On n'est pas au  
3 niveau de ça.

4 (13 h 36)

5 Maintenant, mon deuxième élément de  
6 réponse, c'est oui il y a une préoccupation de TEQ  
7 quant à l'évolution de la réglementation.

8 Q. **[150]** Oui.

9 R. C'est extrêmement important. Le dernier  
10 rehaussement dans le niveau du résidentiel, je  
11 pense, ça remonte à trois ou quatre ans, quelque  
12 chose comme ça. Là je n'ai pas la date exacte dans  
13 la tête. Puis c'est sûr que si on prend  
14 connaissance du Plan directeur, on annonce un  
15 nouveau rehaussement, je veux dire, de la  
16 réglementation, mais pas à court terme.

17 À court terme, on travaille sur un autre  
18 dossier de rehaussement qui est la réglementation  
19 qui va s'appliquer aux bâtiments commerciaux et  
20 industriels. C'est un travail qui se fait chez TEQ,  
21 mais avec la collaboration de certains ministères  
22 et surtout la Régie du bâtiment. Donc, c'est le  
23 premier dossier de rehaussement qu'on a, qu'on  
24 espère mener à termes dans les prochains mois.

25 Éventuellement, il y aura d'autres travaux

1           pour rehausser une nouvelle fois la réglementation  
2           qui va s'appliquer au domaine résidentiel. Mais là  
3           vous me posez une question très très pointue sur  
4           des éléments qui pourraient faire partie, être  
5           couverts par une réglementation. Mes experts en  
6           réglementation ne sont pas sur ce panel-là. Je  
7           n'avais pas prévu ce genre de questions là. Donc,  
8           bien sincèrement, je ne suis pas en mesure de  
9           répondre à ça.

10        Q. **[151]** Très bien. Merci.

11        R. Excusez-moi, on me signale, juste un complément,  
12        que ça aussi ça fait partie...

13        Q. **[152]** Moi, j'aime ça quand les témoins se portent  
14        volontaires pour d'autres choses. C'est bien.  
15        Merci.

16        R. Oui, bien on cherche en même temps là.

17        Q. **[153]** Oui, oui.

18        R. On cherche à donner des réponses, mais...

19        Q. **[154]** C'est apprécié.

20        R. ... tout n'apparaît pas immédiatement, mais ça peut  
21        toucher aussi la réglementation des appareils. Puis  
22        je vous dirai juste qu'il y a eu un rehaussement  
23        cette année, à la fin deux mille dix-huit (2018) de  
24        cette réglementation-là. Puis si vous prenez  
25        connaissance de la réglementation, vous allez voir

1 qu'il y a maintenant des dispositions qui font en  
2 sorte que quand la réglementation fédérale est  
3 resserrée par rapport à des éléments qui sont aussi  
4 couverts par la réglementation provinciale, il y a  
5 un ajustement automatique de la réglementation  
6 provinciale.

7 Bon. Ça ne couvre pas, ce redressement  
8 automatique là ne couvre pas des éléments qui  
9 seraient nouveaux au plan réglementaire, tant du  
10 côté fédéral que du côté provincial. Mais, il y a  
11 quand même une mécanique qui est en place aussi  
12 pour s'assurer que sur le plan des appareils  
13 électriques et autres, je veux dire... pas  
14 électriques, c'est... les appareils électriques.  
15 Oui. Et donc, l'amélioration est assurée. Mais,  
16 c'est... c'est tout ce que je peux vous dire pour  
17 l'instant.

18 Q. **[155]** Mais, maintenant j'aimerais juste poursuivre  
19 un peu là-dessus. Je pense que vous avez dit dans  
20 votre présentation que c'était important que les  
21 mesures et programmes dans le plan soient approuvés  
22 parce qu'ils sont nécessaires à l'atteinte de la  
23 cible. Est-ce que je paraphrase correctement?

24 R. Oui.

25 Q. **[156]** Alors, nous sommes devant la Régie. La Régie

1 est devant, dans certains cas, des situations qu'on  
2 pourrait caractériser de marchés transformés.  
3 Alors, advenant le cas que la Régie passe par-  
4 dessus ça et approuve l'ensemble des dépenses, ça,  
5 c'est dans leur discrétion de le faire. Là je vous  
6 pose la question parce que qu'est-ce qui est  
7 nouveau, en tout cas, pour moi, c'est le cinq ans,  
8 qu'on va... on fait une approbation pour cinq ans.  
9 C'est encore un débat ici jusqu'à un certain point.

10 Mais, dans les cinq ans. Alors, comment  
11 est-ce que vous allez faire du travail sur ce genre  
12 de questions-là pour alimenter votre réflexion sur  
13 le... et vos recommandations sur la réglementation?

14 R. Alors, vous réferez à une pièce que je ne connais  
15 pas, donc je n'ai pas pu prendre connaissance, donc  
16 ma réponse va être générale.

17 Q. **[157]** Oui.

18 R. Je veux dire, mon équipe, c'est dans mon équipe qui  
19 s'occupe de la réglementation. C'est sûr qu'on  
20 s'abreuve à toutes les sources d'informations  
21 possibles qui peuvent nous permettre de rehausser  
22 la réglementation, je veux dire, tout en tenant  
23 compte des impacts que ça peut avoir sur les  
24 entrepreneurs et la clientèle. Donc, tout ce que je  
25 peux dire, c'est que cette pièce-là, je pourrai

1 vérifier auprès de mes gens s'ils la connaissent ou  
2 s'ils sont au courant d'éléments qui sont  
3 mentionnés là-dedans. Mais à priori, tout élément  
4 pertinent est pris en considération.

5 (13 h 41)

6 Q. **[158]** O.K. C'est parce que, moi, je vous ai posé la  
7 question sur, on embarque pour cinq ans. Alors,  
8 j'aimerais vous entendre un peu sur le processus  
9 qui va suivre pendant les cinq ans pour... Si vous  
10 êtes capable de me dire comment est-ce que vous  
11 faites à partir de maintenant pour vérifier si on a  
12 fait les bons choix puis voguer, j'imagine, soit  
13 vers des modifications qui seraient soumises à la  
14 Régie ou bien vers le prochain plan?

15 R. Quels bons choix? Je ne suis pas sûr de bien  
16 comprendre la question.

17 Q. **[159]** Bien, je demande, bon, vous dites, vous  
18 n'êtes pas capable aujourd'hui de me commenter sur  
19 cette pièce-là qui est juste un exemple qui a été  
20 sorti, des exemples qui ont été sortis finalement  
21 par la Régie, mais je vous pose la question, bon,  
22 on va approuver pour cinq ans, on convient que vous  
23 avez aussi des responsabilités au niveau de la  
24 réglementation.

25 Alors, je vous demande, une fois les

1 programmes approuvés à l'intérieur, un budget  
2 approuvé à l'intérieur d'une éventuelle décision et  
3 avis et décisions qui vont sortir de la présente  
4 audience, qu'est-ce que vous prévoyez à l'intérieur  
5 de vos façons de faire pour donner... pour assurer  
6 une réflexion qui peut mener de situation de  
7 transformation vers... programme par programme,  
8 vers une nouvelle réglementation? Si vous n'avez  
9 pas d'autres...

10 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

11 Je m'excuse, je veux juste signaler que je n'arrive  
12 pas à comprendre la question. Donc, je ne sais même  
13 pas si je dois m'objecter ou pas. C'est une  
14 question très compliquée que vous posez. Est-ce que  
15 vous parlez de l'interaction entre les causes  
16 tarifaires et l'approbation quinquennale ou vous  
17 parlez d'autre chose?

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Non. Moi, je dis qu'il va y avoir une approbation  
20 et ça va être approuvé. Mais lorsqu'on demande à la  
21 Régie d'approuver, je veux assumer qu'il est  
22 pertinent de savoir qu'est-ce que TEQ entend faire  
23 au niveau des programmes et de leur suivi et de...  
24 comment est-ce que la situation par rapport à  
25 certains programmes peut alimenter leur travail?

1 L'autre aspect de leur travail, c'est de travailler  
2 la réglementation. Je demande si l'intégrateur de  
3 toutes ces questions-là a des mécanismes ou des  
4 plans pour faire l'intégration.

5 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

6 Je vais essayer de la reformuler. Vous me direz si  
7 je pose la bonne question. Donc, vous demandez  
8 spécifiquement...

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Bien, on va voir si les témoins peut-être comprennent  
11 et la Régie.

12 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

13 Vous demandez si TEQ a l'intention, pendant le  
14 cours des cinq années à venir, à se pencher sur la  
15 question de la réglementation?

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Bien, par rapport aux programmes où le marché est  
18 transformé, un taux d'opportunité élevé ou un taux  
19 de pénétration élevé. C'est ça ma question. Si vous  
20 ne le savez pas encore, vous étiez trop occupé pour  
21 penser à ça, c'est correct. Mais c'est ça la  
22 question.

23 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

24 Je vais les laisser répondre. Je n'ai pas  
25 d'objection.



1 M. ISMAEL CISSÉ :

2 R. Avant de répondre à cette question, il faudrait  
3 déterminer d'abord quel est le domaine. Est-ce que  
4 la transformation de marché puis la réglementation  
5 qui pourrait suivre, est-ce que ça vise des  
6 domaines qui rentrent dans le cadre du pouvoir  
7 d'intervention réglementaire ou la capacité de TEQ  
8 à suggérer une réglementation; si ce ne sont pas  
9 des mesures ou des aspects qui font partie des  
10 responsabilités réglementaires de TEQ, je pense que  
11 ce serait non, mais il faudrait vérifier.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Q. **[160]** Je parle de ce type de thermostat  
14 programmable ou autres équipements électriques.  
15 Vous, vous êtes...

16 R. Bien, en tout cas, je ne suis pas expert en  
17 réglementation, mais nous avons des collègues plus  
18 compétents pour répondre à cette question-là. Il  
19 faudrait voir si c'est touché... si les  
20 différents... la capacité d'intervention de TEQ  
21 touche ces éléments-là. Si c'est le cas, oui, ça  
22 pourrait être envisagé. Mais nous ne voulons pas  
23 spéculer.

24 (13 h 46)

25 Q. **[161]** O.K. Dernière question là-dessus, Madame la

1           Présidente, et je vais changer de sujet. Mais  
2           peut-être à sa plus simple expression, c'est,  
3           qu'est-ce qu'on fait si on se trouve, c'est quoi  
4           votre réaction si on est dans une situation où on  
5           subventionne des équipements, l'achat  
6           d'équipements, pour des marchés déjà transformés?  
7           Qu'est-ce que vous faites pendant les cinq  
8           prochaines années? C'est ça la question. Est-ce que  
9           ça vous interpelle? Ou est-ce que c'est... vous  
10          avez des responsabilités face à ça? Vous êtes des  
11          économistes, alors...

12        R. Bien. Je pense que nous avons déjà répondu pour  
13          l'aspect réglementation des bâtiments.

14        Q. **[162]** O.K.

15        R. Donc, au niveau de TEQ et avant au BEIE, Bureau de  
16          l'efficacité et de l'innovation énergétiques, il y  
17          avait un programme « Nouveau climat » qui était un  
18          programme volontaire et puis qui a évolué par la  
19          suite avec... qui a abouti avec une réglementation,  
20          l'amendement de deux mille douze (2012), du Code de  
21          construction. Donc, ce que vous dites là, je pense  
22          que c'est déjà fait et la question que vous posez  
23          est plus large, s'il y a d'autres domaines dans  
24          lesquels... Comme je vous l'ai dit, il faudrait  
25          voir si ces domaines-là, ça rentre dans le cadre de

1           notre capacité d'intervention. Donc, je ne pourrais  
2           pas donner plus de détails que ça.

3       Q. **[163]** O.K. Prochain sujet, Madame la Présidente,  
4           mais j'ai juste une question un peu générale avant.  
5           Madame la Greffière, est-ce que vous pourriez vous  
6           rendre à la page 8 de la présentation de TEQ qui,  
7           je pense, est le B-0145. Ça ne m'arrive pas souvent  
8           d'avoir la bonne réponse. Alors, là, on est sur...  
9           Oui. Bingo. Alors, c'est la page qui porte sur le  
10          processus ayant conduit au dépôt du Plan directeur,  
11          c'est le deuxième... je pense que ce n'est pas la  
12          première planche, il y en a une avant. Euh... Après  
13          la soumission au TEQ de leurs mesures et programmes  
14          qui est proposé. Alors là, juste... je voulais  
15          juste m'arrêter un peu, de manière générale, avant  
16          d'entrer dans le détail. Il y a eu des séances de  
17          travail ou des consultations avec les  
18          distributeurs, je présume, là-dedans? Ils vous ont  
19          soumis leurs mesures, mais après c'était quoi?

20       M. GILLES LAVOIE :

21       R. Bien. Comme je l'ai dit tantôt, il y a eu plusieurs  
22       séances de travail avec des distributeurs.

23       Q. **[164]** O.K. Mais entendons-nous. Alors, des  
24       « séances de travail », ça veut dire quoi  
25       exactement? Quels genres d'activités?

1 R. Comme je l'ai dit tantôt, il s'agissait de voir  
2 est-ce que l'offre est suffisante pour contribuer,  
3 à tout le moins, ne pas l'atteindre uniquement,  
4 mais contribuer à l'atteinte des cibles? Est-ce que  
5 les modalités de tous ces programmes-là étaient  
6 semblables? Ou est-ce qu'il y avait une manière de  
7 faciliter l'accès aux programmes ou à  
8 l'information, à tout le moins, par la clientèle,  
9 mesures d'harmonisation, et caetera. Donc, un  
10 ensemble de considérations, comment on estimait,  
11 calculait, les bénéfices. Une série de questions,  
12 comme ça, qui ont été abordées.

13 Q. **[165]** Et est-ce que c'était avec chaque  
14 distributeur? Puis je comprends que vous avez dit  
15 que les redistributeurs d'électricité n'ont pas été  
16 là. Avec chaque distributeur, les deux  
17 distributeurs de gaz et la distribution  
18 d'électricité, est-ce que c'est tout le monde  
19 ensemble? Ou c'est de manière distincte?

20 R. Généralement, de manière distincte.

21 Q. **[166]** O.K. Puis quand vous dites : « Plusieurs »,  
22 c'est dix (10)? Par distributeur, c'est combien de  
23 rencontres? À peu près?

24 R. Bien, il faudrait que je les comptes là, je n'ai  
25 pas cette information-là, comme ça là, mais

1 plusieurs. Mais à la limite, je pourrais recenser  
2 les agendas puis fournir cette réponse-là, mais je  
3 ne l'ai pas ici, mais plusieurs.

4 Q. [167] Je vous demanderais, à ce moment-là, de  
5 formuler un engagement sur le nombre et je vous  
6 demanderais aussi la date des rencontres avec les  
7 distributeurs pour la confection du plan.

8 (13 h 51)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je m'excuse, Maître Gertler, mais je ne vois  
11 aucunement la pertinence de cette information-là  
12 aux fins de la décision qu'on a à rendre. Il y a eu  
13 des rencontres visiblement entre TEQ et les  
14 distributeurs avant l'inclusion des programmes dans  
15 le Plan directeur mais de savoir le nombre de  
16 rencontres, les jours auxquels les rencontres ont  
17 eu lieu, sincèrement là, on ne juge pas ça  
18 pertinent.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 O.K. Est-ce que vous voulez m'entendre là-dessus ou  
21 c'est... c'est...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien, essayez-vous.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 O.K. Bien, moi... moi, l'affaire c'est que,

1 écoutez, c'est simplement que le témoin a dit  
2 plusieurs, il dit qu'il n'était pas présent, il  
3 n'est pas en mesure de nous donner du détail, je ne  
4 sais pas si les autres le sauraient, mais je vous  
5 sou mets que la confection du plan puis  
6 l'approfondissement du sujet entre TEQ et... et les  
7 distributeurs est quelque chose qui doit vous  
8 interpellier justement en raison, par exemple, de la  
9 question, bon, des programmes qui sont inclus, qui  
10 ne sont pas nécessairement... où la subvention  
11 n'est plus nécessaire parce que le marché serait  
12 déjà transformé, pour donner un exemple.

13 Alors, c'est... c'est dans ce sens-là que  
14 je pense, je vous sou mets que si c'étaient  
15 plusieurs, est-ce que ça veut dire trois? C'était  
16 cinq? C'était dix (10)? C'était de quelle durée  
17 puis dans quelle période? Je pense que ce sont des  
18 choses qui sont... Je ne dis pas que ça va être un  
19 tremblement de terre dans le... dans le dossier  
20 mais je vous... je vous mentionne simplement que  
21 puisque nous sommes dans un exercice qui est  
22 nouveau, je pense que la Régie est habilitée et  
23 même a probablement la responsabilité de fournir un  
24 peu son... son avis et son... son... ses lumières  
25 sur... avec ses connaissances de comment... la

1 nature des programmes et budgets-là, sur comment le  
2 travail s'est fait. Parce que vous... vous n'êtes  
3 pas sans le savoir non plus qu'il va y avoir... il  
4 y a tout un débat à savoir si... quel est le...  
5 le... Parce qu'on va verser dans la partie 1, dans  
6 l'aspect 1 du dossier, et une des choses dans  
7 l'aspect 1 c'est que TEQ veut se créditer tout le  
8 tendanciel.

9 Alors, je pense que vous, vous avez un  
10 travail à faire pour savoir... sur la question de  
11 l'intensité de l'effort qui a été fait pour  
12 confectionner le Plan. C'est... c'est... En tout  
13 cas, je m'arrête là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Écoutez, je maintiens mon...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Votre objection.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Mon objection.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Vous, vous avez le droit de vous objecter.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je pense que le nombre de rencontres ne nous  
24 permettra pas de rendre une décision plus  
25 éclairée...

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... quant aux... aux angles.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Bien, ça m'a permis de donner des éléments  
7 d'argumentation à mon confrère plus tard, des  
8 choses à répondre.

9 Bon, alors, on va...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que vous en avez encore pour longtemps,  
12 Maître Gertler?

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Non. Non.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 J'essaie de...

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Non, non.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... gérer le temps qui nous est très précieux.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Non, non. O.K., je vais... O.K. Je vais essayer  
23 d'aller plus vite.

24 Q. **[168]** Alors, l'autre chose que nous avons remarquée  
25 à cette page-là, qui est la page 8 de la



1           présentation de TEQ, B-0145, on voit au premier  
2           paragraphe :

3                           TEQ a examiné les propositions des  
4                           distributeurs pour estimer leur apport  
5                           à l'atteinte des cibles, les  
6                           possibilités de bonification, les  
7                           enjeux d'harmonisation avec les  
8                           mesures et programmes de TEQ ou de  
9                           simplification pour les bénéficiaires des  
10                          clientèles.

11           Alors là, moi... nous sommes contents de... de ça  
12           et mes questions portent sur la question des  
13           guichets uniques et par rapport au rôle intégrateur  
14           de TEQ pour divers programmes dans le but de  
15           faciliter justement la vie pour la clientèle.

16           Alors, dans... puis là, je ne pense pas qu'on a  
17           besoin d'y aller, mais dans notre preuve, qui est  
18           le C-ROÉÉ-0026, à la page 21, on a mentionné, et  
19           c'était par rapport aux programmes d'Hydro-Québec,  
20           et sans vouloir statuer sur la meilleure manière de  
21           faire ce guichet unique, le ROÉÉ recommande à la  
22           Régie d'assurer qu'ici vingt-vingt (20 - 20), TEQ  
23           et les distributeurs soient en mesure de présenter  
24           un guichet unique pour les programmes de systèmes  
25           de gestion d'énergie incluant celui d'Hydro-Québec

1 et... Bon. Parce que dans le document, on avait  
2 déjà parlé de celle d'Énergir.

3 (13 h 56)

4 Alors mes questions sont les suivantes.  
5 Comme je viens de vous indiquer, mon client se  
6 positionne en faveur d'un guichet unique pour  
7 plusieurs programmes dans la mesure où il touche  
8 deux ou trois sources d'énergie et ce, surtout pour  
9 les programmes industriels.

10 Tout d'abord, j'aimerais juste comprendre.  
11 Vous avez déjà, je pense, des programmes  
12 résidentiels qui touchent plusieurs sources  
13 d'énergie, par exemple les programmes Novoclimat,  
14 Rénoclimat et Éconologis, c'est bien ça?

15 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

16 R. Oui.

17 Q. **[169]** Et est-ce que vous convenez avec moi aussi  
18 que si on regarde du côté industriel, il y a un bon  
19 nombre, sinon la majorité, des grands clients  
20 industriels qui utilisent plus une source  
21 d'énergie, souvent l'électricité et le gaz naturel?

22 R. Oui, il y en a.

23 Q. **[170]** Alors, si je ne fais pas fausse route, il  
24 est, dans ces cas-là, possible, même probable,  
25 qu'un client industriel frappait à la porte

1 d'Hydro-Québec pour un programme de système de  
2 gestion d'énergie, une subvention de ce côté-là, et  
3 en même temps, ça c'est pour réaliser des économies  
4 en électricité, puis en même temps participer au  
5 programme de système de gestion d'énergie d'Énergir  
6 pour réaliser des économies de gaz. Est-ce que je  
7 serais dans l'erreur si je disais ça?

8 R. C'est possible.

9 Q. **[171]** Puis si le client avait, ça vous le savez pas  
10 si les gens essaient, pour bénéficier des  
11 programmes, auraient besoin de frapper aux deux  
12 portes?

13 R. Ça dépend. Votre question était est-ce qu'ils le  
14 feraient? C'est possible qu'ils le feraient.

15 Q. **[172]** O.K. Mais vous, vous avez pas chez vous, vous  
16 avez pas de mécanisme en place pour faire une offre  
17 intégrée des systèmes de gestion d'énergie, par  
18 exemple, dans une mesure où ils touchent plus d'une  
19 forme d'énergie.

20 R. C'est certain qu'un des objectifs des discussions  
21 qu'on a avec les distributeurs c'est justement ça.  
22 C'est justement un des objectifs des discussions  
23 qu'on a avec les distributeurs, qu'on a eues avant  
24 la publication du Plan et qu'on continuera d'avoir  
25 tout au long du Plan, c'est justement de trouver

1 des façons pour harmoniser les programmes ou  
2 coordonner mieux les offres et s'assurer,  
3 justement, que c'est plus simple pour le client.

4 Q. **[173]** O.K. Puis est-ce que c'est possible, parce  
5 que vous vous connaissez ça mieux que moi, que TEQ  
6 pourrait jouer un rôle de guichet unique pour  
7 certains des programmes de cette nature-là pour  
8 permettre aux gens d'aller chercher leurs  
9 économies, leurs mesures et leurs conseils en  
10 matière, mettons, de gaz et d'électricité au même  
11 endroit et au même temps.

12 R. Ce serait une possibilité. C'est sûr qu'il y a  
13 aussi dans le Plan directeur, la volonté de créer  
14 un portail d'information pour que ça soit plus  
15 facile aussi pour le consommateur de s'y retrouver.  
16 Je ne peux pas présumer à l'heure actuelle de la  
17 finalité des discussions qu'on pourrait avoir avec  
18 les distributeurs.

19 Q. **[174]** O.K. Vous parlez d'un portail, c'est plus  
20 consommateur résidentiel si je comprends bien.

21 M. GILLES LAVOIE :

22 R. Toute clientèle.

23 Q. **[175]** O.K. Mais au niveau, j'essaie de comprendre  
24 au niveau des structures institutionnelles, est-ce  
25 qu'offrir un guichet unique ou le faciliter ou je

1       sais pas, le rendre possible, qu'il permette  
2       d'avoir accès aux programmes puis aux bénéfices de  
3       Hydro et d'Énergir à un seul endroit, est-ce que  
4       c'est quelque chose que TEQ peut faire ou  
5       envisagerait de faire?

6       (14 h 01)

7       R. C'est parce que je ne sais pas exactement comment  
8       vous définissez guichet unique.

9       Q. **[176]** O.K.

10      R. Alors, si vous le définissez comme un lieu où un  
11      client pour aller chercher l'ensemble de  
12      l'information sur leur programme, peu importe  
13      l'organisme qui offre un programme, une mesure  
14      d'aide, c'est une chose, puis ça, on va le faire.

15                Si vous définissez « offre de service »  
16      comme étant un seul point de service, un guichet  
17      unique comme étant un seul point de service, on  
18      n'en est pas là pour l'instant.

19      Q. **[177]** Vous n'êtes pas?

20      R. On n'est pas là pour l'instant. On n'est pas à ce  
21      niveau-là.

22      Q. **[178]** O.K. Est-ce que c'est quelque chose qui  
23      pourrait être envisagé dans le...

24      R. On ne l'a pas envisagé à ce jour, sans rien  
25      n'exclure, à court terme, dans les premières

1 années, c'est pas du tout ça. Juste avoir une  
2 plate-forme qui serait complète, si on peut dire.  
3 Puis où on offrirait aussi de l'aide pour que le  
4 client puisse cheminer, donc un système un peu  
5 conseil là, c'est déjà un gros morceau. Offre  
6 unique, je pense qu'il y a tellement d'éléments à  
7 considérer que je ne peux pas l'envisager à court  
8 terme. Il y a une connaissance de clientèles qu'on  
9 n'a pas.

10 Q. **[179]** Une dernière, juste précision, Monsieur  
11 Lavoie. Moi, je vous ai parlé dans mes questions  
12 préliminaires sur le sujet, je vous ai parlé de  
13 système de gestion d'énergie en milieu industriel.  
14 Avez-vous des commentaires plus précis sur les  
15 possibilités d'avoir un point de service unique  
16 pour ce genre... une norme plus restreinte de  
17 clients?

18 R. Sous réserve de vérification parce que je ne suis  
19 pas le gestionnaire du programme. Les mesures qu'on  
20 offre sont à la base harmonisées ou complémentaires  
21 à celle que peuvent offrir d'autres distributeurs  
22 comme Hydro-Québec. Est-ce qu'il y avait des pistes  
23 d'amélioration pour mieux satisfaire le client?  
24 Peut-être. Puis il y aura sûrement des discussions  
25 avec les distributeurs à cet égard-là. Mais je ne

1           peux pas présumer ni des résultats ni du moment où  
2           ils vont être disponibles. Mais ça fait partie du  
3           plan de travail de TEQ.

4        Q. **[180]** Merci beaucoup, Madame la Présidente; merci  
5           beaucoup aux témoins. Vous faites un bon travail.  
6           J'apprécie vos efforts. Merci.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Merci, Maître Gertler. Nous allons poursuivre avec  
9           le RNCREQ, Maître Bishai.

10          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC BISHAI :

11          Bonjour. Merci.

12        Q. **[181]** On va commencer tout de suite, Madame la  
13           greffière, on peut afficher le document  
14           C-RNCREQ-0020. C'est le rapport conjoint avec OC.  
15           Et allez à la page 33 du PDF. C'est la section 5.7  
16           ici pour résumer, parce que la section est un peu  
17           longue, mais résumée ici, l'idée qui est exprimée  
18           dans cette section, c'est que les activités  
19           d'efficacité énergétique qui affectent la  
20           consommation d'électricité en réseau intégré ont  
21           des impacts directs sur les émissions de GES, soit  
22           parce que, dans le cadre de ces achats sur les  
23           marchés externes, HQD réduit sa demande, soit parce  
24           que, en réduisant sa consommation d'électricité  
25           patrimonialee, HQD dispose de plus de surplus

1 disponibles pour l'exportation. Donc, dans les deux  
2 cas, vu que les sources d'électricité externes sont  
3 essentiellement thermiques, les activités  
4 d'efficacité énergétique ont pour effet de réduire  
5 les émissions de GES même si cette réduction  
6 d'émissions n'a pas nécessairement lieu au Québec.

7 D'abord, est-ce que vous êtes d'accord que  
8 lorsque l'efficacité énergétique réduit la demande  
9 d'HQD pendant les heures où HQD achète sur les  
10 marchés externes, ça, ça mène directement à une  
11 réduction d'émissions de GES au nord-est américain?

12 M. GILLES LAVOIE :

13 R. On ne peut pas répondre à ça immédiatement.

14 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

15 R. Pour ajouter, c'est une question intéressante, mais  
16 ça mérite de s'y pencher plus... de façon plus  
17 poussée.

18 Q. **[182]** Très bien. Donc, quand vous réfléchirez à  
19 ça... Ma prochaine question est de nature  
20 similaire. Donc, c'était de savoir, est-ce que vous  
21 êtes d'accord que chaque kilowattheure non consommé  
22 au Québec à l'extérieur des heures où HQD achète,  
23 ça se rajoute à l'hydroélectricité qui est  
24 exportée, donc ça diminue aussi les émissions de  
25 gaz à effet de serre au nord-est américain? Donc,



1 je comprends...

2 (14 h 08)

3 R. Votre réflexion semble bonne. Ça serait une  
4 diminution qui serait à l'extérieur du Québec.

5 Q. **[183]** On s'entend que ça reste pertinent... pour  
6 TEQ. J'ai spécifié.

7 R. Pertinent pour qui?

8 Q. **[184]** Pour TEQ.

9 R. Pourquoi?

10 Q. **[185]** Je pense que j'ai la réponse à la question,  
11 donc ça va. Je passe maintenant à des questions  
12 d'ordre général en lien avec la page 10 de votre  
13 présentation de cet avant-midi. Alors, si vous vous  
14 rendez compte qu'un programme d'un Distributeur ne  
15 livre pas les résultats escomptés, par exemple, en  
16 termes d'économie d'énergie anticipée, vous avez  
17 mentionné qu'il faudrait faire des ajustements en  
18 cours de route, mais concrètement, généralement,  
19 comment entendez-vous réagir face à ce type de  
20 situation? Pouvez-vous décrire le processus, selon  
21 vous, que vous ferez dans cette situation-là?

22 R. Bien. Le processus n'est pas encore entièrement  
23 défini, on y travaille actuellement, donc je ne  
24 peux pas répondre de façon exhaustive, sinon  
25 rappeler que TEQ, en vertu de sa Loi, a des

1 obligations en matière de suivi du Plan directeur,  
2 sur sa mise en oeuvre, sur les résultats annuels,  
3 les dépenses, l'atteinte des cibles. Il y a un  
4 article spécifique qui porte sur le développement  
5 d'indicateurs de performance. Donc, les travaux par  
6 rapport à ça ont débuté et vont se poursuivre au  
7 cours des prochaines semaines de façon plus  
8 intensive, et on sera en mesure de divulguer là,  
9 plus largement, les moyens qu'on entend développer  
10 pour assurer ce suivi, mais actuellement je n'ai  
11 pas toute l'information.

12 Q. [186] Et est-ce qu'ultimement, ça se solderait par,  
13 par exemple, des politiques, ou des lignes  
14 directrices, ou d'autres documents, ou des outils  
15 comme ça qui traiteraient de la réaction de TEQ  
16 face à ce type de situation ou à ces processus-là?

17 R. Bien. Je ne suis pas sûr de bien comprendre quand  
18 vous parlez de politiques. Je veux dire... TEQ  
19 n'établit pas de politique comme telle. Ce qu'on  
20 peut, à court terme faire... ce qu'on doit, à court  
21 terme faire, c'est s'assurer que tous ceux qui  
22 contribuent au Plan directeur comptabilisent les  
23 résultats de la même manière, d'une manière qui est  
24 valide au plan scientifique, de telle sorte qu'on  
25 puisse faire des sommations puis déduire quelque

1 chose. Donc, on va s'attaquer à ça. Je veux dire...  
2 Certains le font, certains ne le font moins, ont  
3 moins l'expertise. L'important, c'est de tirer des  
4 bilans, tirer des bilans sur une base annuelle.  
5 Puis s'il s'avérait que, je veux dire, les  
6 résultats qu'on obtient sont différents, et de  
7 façon significative de ceux qu'on attendait, bien,  
8 on verrait à... on étudierait la possibilité  
9 d'apporter des corrections au Plan directeur, la  
10 Loi nous autorise à le faire, donc on le ferait.

11 Q. **[187]** Plus spécifiquement, l'idée que j'exprime  
12 c'est : Est-ce qu'il y aurait des documents qui  
13 expliquent vos processus pour ce type de  
14 situations? Éventuellement, je comprends que c'est  
15 en cours de travail, mais ça va se solder par... Ma  
16 question c'est : est-ce que ça va se solder par des  
17 outils ou des documents concrets comme ça pour  
18 expliquer le processus de façon complète?

19 R. Je ne peux pas répondre actuellement, c'est  
20 prématuré.

21 Q. **[188]** Vous n'avez peut-être pas la réponse non plus  
22 à cette prochaine question, mais je vous la pose.  
23 Si un Distributeur vous démontre qu'il faut mettre  
24 fin à un programme en cours de route. Est-ce que,  
25 dans une situation comme ça, vous avez l'intention

1 de demander au Distributeur une proposition d'ajout  
2 de mesures pour remplacer le programme qui est  
3 retiré?

4 R. Ah, ça, c'est une question très théorique. Il va  
5 falloir faire un examen cas par cas, à quel moment,  
6 par exemple, ça survient. Est-ce qu'on est à  
7 l'année 2 du Plan ou on est à l'année 4? Plus il  
8 sera tard dans la mise en oeuvre du Plan, moins ça  
9 sera pertinent de développer, pour ce plan-là, une  
10 nouvelle mesure. Je pense que l'impact devra être  
11 considéré dans la confection du plan qui suivra.

12 (14 h 13)

13 Après coups, je veux dire, c'est quoi  
14 l'impact réel de l'arrêt d'une mesure à mi-  
15 parcours, donc, ça dépend vraiment des... par  
16 rapport à ces programmes-là des bénéfiques qui  
17 étaient anticipés, donc, à l'extérieur d'un cas  
18 précis c'est difficile de répondre sinon que de  
19 vous dire que TEQ sera effectivement préoccupée par  
20 la situation puis l'évaluera au moment où elle se  
21 présentera puis s'il y a lieu ou s'il était  
22 nécessaire d'apporter des correctifs, d'envisager  
23 une autre mesure ou quoi que ce soit, elle fera les  
24 suggestions requises auprès du Distributeur, il y  
25 aura une discussion entre le Distributeur puis

1 TEQ : « Alors, quelle est la solution qu'on doit  
2 apporter? » Mais c'est très théorique là. Alors,  
3 c'est difficile pour moi de répondre de façon  
4 précise.

5 Q. **[189]** Je comprends. Merci. Autre sujet, autre  
6 question en fait. En vertu de l'article 85.43 de la  
7 Loi sur la Régie, la Régie peut demander à TEQ  
8 d'évaluer des mesures additionnelles et vu l'idée  
9 de changement de paradigme que monsieur le  
10 Régisseur a invoqué, si la Régie vous fait une  
11 telle demande justement d'évaluer une nouvelle  
12 mesure et vous le faites et vous décidez de mettre  
13 en oeuvre vous-mêmes, TEQ, la mesure, donc, c'est  
14 possible que c'est une mesure qui fonctionne  
15 particulièrement bien et donc, la cible... les  
16 cibles pour cette mesure-là sont... sont... vont  
17 être atteintes, est-ce que, bon, dit plus  
18 simplement, vous voyez que le statu quo fonctionne  
19 bien, que faites-vous?

20 Alors, est-ce que pour vous, si ça  
21 fonctionne bien, on maintient le statu quo ou  
22 est-ce que justement vous avez... vous avez une  
23 idée de quand on est devant une situation comme ça,  
24 voici comment on fait pour amplifier le processus,  
25 voici comment on fait pour aller plus loin encore?

1           Donc, ma question c'est : avez-vous déjà maintenant  
2           une idée sur qu'est-ce que vous faites dans une  
3           situation comme ça?

4           R. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. La  
5           situation étant?

6           Q. **[190]** Alors, TEQ prend en charge une mesure elle-  
7           même et la mesure fonctionne très bien, donc,  
8           atteint ou dépasse les cibles qui sont prévues pour  
9           cette mesure-là, et donc, dans cette situation,  
10          qu'est-ce que vous faites essentiellement?

11          R. Je vais juste répéter, voir si j'ai bien compris  
12          votre question. On nous demanderait d'étudier une  
13          nouvelle mesure, on le ferait, on serait convaincu  
14          que la mesure est appropriée, on la mettrait en  
15          oeuvre puis les résultats seraient supérieurs à  
16          ceux attendus?

17          Q. **[191]** Oui.

18          R. Bien, si une telle situation se... se manifestait,  
19          bien, j'ose croire qu'on maintiendrait la mesure  
20          tant et aussi longtemps qu'elle est profitable.  
21          Cela je dis... cela dit, je veux dire, je ne suis  
22          pas très bien... je ne suis pas certain de voir  
23          quelle est la préoccupation. Mais cela dit, si la  
24          Régie demandait à TEQ d'examiner des nouvelles  
25          mesures, on pourrait le faire, mais il faut bien

1 comprendre que déjà dans le Plan directeur, TEQ a  
2 beaucoup de nouvelles mesures à développer, donc,  
3 ses ressources sont déjà sollicitées. Et ce n'est  
4 pas seulement développer des mesures, c'est aussi  
5 les offrir. Bon, il faut être capable d'offrir le  
6 service sur une base continue. Donc là, il y a  
7 vraiment une évaluation de la capacité de  
8 l'organisation à faire à deux égards : le  
9 développement, la mise en oeuvre, le suivi et la  
10 reddition de compte. Donc, en théorie, tout est  
11 possible. Dans la pratique, il peut y avoir  
12 beaucoup, beaucoup d'obstacles, je veux dire ne  
13 serait-ce qu'au niveau de la disponibilité des  
14 ressources humaines.

15 Q. **[192]** Mais plus... Donc, pour aller plus vers là où  
16 je veux en venir, c'est que vous avez donc  
17 plusieurs programmes, vous en avez qui sont sous la  
18 charge des distributeurs, vous avez des mesures que  
19 TEQ met en oeuvre soi-même, et là, il y en a qui  
20 sont... qui sont plus... bien, il y en a de toutes  
21 sortes, et pour une qui fonctionne bien, alors là,  
22 on se place au début, on fait des prévisions, puis  
23 finalement en cours de route, on voit qu'il y en a  
24 qui fonctionnent très très bien, alors, pour celles  
25 qui fonctionnent bien, ma question c'est : vous

1 dites : « Bien, on le maintient ». Est-ce que  
2 justement dans... dans vos processus, vous vous  
3 dites : « On va maintenir ou est-ce que c'est aussi  
4 possible que justement, on prévoit déjà maintenant  
5 que dans une situation comme ça, on va trouver des  
6 moyens d'amplifier la situation? On va peut-être en  
7 faire plus justement avec les mesures qui  
8 fonctionnent particulièrement bien parce que... »  
9 Est-ce que ma question est plus claire maintenant?  
10 Si je peux juste ajouter...

11 (14 h 18)

12 R. Bien, je veux dire, c'est un peu hypothétique. On  
13 pourrait penser qu'on a une mesure qui est  
14 efficace, qui est soit nouvelle, déjà existante,  
15 qui apporte des bénéfices. On pourrait souhaiter la  
16 voir prendre plus d'ampleur mais, encore là, ça  
17 soulève toutes sortes d'interrogations. La capacité  
18 de TEQ de livrer davantage, est-ce qu'on a les  
19 budgets, et cetera, c'est pas automatique.

20 Ça serait intéressant a priori mais, je  
21 veux dire, là, on est dans le non concret, si je  
22 peux dire. C'est difficile pour moi d'élaborer sur  
23 des hypothèses un peu vagues, cela dit, sans  
24 vouloir froisser qui que ce soit, mais généralement  
25 une mesure qui est efficace, on tend à la



1 conserver, c'est sûr, et/ou voir à amplifier son  
2 résultat, ça va de soi.

3 Q. **[193]** Ça fait le tour des questions. Avant que je  
4 quitte, un petit sujet d'intendance. Nous avons  
5 pris bonne note de la demande de la Régie de rester  
6 disponibles si jamais on devance ou si on rallonge  
7 certains délais. Malgré toute notre volonté au  
8 RNCREQ, je voulais vous dire dès maintenant que si  
9 jamais on devance ce vendredi le vingt-neuf (29),  
10 les témoins du RNCREQ ne sont pas tous disponibles.  
11 Donc, ça serait difficile pour nous de commencer  
12 avant lundi. Simplement, je voulais vous le  
13 mentionner tout de suite. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait, merci, c'est noté. Alors nous allons  
16 poursuivre avec le contre-interrogatoire d'Option  
17 consommateurs, Maître David.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Alors bonjour à la formation, Éric David pour  
20 Option consommateurs. Bonjour au panel.

21 Q. **[194]** J'ai quelques questions à poser au panel.  
22 Comme vous le savez, on est ici aujourd'hui parce  
23 que la Régie doit approuver les mesures, les  
24 programmes des distributeurs qui sont inclus dans  
25 le Plan directeur. C'est une partie importante du

1 Plan directeur.

2 Vous avez tantôt mentionné qu'il s'agissait  
3 de trente-six pour cent (36 %) des économies  
4 d'énergie qui sont planifiées, on parle de  
5 quarante-quatre (44) mesures dont vingt-huit (28)  
6 ont des cibles. On parle de dix-neuf pour cent  
7 (19 %) du budget total du Plan directeur, ce qui  
8 représente environ quatre cent vingt-neuf millions  
9 de dollars (429 M\$).

10 Donc, la Régie se doit de vérifier la  
11 suffisance des programmes et mesures des  
12 distributeurs, leur bien-fondé, la robustesse de  
13 ces programmes-là. Ce que j'aimerais explorer avec  
14 vous ce matin, c'est comment et pourquoi ces vingt-  
15 huit (28) programmes, quarante-quatre (44) si on  
16 inclut ceux qui n'ont pas de cible, ont été inclus  
17 dans le Plan directeur, ça c'est la première  
18 partie. Puis la deuxième partie, c'est toute la  
19 question des suivis qui vont être faits après  
20 l'entrée en vigueur du Plan directeur et des  
21 programmes.

22 Donc, d'abord, j'aimerais savoir un peu  
23 comment on a abouti avec ces vingt-huit (28) -  
24 quarante-quatre (44) programmes, je dis vingt-huit  
25 (28) et quarante-quatre (44), qui a initié le

1 processus au début. Si je comprends bien, la liste  
2 des programmes incluse dans le Plan directeur, ce  
3 n'est pas une liste qui a été initiée ou proposée  
4 par TEQ, c'est plutôt les distributeurs qui vous  
5 ont proposé ces programmes et mesures. Est-ce  
6 exact?

7 R. Conformément à la Loi.

8 Q. **[195]** D'accord. J'ai vu dans votre présentation ce  
9 matin, puis je suis, donc, c'est la pièce B-0145 à  
10 la planche 8, puis justement vous êtes en train de  
11 parler ici du processus ayant conduit au Plan  
12 directeur donc c'était justement ma ligne de  
13 questions.

14 TEQ a examiné les propositions des  
15 distributeurs pour estimer leur apport  
16 à l'atteinte des cibles, les  
17 possibilités de bonification, les  
18 enjeux d'harmonisation avec les  
19 mesures et programmes de TEQ ou de  
20 simplification.

21 Donc, ma question porte sur le degré d'examen que  
22 vous avez fait sur réception de cette liste de  
23 programmes des distributeurs.

24 (14 h 23)

25 Alors, premièrement, les distributeurs,

1 bien je vous pose la question, quand ils vous ont  
2 proposé le programme, ils vous ont également  
3 proposé des économies d'énergie et des budgets qui  
4 étaient accompagnés pour chacun de ces programmes-  
5 là?

6 R. Oui. Je ne me souviens pas si l'information est  
7 arrivé exactement au même moment, mais oui ils ont  
8 fourni ces deux volets d'informations.

9 Q. **[196]** D'accord. Avez-vous validé les chiffres qui  
10 ont été fournis par les distributeurs, à la fois  
11 concernant les économies d'énergie et concernant  
12 les budgets?

13 R. Bien, ça dépend qu'est-ce que vous entendez par  
14 « validé », mais oui TEQ a examiné les chiffres que  
15 les distributeurs lui déposaient. Mais, je  
16 rappellerai que les distributeurs sont dans ce  
17 domaine depuis très longtemps, c'est des programmes  
18 qui sont quand même assez matures, donc, je veux  
19 dire, de façon générale, on était confiant quant à  
20 la validité de ces données, mais on les a  
21 vérifiées, oui.

22 Q. **[197]** O.K. Mais, c'est ça que j'aimerais explorer.  
23 Vous les avez vérifiées comment?

24 R. C'est un peu difficile à répondre, mais, je veux  
25 dire, c'est sûr qu'on avait des données sur

1 l'historique des bénéfiques apportées par les  
2 programmes des distributeurs et les coûts, donc  
3 j'imagine, je n'y étais pas. Donc, sous réserve  
4 d'une vérification, les gens ont dû valider ces  
5 informations-là en regard des tendances  
6 antérieures, des données antérieures pour voir dans  
7 quelle mesure ces... les chiffres qui nous étaient  
8 soumis semblaient, à tous égards, solides.

9 Q. **[198]** Donc, si je comprends bien, vous avez regardé  
10 l'historique des chiffres, cet historique de  
11 chiffres ayant été fourni par les distributeurs  
12 eux-mêmes?

13 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

14 R. Étant disponibles dans les documents soumis à la  
15 Régie.

16 Q. **[199]** O.K. Est-ce que c'est la pleine étendue de la  
17 vérification que vous avez faite ou il y a eu  
18 d'autres sortes de vérification?

19 R. Nous avons aussi vérifié s'il y avait des  
20 chevauchements entre les programmes ou s'il y avait  
21 des possibilités de s'arrimer pour mieux rejoindre  
22 les clientèles et mieux... et simplifier l'offre.

23 Q. **[200]** O.K. D'accord. Avez-vous effectué des  
24 balisages de programmes à travers... de programmes  
25 similaires à travers le Canada ou l'Amérique du

1 Nord?

2 M. GILLES LAVOIE :

3 R. Encore là, il faudrait que je vérifie, il y a eu  
4 des exercices de balisage pour l'ensemble du plan,  
5 mais c'est pas frais à ma mémoire, donc je ne suis  
6 pas en mesure de répondre avec précision. Je ne  
7 voudrais pas vous induire en erreur.

8 Q. **[201]** O.K. Peut-être vous pourriez répondre par le  
9 biais d'un engagement. Donc, de nous confirmer si  
10 TEQ a effectué un balisage des programmes et  
11 mesures en efficacité énergétique offerts à travers  
12 le Canada ou l'Amérique du Nord, première question.  
13 Deuxièmement...

14 LA GREFFIÈRE :

15 Donc, engagement numéro 1 de TEQ. Excusez, je  
16 voulais juste le préciser.

17 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

18 Oui, excusez-moi. Merci, Madame la Greffière.

19 M. GILLES LAVOIE :

20 R. Donc, vous dites pour l'Amérique du Nord ou...

21 Q. **[202]** Je dis ça simplement parce que souvent quand  
22 il y a des balisages effectués par les  
23 distributeurs dans leur cause, les marchés les plus  
24 comparables sont effectivement les marchés de  
25 l'Amérique du Nord. Ce qui ne veut pas dire qu'il

1 n'y a pas des fois des balisages qui vont à  
2 l'extérieur de l'Amérique du Nord, mais je m'en  
3 limite pour l'instant à l'Amérique du Nord.

4  
5 E-1 (TEQ) : Confirmer si TEQ a effectué un  
6 balisage des programmes et mesures en  
7 efficacité énergétique offerts à  
8 travers le Canada, l'Amérique du Nord  
9 ou ailleurs et confirmer si TEQ a  
10 tenté de comparer les budgets des  
11 trois distributeurs avec ce qui se  
12 fait ailleurs en Amérique du Nord  
13 (demandé par OC)

14  
15 Évidemment, si vous avez fait des balisages  
16 couvrant un plus vaste territoire, bien ce serait  
17 pertinent de le savoir, ça fait que je l'ajouterais  
18 dans l'engagement dans ce cas-là.

19 Deuxième question : est-ce que vous avez  
20 effectué un balisage concernant les budgets qui ont  
21 été proposés par les distributeurs? Autrement dit,  
22 avez-vous tenté de comparer les budgets des trois  
23 distributeurs avec ce qui se fait ailleurs en  
24 Amérique du Nord?

25 R. C'est un peu semblable comme question là. Au niveau

1 du balisage, je ne peux pas vous répondre. Il faut  
2 que je le vérifie.

3 (14 h 28)

4 Q. **[203]** O.K. Donc, je demanderais un engagement pour  
5 vérifier si un balisage concernant les budgets. Si  
6 j'ai bien compris votre témoignage de tantôt, je  
7 crois que c'était mon collègue maître Neuman qui  
8 avait posé la question, quand vous avez reçu les  
9 programmes, il y en a au moins un que vous avez  
10 rejeté, le programme CASEP, est-ce que c'est exact?

11 R. Le mot rejet est fort. On l'a juste pas introduit  
12 dans le Plan directeur. Le programme existe  
13 toujours.

14 Q. **[204]** Ah oui, d'accord. Merci pour la correction.  
15 Alors, il y en a un des programmes proposés par  
16 Énergir, le CASEP, qui n'a pas été inclus dans le  
17 Plan directeur. Ma question : Est-ce qu'il y a  
18 d'autres programmes d'un des trois distributeurs  
19 qui n'a pas été inclus dans le Plan directeur alors  
20 qu'il avait été proposé, à part de CASEP?

21 R. Je ne crois pas, mais il faudrait que je fasse une  
22 vérification par rapport à un programme en  
23 particulier, achat de biométhane, si on n'a pas  
24 l'information.

25 Q. **[205]** O.K. Ce serait le seul autre programme



1           potentiel?

2           R. Il faut que je vérifie.

3           Q. **[206]** O.K. Bien, peut-être dans ce cas-là, ça  
4           serait plus simple par le biais d'un engagement. De  
5           vérifier s'il y a des programmes et mesures  
6           proposés par les trois distributeurs qui n'ont pas  
7           été inclus dans le Plan directeur hormis le  
8           programme CASEP proposé par Énergir. Ça va?

9           LA GREFFIÈRE :

10          Excusez-moi! Est-ce que vous êtes rendu au  
11          troisième ou, tantôt, vous avez mis les deux  
12          ensemble quand vous avez parlé le balisage  
13          concernant les budgets?

14          Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15          Ce serait plus efficace de les mettre ensemble,  
16          effectivement, le balisage...

17          LA GREFFIÈRE :

18          Donc celui-là c'est le deuxième?

19          Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

20          Exact.

21          LA GREFFIÈRE :

22          Parfait.

23          Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24          Merci, Madame la greffière.

25

1 E-2 (TEQ) : Vérifier s'il y a des programmes et  
2 mesures proposés par les trois  
3 distributeurs qui n'ont pas été inclus  
4 dans le Plan directeur hormis le  
5 programme CASEP proposé par Énergir  
6 (demandé par OC)  
7

8 Q. **[207]** Deuxième question. Hormis la possibilité que  
9 les programmes n'ont pas été inclus, est-ce qu'il y  
10 a des programmes ou mesures dont vous avez  
11 demandé... concernant lesquels vous avez demandé  
12 des révisions auprès des distributeurs, que vous  
13 avez demandé qu'ils refassent leur devoir, par  
14 exemple?

15 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

16 Je vais juste faire une objection. Je vais  
17 permettre aux témoins de répondre sous réserve de  
18 mon objection. Mais je veux faire une objection  
19 pour le dossier. Selon nous, les distributeurs  
20 quand ils viennent à la Régie, ils mettent leur  
21 meilleur pied en avant. Et les données qu'ils nous  
22 fournissent, qui seront ensuite présentées ici en  
23 cause tarifaire quinquennale, ne sont pas des  
24 données qui sont impropres. Alors, nous, on doit  
25 pouvoir se fier qu'il y a un respect du processus

1 du mécanisme législatif en place.

2 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

3 Je vais interrompre mon confrère. Il est en train  
4 de répondre à la question à la place des témoins.  
5 S'il a une objection à formuler qu'il la formule,  
6 mais pas suggérer des réponses aux témoins.

7 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

8 Non, je regrette, je vais laisser les témoins  
9 répondre sous réserve. Ils vont fournir des  
10 engagements. Si ça se trouve, il y a eu des  
11 balisages. Mais le point étant que tout ça est non  
12 pertinent pour nous. Puis on va le plaider au fond,  
13 effectivement. On est dans le juridique.

14 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Alors, l'exercice auquel on est... dans lequel on  
16 se trouve dans le moment, c'est que la Régie doit  
17 approuver les programmes et les budgets. Les  
18 programmes des distributeurs sont inclus dans le  
19 Plan directeur. Ma ligne de questions concerne,  
20 comme j'ai annoncé, j'ai été clair dès le début,  
21 comment ces programmes-là se retrouvent dans le  
22 Plan directeur puis quel est le degré de  
23 vérification qui a été effectué par rapport à ces  
24 programmes-là, quel est le degré donc de fiabilité,  
25 de sérieux qu'ont ces programmes-là. Et il me

1       semble, c'est assez évident que c'est un sujet tout  
2       à fait pertinent à la décision que vous avez à  
3       prendre sur l'approbation. Pour approuver ou ne pas  
4       approuver des programmes, vous devez comprendre ou  
5       savoir si ces programmes-là tiennent la route,  
6       s'ils sont sérieux, s'ils sont fondés, et caetera.  
7       Alors, je crois que c'est dans cette ligne-là.

8       LA PRÉSIDENTE :

9       Vous avez tout à fait raison, Maître David, qu'on  
10      doit s'assurer que les programmes pour lesquels on  
11      demande une approbation, ainsi que l'apport  
12      financier nécessaire à leur réalisation, sont  
13      justifiés, sont pertinents, et caetera, et il y a  
14      une multitude de questions qui a été posée dans ce  
15      sens-là. Et c'est à la Régie que revient le rôle de  
16      les approuver. Que TEQ ait fait un examen sommaire,  
17      exhaustif, est-ce que, ça, ça va nous aider? Vous  
18      êtes en train de nous dire : « Bien. Si TEQ n'a pas  
19      fait un examen sérieux des programmes, les  
20      programmes ne sont donc pas bons. » Je ne le sais  
21      pas, j'essaie de comprendre là votre angle de  
22      questions là.

23      (14 h 33)

24      Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

25      C'est parce qu'il y a certains programmes qui ont

1 été écartés, au moins un, les autres se retrouvent  
2 là. J'essaie de comprendre la logique derrière ces  
3 choix-là qui ont été faits, sur quelle base...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bien...

6 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

7 ... comment cette sélection a été faite. Parce que  
8 c'est ces programmes-là que vous devez ensuite  
9 approuver. Alors, s'il y en a qui ont passé des  
10 tests puis d'autres qui n'ont pas passé des tests.  
11 Ou s'il y en a qui ont été rejetés ou modifiés, il  
12 me semble que c'est un sujet pertinent, mais je  
13 m'en remets à votre décision.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Mais je pense qu'on peut les laisser répondre.  
16 J'essaie juste de voir là l'importance de... de  
17 ce... je pense qu'on voit...

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 J'essaie de vérifier le degré d'examen qui a été  
20 fait par rapport à ces propositions-là. Alors,  
21 j'essaie de clarifier ce qui est contenu à la  
22 planche 8 de la présentation de ce matin quand on  
23 nous explique que TEQ a examiné les propositions  
24 pour estimer leur apport à l'atteinte des cibles,  
25 les possibilités de bonifications, les enjeux

1 d'harmonisation puis de simplification. J'essaie  
2 juste d'explorer qu'est-ce que ça veut dire  
3 exactement quand ils ont examiné. Mais écoutez, si  
4 vous voulez que... Je peux, peut-être, poser mes  
5 questions de façon plus globale pour ensuite passer  
6 à d'autres sujets, si vous me le permettez. Donc...

7 M. GILLES LAVOIE :

8 R. Ou la répéter parce que je l'ai oubliée.

9 Q. **[208]** Oui. Ce que je cherche à savoir, c'est est-ce  
10 que vous avez tout simplement reçu ces programmes-  
11 là puis vous les avez rentrés mécaniquement dans le  
12 Plan directeur, sans plus? Ou avez-vous fait plus  
13 que ça? Les avez-vous regardés avec un oeil  
14 critique? Avez-vous demandé des révisions chez les  
15 distributeurs? Avez-vous suggéré des améliorations  
16 à ces programmes-là? Est-ce que vous avez demandé  
17 aux distributeurs de considérer d'autres  
18 programmes, à part de ceux qu'eux, ils ont  
19 proposés? Alors, c'est ça la ligne de questions.

20 R. Je pense que mon acétate répond à cette question-  
21 là. On a examiné l'effort, la possibilité  
22 d'augmenter l'effort. On a regardé la possibilité  
23 d'harmoniser les programmes, les modalités, dans le  
24 but de simplifier la vie des clientèles, et  
25 caetera. Donc, je pense qu'on a déjà répondu. Tout

1 ce que je peux rajouter, c'est qu'il faut voir les  
2 travaux de préparation du plan comme étant une  
3 première étape, des travaux qui vont se poursuivre.

4 Quand vous lisez... Si vous lisez le plan,  
5 au moins trois feuilles de route, on revient sur la  
6 question de l'harmonisation ou la complémentarité  
7 des mesures de TEQ, avec certaines mesures des  
8 distributeurs, puis notre préoccupation à faire en  
9 sorte qu'au final, dans quelques temps, je ne peux  
10 pas qualifier la durée de l'effort, mais qu'on  
11 arrive à mieux harmoniser cette offre de programme  
12 pour en tirer un meilleur bénéfice ou la rendre  
13 plus compréhensible par les usagers. Puis ça, c'est  
14 indiqué dans le plan qu'on va poursuivre ça de la  
15 même manière qu'on va mesurer l'atteinte des  
16 résultats. Puis si éventuellement, il faut modifier  
17 les programmes ou suggérer des modifications aux  
18 distributeurs, on va le faire, on est dans une  
19 approche évolutive.

20 Je vous rappellerai que ce qui nous  
21 préoccupe c'est, oui, bien sûr, les cibles à court  
22 terme, mais s'assurer qu'on est dans une  
23 trajectoire qui va nous permettre d'atteindre les  
24 cibles visées par le gouvernement pour deux mille  
25 trente (2030). Donc, tout ça exige un développement

1 de connaissances, ajustement, je veux dire, des  
2 normes, de l'agilité au niveau de l'offre. Donc, on  
3 est dans une dynamique.

4 Q. **[209]** O.K. C'est beau. Je vais passer à un prochain  
5 sujet. Je voulais juste clarifier un peu des  
6 réponses que vous avez données tantôt à certains de  
7 mes collègues au niveau de la collaboration avec  
8 les distributeurs. Tous, les trois distributeurs et  
9 TEQ, évoquent le fait qu'il y a une grande  
10 collaboration. Si j'ai bien compris, les réunions  
11 que vous avez tenues avec les distributeurs étaient  
12 toujours de un à un? Il n'y a jamais eu de réunions  
13 ou tous les distributeurs étaient présents? Ou deux  
14 distributeurs étaient présent, par exemple?

15 R. Non. Ce que j'ai dit plus tôt, c'est que la plupart  
16 de ces rencontres-là étaient de un à un, mais il y  
17 a eu des rencontres où tous les distributeurs  
18 étaient présents, notamment au tout début pour  
19 expliquer, je veux dire, expliquer la Loi, les  
20 attentes de TEQ, et caetera. Mais généralement,  
21 c'est des discussions de un à un, mais pas  
22 exclusivement.

23 (14 h 38)

24 Q. **[210]** O.K. Sur la question des enjeux  
25 d'harmonisation là auxquels vous réferez dans votre



1           présentation de ce matin, vous avez donné un  
2           exemple précis là, celui concernant les programmes  
3           des MFR. Ce que j'ai compris de votre témoignage,  
4           c'est que les travaux d'harmonisation étaient  
5           entamés mais pas complétés. A part des programmes  
6           MMFR, est-ce qu'il y a d'autres types de programmes  
7           ou familles de programmes où des travaux  
8           d'harmonisation ont été entamés?

9           R. Oui, entamés ou qui sont entamés. Au niveau entre  
10          autres de la sensibilisation, il y a des... il y a  
11          des démarches communes. Je pense qu'il y en a au  
12          niveau des bâtiments commerciaux mais là, vous me  
13          prenez un petit peu de court, mais il y en a  
14          d'autres qu'on pourrait les identifier plus... plus  
15          correctement, si je peux vous dire, mais oui, il y  
16          en a d'autres.

17          Q. **[211]** O.K. Donc, sur les... Justement, c'était une  
18          de nos préoccupations les programmes de  
19          sensibilisation. On constate qu'il y a la mesure  
20          47.7 d'Hydro-Québec et il y a la mesure 126 de TEQ,  
21          les deux s'adressant au programme de  
22          sensibilisation, est-ce qu'effectivement donc, il y  
23          a une analyse qui est faite à ce niveau-là pour  
24          harmoniser ces programmes-là?

25          R. Là, on est plus au niveau de la mise en oeuvre du

1 Plan, si je ne m'abuse, puis je n'ai pas  
2 nécessairement toute l'information à jour  
3 concernant ça. Je veux dire, tout ce que je peux  
4 vous dire c'est que oui, en cette matière comme en  
5 d'autres, là, je suis sur la feuille de route  
6 bâtiments commerciaux et institutionnels, on  
7 retrouve très bien écrit dans la feuille de route  
8 l'intention de TEQ d'harmoniser les paramètres des  
9 programmes d'efficacité avec ceux des  
10 distributeurs. Donc, vous allez retrouver cette  
11 préoccupation-là à travers différentes feuilles de  
12 route.

13 Q. **[212]** Mais...

14 R. Maintenant, quant aux travaux qui ont pu se  
15 dérouler plus récemment, je n'ai... je n'ai pas  
16 toute l'information.

17 Q. **[213]** O.K.

18 R. A ce stade-ci, disponible là.

19 Q. **[214]** Ces travaux d'harmonisation sont en cours,  
20 ils n'ont donc pas été complétés avant la  
21 préparation du Plan directeur?

22 R. Tel que le plan l'indique, tout ça est en cours.

23 Q. **[215]** Une petite question au niveau de la Table des  
24 parties prenantes puis là, corrigez-moi si j'ai mal  
25 compris votre propos de ce matin, vous avez dit

1 qu'il y avait une réunion où les distributeurs  
2 étaient présents et où vous n'étiez pas présent,  
3 c'était quoi la réunion en question?

4 R. Selon la loi, la Table des parties prenantes devait  
5 rencontrer les bénéficiaires, elle l'a fait... pas  
6 les bénéficiaires, excusez, les distributeurs  
7 d'énergie, elle l'a fait, mais c'est une rencontre  
8 entre ces parties-là. Je veux dire TEQ n'était pas  
9 partie prenante de la rencontre, ne devait pas y  
10 être de toute façon, donc, TEQ, dans le cadre de  
11 son travail, du travail qu'elle devait accomplir,  
12 la loi l'invitait à rencontrer... à rencontrer les  
13 distributeurs, elle a accompli sa tâche, je peux  
14 dire. Voilà.

15 Q. **[216]** O.K. Avez-vous déjà ou est-ce qu'un  
16 représentant de TEQ a déjà assisté à une rencontre  
17 de la Table des parties prenantes?

18 R. J'ai assisté à plusieurs rencontres de la Table des  
19 parties prenantes.

20 Q. **[217]** O.K. Mais...

21 R. Et ainsi que la présidente-directrice générale de  
22 TEQ.

23 Q. **[218]** O.K. Mais pas celle à laquelle vous avez  
24 référé où il y a eu une rencontre avec les  
25 distributeurs?

1 R. Nous n'étions pas invités.

2 Q. **[219]** O.K.

3 R. Et nous n'avons pas demandé à y être.

4 Q. **[220]** D'accord.

5 R. Il faut... il faut comprendre le rôle de la Table  
6 des parties prenantes qui est là pour aviser le  
7 gouvernement et elle essayait d'opérer en toute  
8 neutralité, indépendance puis tout cela nous  
9 paraissait bien normal. De toute façon, elle  
10 pouvait faire rapport à TEQ s'il y avait lieu par  
11 la suite des choses.

12 Q. **[221]** Et pourquoi n'avez-vous pas demandé  
13 d'assister à cette réunion-là?

14 R. Pour préserver l'indépendance de la Table des  
15 parties prenantes.

16 Q. **[222]** O.K. Concernant maintenant ce qui arrive  
17 après, autrement dit, la mise en vigueur des  
18 programmes, les suivis, bien, au fond, c'est ça,  
19 j'aimerais revenir sur la question des suivis qui a  
20 été mentionnée à la planche numéro 10 à la  
21 présentation de ce matin, donc, vous notez au  
22 deuxième crochet :

23 Il faudra suivre les résultats de la  
24 mise en oeuvre du Plan directeur et  
25 permettre un ajustement des mesures et

1 programmes des distributeurs ou de  
2 leurs budgets, si requis, pour assurer  
3 l'atteinte des cibles.

4 Cette préoccupation de suivis se retrouve également  
5 dans le Plan directeur lui-même à la page 179. Si  
6 madame la greffière pouvait le mettre à l'écran.

7 Exact.

8 (14 h 43)

9 Alors on voit surtout dans la colonne de  
10 gauche, puis je ne lirai pas tout le texte, c'est  
11 assez long. Essentiellement, ce que je lis ici  
12 c'est que :

13 L'adoption du Plan directeur  
14 s'accompagnera d'un suivi serré du  
15 calendrier de mise en oeuvre des  
16 mesures et des programmes. Le suivi  
17 sera appuyé des meilleures  
18 pratiques...

19 Là, je lis des extraits, tout simplement.

20 Les distributeurs devront participer à  
21 la collecte et l'analyse  
22 d'informations. Les citoyens seront  
23 tenus informés des réalisations et des  
24 résultats obtenus. Une transparence  
25 totale par rapport à la mise en oeuvre

1 du Plan directeur et ses résultats est  
2 essentielle pour mériter la confiance  
3 de la population et pour espérer  
4 compter sur son appui.

5 Ensuite :

6 TEQ proposera des indicateurs et  
7 rendra compte...

8 Ça, c'est le dernier paragraphe à droite.

9 TEQ rendra compte régulièrement des  
10 résultats de la mise en oeuvre du Plan  
11 directeur.

12 Donc, c'est ce sujet-là que j'aimerais explorer  
13 avec vous. La question des suivis, ce que je veux  
14 savoir c'est les suivis en question s'appliqueront-  
15 ils également aux programmes et mesures des  
16 distributeurs ou seulement les programmes menés par  
17 TEQ?

18 R. TEQ est tenue de rendre compte de l'ensemble des  
19 mesures du Plan directeur, donc incluant les  
20 mesures des distributeurs, donc nous allons le  
21 faire. La façon de le faire, la façon de travailler  
22 avec les distributeurs reste à être déterminée mais  
23 quand on lit la Loi, on comprend qu'on n'a pas  
24 d'autre choix, on doit rendre compte ultimement de  
25 l'atteinte des cibles, l'ensemble des programmes et

1 mesures y contribuent donc on va rendre compte de  
2 l'ensemble de l'oeuvre, si je peux dire.

3 Q. **[223]** O.K. Donc vous avez pas encore déterminé,  
4 disons, la fréquence ou le format des suivis en  
5 question.

6 R. Bien, on a une obligation annuelle qu'on va  
7 respecter. Au-delà de ça, pour l'instant, je ne le  
8 sais pas.

9 Q. **[224]** O.K. TEQ fera-t-elle rapport de ces suivis-là  
10 à la Régie de l'énergie?

11 R. Bien, tout ça va être public mais je pense pas  
12 qu'on ait une obligation de rendre compte  
13 directement à la Régie mais vous m'amenez sur un  
14 terrain que je maîtrise moins. Mais de toute façon,  
15 tout ce qu'on fait va être public.

16 Q. **[225]** O.K. Maintenant, j'ai quelques questions  
17 concernant les programmes destinés aux ménages à  
18 faible revenu. Évidemment, c'est une préoccupation  
19 particulière pour ma cliente. D'ailleurs, vous avez  
20 peut-être entendu nos questions qui ont été posées  
21 à deux des distributeurs à ce sujet.

22 Plusieurs des programmes des distributeurs  
23 touchent la question des MFR et on se questionne  
24 sur l'impact de la mesure 47.13 sur les programmes  
25 des distributeurs, donc la mesure annoncée par TEQ

1 dans son Plan directeur, le programme centralisé.  
2 Je vais vous donner la page, c'est à la page 90 qui  
3 est la feuille de route pour les bâtiments  
4 résidentiels, juste un peu plus bas, Madame la  
5 Greffière. O.K. Oui, c'est ça, dans la colonne deux  
6 mille vingt-deux mille vingt et un (2020-2021), il  
7 y a une boîte en bas :

8 Offrir un programme renouvelé et  
9 centralisé pour les ménages à faible  
10 revenu.

11 Donc, on se questionne sur l'impact de cette mesure  
12 centralisée là sur les mesures existantes des  
13 distributeurs concernant les MFR. La question c'est  
14 est-ce que ces mesures-là qui sont présentement  
15 administrées par les distributeurs vont-elles  
16 devenir obsolètes, est-ce qu'elles vont être  
17 remplacées dans leur totalité par ce nouveau  
18 programme centralisé?

19 R. Si vous voyez bien, au niveau de la feuille de  
20 route, l'échéance est deux mille vingt-deux mille  
21 vingt et un (2020-2021). Ça fait que là, vous me  
22 demandez de me projeter sur un résultat qui est  
23 attendu dans quelques mois seulement. Donc, je suis  
24 pas en mesure de vous dire exactement ce qu'il en  
25 sera. C'est sûr qu'on a une préoccupation quant à



1 l'amélioration de l'offre. Le produit final, je ne  
2 le connais pas et je ne vais pas me risquer à  
3 formuler des hypothèses qui pourraient s'avérer  
4 fausses par la suite.

5 Q. **[226]** O.K. Bien évidemment, l'année deux mille  
6 vingt (2020) arrive à grands pas, on parle dans  
7 quelques mois. Est-ce que...

8 R. Deux mille vingt-deux mille vingt et un (2020-  
9 2021), ça peut nous amener quand même au début de  
10 deux mille vingt et un (2021).

11 Q. **[227]** Oui, on parle dans quelques mois. Est-ce que  
12 vous avez débuté les travaux pour le développement  
13 de ce programme centralisé?

14 R. Il y a eu des discussions préliminaires au cours de  
15 la confection du Plan directeur puis ces  
16 discussions-là vont reprendre incessamment mais je  
17 ne sais pas quand exactement, je ne suis pas le  
18 responsable de ce volet-là mais ça va reprendre  
19 dans les prochaines semaines ou mois, je ne sais  
20 trop.

21 (14 h 48)

22 Q. **[228]** Est-ce que l'échéancier deux mille vingt,  
23 deux mille vingt et un (2020-2021) est encore bon?  
24 Est-ce que c'est encore votre objectif?

25 R. Oui.

1 Q. **[229]** O.K. Avez-vous rencontré les distributeurs à  
2 ce sujet ou allez-vous le faire bientôt?

3 R. Là on tombe au niveau de la mise en oeuvre du Plan  
4 directeur, je n'ai pas cette information-là, je  
5 veux dire, mais... Je ne sais pas, je ne suis pas  
6 capable de vous le dire.

7 Q. **[230]** O.K. Est-ce que c'est dans vos intentions de  
8 rencontrer aussi les associations de consommateurs  
9 à ce sujet?

10 R. Écoutez, c'est pas moi qui suis responsable de  
11 développer la mesure, ça fait que je ne sais pas ce  
12 qu'ils ont en tête comme façon de travailler, mais  
13 j'entends votre préoccupation puis il est certain  
14 que je pourrai leur acheminer. Mais, peut-être que  
15 c'est prévu, je ne sais pas trop. Je ne le sais  
16 pas.

17 Q. **[231]** D'accord.

18 R. Mon domaine d'intervention n'est pas celui-là.

19 Q. **[232]** O.K. Une dernière... une autre question au  
20 niveau des programmes destinés aux ménages à faible  
21 revenu. Hydro-Québec et Énergir procèdent  
22 actuellement à la question des MFR pour les fins  
23 des programmes d'aide financière. Donc, c'est déjà  
24 quelque chose qu'ils font depuis des années.

25 Cependant, les MFR qui veulent bénéficier

1 du programme Éconologis doivent se faire qualifier  
2 par TEQ. La question, c'est : pourquoi cette  
3 deuxième qualification? Est-ce que vous ne pourriez  
4 pas vous fier sur la qualification qui est déjà  
5 faite par les distributeurs?

6 R. Je ne suis pas capable de répondre à cette  
7 question.

8 Q. **[233]** O.K. Donc, je prends pour acquis qu'il n'y a  
9 personne sur le panel qui peut répondre à ça. Le  
10 silence me dit « non », alors... Prochaine  
11 question, ça concerne la question des transferts  
12 accompagnés. Et j'ai suivi les directives de madame  
13 la présidente, j'ai déposé ma pièce d'avance pour  
14 pas prendre personne par surprise. Alors, j'ai  
15 déposé effectivement un...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 J'aime ça quand on m'écoute.

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Q. **[234]** ... un extrait tiré d'une pièce qui a été  
20 déposée dans le dossier tarifaire récent d'Hydro-  
21 Québec Distribution, 4057. Et je suis donc c'est la  
22 pièce C-OC-0031 et à la toute fin de l'extrait,  
23 dernier paragraphe. Voilà! Merci. Donc, Hydro-  
24 Québec nous explique que :

25 [...] le transfert de l'appel du

1 client vers TEQ ne pourra pas être  
2 accompagné à court terme par le  
3 représentant du Centre  
4 d'accompagnement [...]

5 ce qu'on appelle... Hydro-Québec appelle un  
6 transfert accompagné.

7 Cette façon de faire pourrait  
8 éventuellement être revue dans le  
9 futur advenant un changement  
10 technologique du système téléphonique  
11 de TEQ.

12 Donc, la question, c'est : est-ce que... est-ce que  
13 c'est toujours le cas et est-ce que TEQ est en  
14 train de regarder ce problème?

15 R. Je n'ai pas cette information.

16 Q. **[235]** Bon. Je ne demanderai pas d'engagement.

17 Dernière question, et je voulais juste revenir sur  
18 quelque chose que vous avez dit tantôt quand mon  
19 collègue, maître Neuman, posait... vous a contre-  
20 interrogé, vous avez dit ceci : « Ce n'est pas le  
21 plan de TEQ, c'est le plan du Québec. » Et  
22 j'aimerais ça si pouviez élaborer un peu plus sur  
23 ce que vous vouliez dire par ça. Est-ce que vous  
24 parliez tout simplement du fait qu'une fois que le  
25 gouvernement du Québec approuve le Plan directeur,

1           ça devient le Plan directeur du gouvernement du  
2           Québec et non pas de TEQ? Ou sinon c'est... Qu'est-  
3           ce que vous voulez dire par ça?

4           R. Bien, c'est une façon un peu de s'exprimer, mais  
5           qui est là un peu pour sensibiliser l'ensemble des  
6           intervenants quant à l'importance du dossier. Mais,  
7           ce qu'on cherche à dire, c'est : le succès de tout  
8           ça ne repose pas strictement sur les épaules de  
9           Transition énergétique Québec, il repose sur  
10          l'ensemble des organismes, des ministères, des  
11          organismes distributeurs qui sont là pour le mettre  
12          à contribution. Donc, tout le monde devant se  
13          sentir concerné par ça, je remonterai aux premiers  
14          échanges que j'ai eus avec les ministères qui nous  
15          disaient toujours ne pas être concernés par le  
16          sujet. Or, ils sont concernés par le sujet puis on  
17          le présente tout le temps comme étant une oeuvre  
18          commune, de telle sorte qu'ils restent engagés au  
19          niveau de la mise en oeuvre.

20          Q. **[236]** D'accord. Alors, je n'ai plus de questions.

21           (14 h 53)

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Merci, Maître David. Il nous reste quelques  
24          minutes. Maître Thibault-Bédard pour le GRAME. Vous  
25          aviez annoncé seulement une dizaine de minutes.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :  
2 Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME. Bonjour aux  
3 membres du panel. J'ai très peu de questions. Je  
4 devrais m'en tenir à mon dix minutes annoncé.

5 Q. **[237]** Vous avez mentionné dans votre présentation  
6 un peu plus tôt les enjeux d'harmonisation qui vous  
7 ont préoccupé. Dans cet exercice visant  
8 l'harmonisation, avez-vous constaté un  
9 chevauchement entre les programmes sous la  
10 responsabilité de TEQ... Je pense notamment aux  
11 programmes Novoclimat, ÉcoPerformance, Chauffer  
12 Vert, mais ça pourrait être d'autres programmes  
13 aussi. Donc, avez-vous constaté un chevauchement  
14 entre ces programmes et les programmes d'Énergir  
15 pour les rénovations écoénergétiques ou la nouvelle  
16 construction efficace?

17 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

18 R. Oui, il y avait des chevauchements qui avaient été  
19 identifiés. Vous avez mentionné trois programmes.

20 Q. **[238]** Oui, si vous pouvez confirmer entre lesquels  
21 exactement il y avait chevauchement. Ceux qu'on  
22 avait identifiés, mais on n'était pas certains s'il  
23 y avait chevauchement. On avait identifié  
24 Novoclimat, ÉcoPerformance et Chauffer Vert.

25 R. C'est certain qu'au niveau secteur commercial,

1 industriel, institutionnel, on avait un certain  
2 chevauchement de notre programme ÉcoPerformance  
3 avec un des programmes d'Énergir.

4 Q. **[239]** Vous souvenez-vous avec lequel des programmes  
5 d'Énergir il y avait chevauchement?

6 R. Si je me souviens bien, Mise en oeuvre et  
7 Diagnostic efficace. Est-ce que c'est bien ça  
8 l'appellation exacte?

9 Q. **[240]** On pourra le vérifier. Et avez-vous remarqué  
10 un tel chevauchement également avec des programmes  
11 de Gazifère?

12 R. Au niveau de leurs programmes CII aussi  
13 possiblement.

14 Q. **[241]** Programmes CII, vous me dites?

15 M. GILLES LAVOIE :

16 R. Commercial et institutionnel, industriel.

17 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

18 R. Le commercial, industriel et institutionnel.

19 Q. **[242]** Est-ce que ça serait appui aux initiatives  
20 possiblement dans ce secteur?

21 R. Oui, je pense que c'est ça.

22 Q. **[243]** D'accord. Merci. Ensuite, toujours dans votre  
23 présentation, vous avez émis une mise en garde à  
24 l'effet que toute décision qui aurait pour effet de  
25 réduire les budgets ou les aides financières ou qui

1 encore forceraient l'abandon d'une mesure ou d'un  
2 programme pourrait réduire la capacité du Plan  
3 d'atteindre les cibles gouvernementales. Je  
4 comprends que cette mise en garde s'applique à la  
5 décision à rendre dans le présent dossier, donc  
6 concernant les budgets prévisionnels pour l'année  
7 un, mais également pour les années deux, trois,  
8 quatre, cinq du Plan. Ma question est la suivante :  
9 Si on constate... Et je vous amène encore une fois,  
10 je m'en excuse, en territoire hypothétique. Je suis  
11 consciente qu'on vous a posé beaucoup de questions  
12 de ce type. Nous sommes très curieux. Donc, si on  
13 constate, par exemple, à l'année trois ou à l'année  
14 quatre du Plan que le nombre de participants à un  
15 programme est significativement inférieur aux  
16 prévisions, est-ce que c'est toujours votre avis  
17 qu'il est requis de maintenir les budgets  
18 prévisionnels tels quels?

19 M. GILLES LAVOIE :

20 R. C'est très hypothétique en effet. Mais je pense  
21 que, dans un premier temps, le Distributeur devra  
22 faire une analyse de la situation puis venir en  
23 discuter avec TEQ. Là, vous me demandez de me  
24 commettre ou de me prononcer sur des hypothèses qui  
25 sont assez vagues. Mais je pense que la première



1 tâche appartient au Distributeur.

2 Q. **[244]** D'accord. Merci.

3 R. Et advenant le cas où un programme devrait être  
4 abandonné, comme j'ai dit tantôt, on examinerait,  
5 on essaierait d'évaluer l'impact en fonction du  
6 moment où on se situe dans le déroulement du Plan  
7 directeur. Un changement à la quatrième année, ça  
8 aurait un impact beaucoup moindre qu'un changement  
9 rapide. Voilà! Pour l'instant, je ne peux pas vous  
10 en dire plus.

11 (14 h 58)

12 Q. **[245]** Merci. Est-ce que vous connaissez l'impact  
13 d'un point de vue tarifaire d'une approbation de  
14 budget supérieur aux besoins financiers pour des  
15 programmes d'efficacité énergétique des  
16 distributeurs? Êtes-vous familier avec cette  
17 information?

18 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

19 R. Euh... Oui. Peut-être pas dans un niveau très  
20 détaillé autant que tous vous l'êtes, mais oui, on  
21 est conscient qu'il y a un impact.

22 Q. **[246]** Pouvez-vous, très brièvement, me résumer, me  
23 vulgariser votre compréhension de cet impact?

24 R. Est-ce que vous parlez de l'impact d'un programme  
25 d'efficacité énergétique sur les tarifs?

1 Q. **[247]** Je parle de l'impact d'une situation dans  
2 laquelle où les budgets approuvés pour les  
3 programmes en efficacité énergétique, sont  
4 supérieurs aux besoins financiers réels, à l'argent  
5 qui sera effectivement dépensée?

6 R. Euh... Non. Pas dans le détail.

7 Q. **[248]** D'accord. Merci. Finalement, une dernière  
8 question. En référence à une réponse que vous avez  
9 donnée un peu plus tôt à mon confrère, maître  
10 Neuman, au sujet de la position de la table des  
11 parties prenantes sur la prise en compte des effets  
12 tendanciels. Vous avez répondu, et s'il vous plaît,  
13 confirmez que je paraphrase bien votre réponse.  
14 Vous avez répondu que le gouvernement avait  
15 confirmé l'atteinte de la cible et que le  
16 gouvernement était la seule autorité compétente  
17 pour confirmer l'atteinte de la cible. Est-ce que  
18 je vous cite bien?

19 M. GILLES LAVOIE :

20 R. Bien, je pense que le débat avec la table des  
21 parties prenantes portait sur l'interprétation de  
22 la cible, ce que le gouvernement souhaitait. Comme  
23 c'est lui qui l'avait fixé au départ, nous avons  
24 convenu, et là j'y étais présent, la table des  
25 parties prenantes et TEQ que c'était le

1           gouvernement qui était en mesure de dire exactement  
2           ce qu'il souhaitait comme impact ou comment on  
3           devait interpréter correctement la commande qu'il  
4           avait passée à TEQ.

5                        Puis je vous rappellerai aussi, ou je  
6           spécifierai, qu'il y a eu une rencontre, aussi,  
7           entre la table des parties prenantes et le  
8           ministre. Donc, ils ont eu, de part et d'autre,  
9           l'occasion d'échanger. Éventuellement, le  
10          gouvernement a pris position puis a confirmé à TEQ  
11          que son interprétation était la bonne. Quant à  
12          l'atteinte des cibles, bien là, c'est plus l'examen  
13          de la portée des mesures ou du résultat des mesures  
14          comme telles. Mais sur la question de  
15          l'interprétation, le gouvernement a donné son  
16          interprétation.

17        Q. **[249]** D'accord. Donc, je pense que vous apportez  
18          une nuance, je veux m'assurer de bien la  
19          comprendre. Donc, vous faites une nuance entre...  
20          Le gouvernement étant l'autorité compétente pour  
21          interpréter les cibles qu'il a fixées dans le  
22          décret 537. C'est bien ça? D'une part. Et le  
23          gouvernement étant aussi... Affirmez-vous également  
24          que le gouvernement est la seule autorité  
25          compétente pour se prononcer sur l'atteinte de ces

1 cibles-là?

2 R. Bien, le gouvernement devait le faire et il l'a  
3 fait.

4 Q. **[250]** D'accord.

5 R. Dans le décret 707-...

6 Q. **[251]** 707...

7 R. ...2018. Il a confirmé, dans le décret de deux  
8 mille dix-huit (2018) que la cible était atteinte.

9 Q. **[252]** Dans ce contexte-ci, puis si je peux me  
10 permettre une question un peu... j'allais dire  
11 « bête », mais elle n'est pas bête du tout, un peu  
12 de base, qu'est-ce qu'on fait ici? Comment  
13 percevez-vous le rôle de la Régie à l'égard de  
14 l'Aspect 1?

15 R. Je pense que c'est davantage une question de Droit,  
16 et je laisserais mon procureur éventuellement  
17 plaider la chose. Mais si j'avais à dire quelque  
18 chose personnellement, c'est que.... je veux  
19 dire... Il y a une étape dans l'approbation du plan  
20 qui n'est pas franchie qui est l'examen des  
21 programmes, l'approbation des programmes.

22 Q. **[253]** Oui.

23 R. Et je ne présumerai pas, même si je le souhaite que  
24 ces programmes-là vont être adoptés intégralement.  
25 Et s'ils ne l'étaient pas, ni les programmes ni les

1 budgets, bien il y aurait possiblement un impact  
2 sur l'atteinte de la cible qu'on devra évaluer.  
3 Mais je ne suis pas juriste et je ne m'essayerai  
4 pas dans une tentative d'interprétation de la Loi.  
5 Je sais juste que le gouvernement devait se  
6 prononcer que la question a été aussi posée à la  
7 Régie, mais après ça, ce n'est plus ma plate-bande.

8 Q. **[254]** Je vous remercie quand même de votre réponse  
9 qui était très éclairante. Donc, je comprends que  
10 vous faites un lien entre ce que, pour des fins  
11 procédurales, on a séparé en deux aspects, mais  
12 vous me dites : « Dans le fond, l'Aspect 1, c'est  
13 un peu comme la suite logique de si jamais dans  
14 l'Aspect 2, il y a certains programmes qui  
15 tomberaient, à ce moment-là, malgré l'approbation  
16 du gouvernement, malgré le décret du gouvernement,  
17 on pourrait mettre, remettre en cause l'atteinte de  
18 la cible, est-ce que j'ai bien compris votre  
19 position?

20 (15 h 03)

21 R. Il faudrait l'évaluer.

22 Q. **[255]** O.K. Ça va. Ça me suffit. Je vous remercie  
23 beaucoup. C'est terminé.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Thibault-Bédard. Il est déjà quinze

1 heures (15 h 00). J'aimerais peut-être juste savoir  
2 si parmi les intervenants ou les mises en cause qui  
3 avaient identifiés, en fait, qui avaient mentionné  
4 un intérêt pour contre-interroger le panel de TEQ.  
5 Si c'est toujours le cas, il y a Gazifère qui avait  
6 demandé un cinq minutes. Énergir aussi. Donc, non.  
7 Énergir n'aura pas de question. Pas de question  
8 Gazifère. Parfait.

9 Pour ce qui est des autres intervenants, on  
10 sait que l'AQP-ACP nous a mentionné qu'il n'y  
11 aurait pas de contre-interrogatoire. Pour ce qui  
12 est des autres, ça semble être maintenu. Parfait.

13 Alors, on va terminer maintenant. Oui,  
14 Maître Cadrin.

15 Me STEVE CADRIN :

16 L'AHQ-ARQ n'aura pas de question. Cinq minutes pour  
17 l'ACEFO.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Ah! Bien, je comprends, cinq minutes pour  
20 l'ACEFO et aucune question pour l'AHQ-ARQ. Parfait.  
21 Excellent. Il n'y a pas d'autres changements de  
22 prévus? Bien, dans ce cas-là, s'il y a cinq minutes  
23 pour l'ACEFO, est-ce que vous êtes prêt à les  
24 poser, Maître Cadrin? C'est-tu correct cinq  
25 minutes? C'est bon. Après ça, c'est fini. Oui, on a

1           commencé plus tôt. Mais, si vous préférez qu'on  
2           arrête tout de suite.

3           Me STEVE CADRIN :

4           Moi, je vais être là demain matin puis j'ai peur  
5           toujours des réponses qui sont plus longues que  
6           cinq minutes parfois.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           O.K.

9           Me STEVE CADRIN :

10          Et tant mieux si elles sont généreuses. Peut-être  
11          demain matin, je vais être avec vous là.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Bon. O.K. C'est correct. C'est bon. On y va pour  
14          demain matin.

15          Me STEVE CADRIN :

16          On ne gagnera peut-être pas tant.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          C'est bon. Alors, on se revoit demain matin à  
19          compter de huit heures trente (8 h 30). C'est bon.

20          AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

21

22

23

24

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7